

R. Fournier

CENTRE NATIONAL  
POUR  
L'EXPLOITATION DES OCEANS

CNEKO/PR/PE/1.4/914

MAI 1971

LES LOISIRS

MARINS ET SOUS - MARINS

---

N. PIERRET

GRUPE AMENAGEMENT DU LITTORAL

S O M M A I R E

INTRODUCTION

I - La demande potentielle pour les loisirs marins et sous-marins	
Etude du contexte	
A. Le contexte "Loisirs"	p. 1
1. La consommation de loisirs en dépenses	p. 1
2. La consommation de loisirs en temps	p. 4
3. Les formes de loisirs	p. 5
B. Le contexte "Tourisme"	p. 10
1. Evolution du tourisme	p. 11
2. L'activité touristique des étrangers	p. 16
3. L'activité touristique en France	p. 22
C. Les loisirs au bord de mer	p. 35
1. Les vacances au bord de mer	p. 35
2. Les populations côtières	p. 44
3. Les problèmes	p. 49
II - La demande pour les loisirs marins et sous-marins	
A. Etude de la demande : les données	p. 51
1. Navigation de plaisance	p. 51
2. Pêche sportive, ski nautique, surf	p. 56
3. Les loisirs sous-marins	p. 59
B. La clientèle actuelle et les perspectives d'évolution	p. 63
1. A l'intérieur de chaque activité	p. 63
2. Au niveau global	p. 67
C. Les facteurs de développement	p. 70
1. L'environnement	p. 70
2. L'image de marque	p. 72
3. La pratique des activités	p. 74

.../...

### III - L'offre en matière de loisirs marins et sous-marins

A. Les infrastructures	p. 77
I. Sur la côte	p. 78
II. Sur la frange	p. 88
III. A l'intérieur des terres	p. 93
B. Le matériel	p. 96
I. Etude de l'équipement nécessaire	p. 96
II. Les fabricants	p. 100
III. Le réseau de distribution	p. 105
C. Les clubs et les écoles	p. 108
I. Configuration actuelle	p. 108
II. Les avantages	p. 114

### CONCLUSION

\*

\*

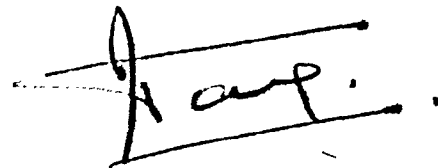
\*

AVANT - PROPOS

Dans le cadre des études économiques de caractère général\*, Plan-Evaluation vient de procéder à un examen du problème des loisirs marins et sous-marins.

Cette étude conduite sous l'angle du marché actuel et potentiel a analysé les conditions générales de la demande et de l'offre, en avançant pour cette dernière des idées de solution en matière de marketing et de distribution, et en appelant à des actions tant des Pouvoirs Publics que des sociétés privées.

Compte-tenu du volume du rapport, un résumé s'est révélé indispensable, résumé destiné à attirer l'attention du lecteur sur les conclusions essentielles. Bien-entendu, sa lecture n'exclut pas celle du rapport qui a voulu, comme les deux études précédentes, rassembler le maximum d'informations sur le sujet traité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Aup.', is written over two horizontal lines.

Mai 1971

\* Cette étude fait suite à

- l'économie française des métaux non ferreux
- l'économie de l'aquaculture en France.

Faire à l'heure actuelle une étude sur l'économie des loisirs marins et sous-marins est une tâche difficile car il convient auparavant de réunir un certain nombre de documents, souvent incomplets, et qui contiennent peu d'éléments statistiques permettant une approche et une prévision très chiffrées.

C'est pourquoi, tout en essayant de cerner l'évolution de ces activités, nous avons aussi tenté de proposer des actions susceptibles de favoriser la croissance future des loisirs marins et sous-marins.

D'autre part on ne peut juger l'importance présente et à venir d'une activité sans examiner le contexte dans lequel elle évolue, c'est pourquoi nous avons volontairement accordé une large place à l'étude des loisirs en général, du tourisme et des activités au bord de mer.

Les loisirs marins et sous-marins profitent en France de certaines tendances propres à ce contexte :

- augmentation des dépenses consacrées aux loisirs (+ 6 %/an contre + 4,3 % pour la consommation générale des particuliers)
- augmentation du temps libre, surtout pendant les vacances (développement des 5 semaines de congés dont 4 en été),
- augmentation du tourisme (augmentation des recettes touristiques de 10 %/an dans les pays de l'O.C.D.E.)
- besoin de nature
- mouvements démographiques définitifs ou temporaires croissants vers la mer (augmentation de la population de 17 %/an dans les régions Provence-Côte d'Azur, contre 7 % au niveau national)
- attrait "mer-soleil" (augmentation des vacanciers au bord de mer de 6 %/an en France)
- passage des loisirs passifs aux loisirs actifs

.../...

Mais ces activités sont freinées par certaines contraintes ou évolutions :

- pénurie en espace sur les côtes due au développement d'activités côtières en concurrence avec le tourisme

- augmentation du niveau des prix propre aux vacances (ainsi, le taux de départ en vacances reste stable depuis quelques années en France : environ 42 % de la population)

- concurrence des pays étrangers à niveau de vie moins élevé, importateurs de tourisme (Italie, Espagne, Turquie, Maroc).

Cependant la clientèle potentielle susceptible de se porter sur le marché des loisirs marins et sous-marins, augmente.

A l'heure actuelle, la croissance de ces activités (14 %/an des dépenses des ménages pour le nautisme) est surtout sensible chez une clientèle spéciale :

- jeunes
- populations côtières
- classes aisées, car il est très important de souligner que le loisir marin et sous-marin est un produit acquis par phénomène d'addition et non de substitution.

Les freins à l'extension de cette clientèle sont dus :

- à une dégradation de l'environnement
- à une déficience des infrastructures, côtières, marines et terrestres
- à une image de marque ambiguë (sports ou loisirs ?)
- à une information insuffisante
- au coût élevé des équipements

.../...

Les évolutions vont donc dans le sens d'une augmentation de la demande potentielle et réelle, mais des freins sont recensés du côté de l'offre, et compromettent le développement de ces activités nouvelles. C'est pourquoi il est possible de préconiser un certain nombre de lignes d'actions propres à stimuler davantage ces activités, dans les domaines suivants :

- protection de l'environnement
- mise en place d'infrastructures
- action d'information et de promotion auprès du public
- pratique de ces loisirs sur toute l'année
- restructuration parmi les producteurs, les distributeurs,  
les clubs
- aide des Pouvoirs Publics pour démocratiser ces loisirs.

De toute évidence ces activités ne peuvent se développer qu'à l'intérieur du contexte loisirs qui évolue surtout en fonction de la politique sociale préconisée par les Pouvoirs Publics et qu'il est difficile d'infléchir

\*

\*

\*

**I N T R O D U C T I O N**

---



## I N T R O D U C T I O N

---

La société des loisirs dont parle M. FOURASTIE est-elle pour demain ? L'évolution de la technique et du niveau de vie dans les pays développés est encore loin de permettre une suprématie des loisirs sur le travail, cependant, il est incontestable que la part des loisirs ne cesse d'augmenter. Les loisirs sont maintenant intégrés dans tous les schémas de perspectives économiques car ils consomment des revenus, du temps, des espaces et entrent donc dans le processus économique.

A partir de l'instant où une activité existe, celle-ci engendre une demande à laquelle répond une offre ; il existe donc un marché des loisirs en général, avec ses problèmes de prix et d'équilibre et un marché spécifique pour chacune des activités de loisirs, car la notion de loisir regroupe un certain nombre d'activités : ski, équitation, tennis, plongée ... et les possibilités d'activités offertes se diversifient rapidement dans ce domaine.

Ce n'est qu'en examinant chacun des facteurs demande et offre, dans le présent et dans le futur, que nous pourrions cerner de plus près le marché des loisirs en général, et celui des loisirs marins et sous-marins qui en est un composant, et essayer de dégager les actions souhaitables permettant d'atteindre un développement harmonieux de ces activités.

Les loisirs marins et sous-marins représentent un marché neuf et les possibilités de développement sont donc larges ; s'il est difficile de prévoir dans quelle proportion il augmentera, dans les années à venir, on peut cependant procéder à une tentative de prévision en examinant la situation présente tant au point de vue de l'offre qu'à celui de la demande.

Les loisirs marins ou sous-marins sont indissociables du marché des loisirs en général ; c'est pour cette raison qu'il conviendra dans une première approche de cerner la demande pour les loisirs, et plus particulièrement la demande potentielle susceptible de se porter sur le marché des loisirs marins et sous-marins, puis d'étudier à la lumière de ces données la demande présente et à venir pour les loisirs sous-marins, enfin l'offre actuelle et à venir répondant à l'évolution des besoins des consommateurs.

PREMIERE PARTIE

LA DEMANDE POTENTIELLE POUR  
POUR LES LOISIRS MARINS ET SOUS-MARINS

---

I - LA DEMANDE POTENTIELLE POUR  
LES LOISIRS MARINS ET SOUS-  
MARINS : ETUDE DU CONTEXTE

Les Loisirs marins et sous-marins ne sont qu'une des activités des Loisirs. Pour étudier sa situation et les possibilités de développement de sa demande, il convient donc d'étudier dans une première approche le contexte des Loisirs qui recensera la demande potentielle pouvant se porter sur le marché des Loisirs marins et sous-marins. Ceci n'est qu'une première approche; il s'agit en second lieu d'évaluer le contexte du tourisme, qui sans aucun doute, est un des facteurs possibles de développement des Loisirs marins et sous-marins, car il est source de déplacement vers la mer. Il sera bon d'évaluer son importance et ses perspectives d'évolution en France. Enfin, il convient pour appréhender totalement le contexte de l'étude entreprise d'examiner les possibilités actuelles et futures de toutes les activités de Loisirs au bord de mer qui sont le fait des vacanciers et des habitants des départements côtiers afin de voir surgir les premiers problèmes causés par des perspectives de développement dépassant les possibilités actuelles qu'offre la côte littorale, tant au point de vue géographique que temporel.

A - ETUDE DU CONTEXTE LOISIRS

L'étude de ce phénomène peut se faire par trois approches, par une estimation en dépenses affectées à ces activités, en temps consacrés et en forme d'activités. Il est à noter que l'influence de ces facteurs sur les Loisirs ne se fait pas en sens unique, s'il est vrai que l'augmentation des revenus et du temps disponible par exemple entraîne un accroissement de la demande des Loisirs, Il n'est pas impossible de penser que l'attrait que les loisirs exercent sur les populations actuelles nécessite une augmentation de la part de ces revenus et du temps disponible pour la satisfaction de ces besoins.

1. La consommation de Loisirs en dépenses

Dans la comptabilité nationale, les dépenses des Loisirs des ménages sont inscrites en partie au poste n° 6, intitulé : Culture et Loisirs et qui regroupe " Radio et Télévision, optique non médicale et appareils de photo et de cinéma, articles de sport et de camping, spectacles, quotidiens, périodiques, livres, jouets, jeux et divers ".

TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN  
(indice de valeur)

Consommation générale	+ 9,4 %
Consommation Loisirs et Culture	+ 10,3 %

.../...

INDICES DE VALEUR (BASE 100 en 1959)										
	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68
Consommation totale	100	108,7	118,7	132,9	150,0	163,3	174,5	188,4	202,8	222,2
Culture Loisirs Distractions	100	113,0	125,2	141,9	161,6	176,6	188,3	201,5	218	251,5

TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN PAR TETE ET HABITANT (Indices de volume)	
Consommation générale	+ 4,3 %
Consommation culture et loisirs	+ 6 %

INDICES DE VOLUME (BASE 100 en 1959)										
	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68
Consommation totale	100	105,0	111	119,3	128,2	135,0	140,7	147,4	154,3	161,5
Culture Loisirs Distractions	100	109,2	117,2	127,3	139	147,8	156,2	166,2	177,9	192,9

POURCENTAGE DU POSTE CULTURE ET LOISIRS DANS CONSOMMATION TOTALE	
1959 = 7,7% en francs courants	1959 = 7,8% en francs constants
1968 = 8,7% " "	1968 = 9,2% " "

D'après les statistiques, nous voyons que les postes concernant les Loisirs ont connu un fort accroissement supérieur à celui de la consommation totale. Cependant, il convient de noter que les postes hygiène et santé, transports et télécommunications, ont connu des taux d'augmentation plus importants encore, respectivement + 7,9 % et 7,10 % pour les indices en volume.

Les perspectives d'avenir corroborent cette poussée de la consommation affectée aux Loisirs.

Si l'on se rapporte aux travaux du Commissariat Général au Plan, nous voyons que les prévisions portent pour un taux de croissance annuel moyen de 5 % des dépenses totales de consommation.

Les dépenses totales de consommation seront multipliées par 2,6 en 1985 par rapport à 1965.

Les dépenses de Culture et Loisirs seront multipliées par 3,5. A ce niveau également ce poste se trouve en 3ème place dans l'augmentation après les postes Hygiène et Santé, Transports et Télécommunications ( x 4,6 ).

De ce fait, le coefficient budgétaire des dépenses en francs constants, attribué aux Loisirs et Culture dans la Consommation générale des Ménages, passera de 8,5 % en 1965 à 11,3 % en 1985.

Il semble donc incontestable que l'augmentation des dépenses affectées aux Loisirs ne fera qu'augmenter, aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative face aux autres postes, cette augmentation est due à l'élévation du niveau de vie, qui laisse des revenus libres des contraintes de nécessité première, à l'élasticité des dépenses Culture et Loisirs, à l'importance croissante de temps disponible affecté aux loisirs, temps qu'il faut meubler en activité de loisirs; les dépenses affectées aux Loisirs augmentent plus vite que la consommation globale des Ménages, car selon le groupe de travail " Réflexions pour 1985 ", l'élasticité apparente du poste Loisirs est de 1,4, c'est-à-dire que pour une augmentation de consommation globale de 1 F, l'augmentation pour le poste Loisirs est de 1,4 F.

.../...

## 2. La consommation de loisirs en "temps"

L'ère du loisir a commencé avec la naissance de temps disponible laissé après le travail. En effet, dans les économies non développées, comme c'est encore le cas dans certaines branches de l'Economie, comme l'agriculture artisanale, temps de travail et de loisirs sont intimement liés et fonction des intempéries ou des circonstances ; au contraire, dans nos économies modernes, la formation d'une ligne de démarcation entre le temps de travail et le reste, notamment pour les salariés, laisse un temps spécifique pour les loisirs ; en France, cette tendance ne fera que s'accroître avec la diminution des personnes actives encore nombreuses employées dans le secteur primaire (15 % des actifs employés dans le secteur primaire en 1968 contre 11 % en Allemagne) et l'augmentation des salariés :

Evolution des pourcentages	<u>54</u>	<u>62</u>	<u>68</u>	<u>75</u>
- des agriculteurs	27 %	20 %	15 %	11 %
- des salariés	65 %	72 %	76 %	82 %

pour la population active (Sources Plan)

La venue de ces nouvelles couches de population arrivées à la civilisation des loisirs par le biais du temps disponible facilitera l'essor des loisirs. D'autre part, cet essor s'est déjà traduit par une diminution des horaires de travail des salariés. Bien que, selon une enquête de l'I. F. O. P. de décembre 1969, 2 salariés sur 3 préfèrent encore une augmentation de leurs salaires à une augmentation de leur temps libre, la durée hebdomadaire de travail diminue, car la réduction de la durée de travail est favorable à la santé et à l'augmentation de la productivité et continuera à diminuer sous l'effet de la productivité, du niveau de vie et de la population active.

Le Ve Plan ne prévoyait qu'une réduction d'une heure de la durée hebdomadaire moyenne de travail entre 1965 et 1970, soit de 45 h  $\frac{1}{2}$  à 44 h  $\frac{1}{2}$ . Ce taux a été atteint à la fin 1970, surtout par une diminution intervenue depuis les revendications de 1968.

A l'avenir, on peut penser que les réductions des horaires hebdomadaires seront respectées compte-tenu des prévisions du 6ème Plan. En 1975, la durée prévue est de 43  $\frac{1}{2}$ , soit une réduction d'environ un quart d'heure par an.

En 1985, l'hypothèse des 30 heures de travail par semaine reste aléatoire dans sa réalisation ; cependant, il est bon de noter que dans des pays très développés comme les U.S.A., la durée de travail hebdomadaire est déjà de 37h35 mn en 1970. Cette

hypothèse n'est donc pas irréalisable. Des problèmes se posent quant à l'attribution du temps libre dans le temps ; cependant, une prospective du temps de travail serait nécessaire pour éclairer plus rigoureusement la dynamique des loisirs ; en effet, à chaque possibilité correspond une spécificité d'un ensemble d'activités de loisirs.

Ces augmentations du temps disponible peuvent se concrétiser :

- en fin de journée, ce qui favorise les loisirs de culture (télévision, cinéma, lecture, formation). Cependant, il semble que pour le moment, ce temps libre soit fortement compromis par les nuisances, telles que l'augmentation de la durée des transports surtout à cause de l'augmentation de l'urbanisation,

- en fin de semaine, ce qui développe des loisirs tels que : vie dans les résidences secondaires, entraînant des investissements dans l'immobilisation et dans les moyens de transport, notamment dans l'automobile,

- en fin de période d'activité, ce qui peut favoriser également des investissements immobiliers dans des régions de villégiatures en France,

- par les congés annuels et les jours fériés:

les 4 semaines en vigueur sont déjà importantes face aux pratiques d'autres pays (aux U.S.A. environ 3 semaines) ; une augmentation ne peut être prévue que par l'octroi d'une 5ème semaine en hiver (expérience réalisée dans la Presse et l'Edition et Air France), ou par augmentation des jours fériés à l'occasion des fêtes ; ce mode de congés semble avoir beaucoup d'adeptes qui voient dans ces congés le moyen de satisfaire leur besoin d'évasion et de renouer avec les grandes vacances scolaires dans nos pays développés où le taux et la durée de scolarité ne feront que croître. Ces congés sont le plus souvent l'occasion de dépenses pour les vacances (résidences secondaires, bateaux de plaisance, hôtellerie, caravanes...). Ce temps de vacances est évidemment le facteur le plus important qui influence le développement des loisirs marins et sous-marins.

### 3. Les formes de loisirs

Quelle que soit la période de temps disponible, il est à noter que toutes ces disponibilités de loisirs développant des activités, les loisirs sont de moins en moins passifs.

Le besoin d'équipements pour meubler ces loisirs augmente ; des démarches de la part des adhérents doivent être faites pour acquérir les connaissances nécessaires, souvent par participation à des leçons (équitation, ski, voile, ...), notamment dans tout ce qui touche aux activités sportives, et à tous

.../...

les loisirs qui touchent à des techniques évoluées et qui nécessitent un apprentissage (photo-cinéma).

Dans les formes d'évolution susceptibles d'influencer l'avenir des loisirs marins et sous-marins, il est bon de noter les phénomènes suivants :

- Part des activités sportives dans les loisirs

Cette proportion est faible puisque selon une enquête de l'I.N.S.E.E. réalisée en 1967, on voit que : 42,4 % des adultes (Etudiants et Elèves de plus de 14 ans non compris), n'ont jamais pratiqué de sport ; 6 % ne pratiquent plus de sport ; 14,9 % pratiquent un sport de manière régulière, et seulement 8,1 % pratiquent un sport régulièrement toute l'année. Cette réticence des Français au sport, peut être un handicap pour le développement des loisirs marins et sous-marins qui sont souvent ressentis par les particuliers comme des activités sportives ; cependant, on peut espérer dans les années à venir, voir cette tendance se transformer sous l'effet de plusieurs facteurs :

- Développement des pratiques sportives dans les lycées et les universités (71,4% des Etudiants et Elèves de plus de 14 ans, pratiquaient un sport régulièrement) ce qui, avec la prolongation de la durée des Etudes, peut créer des habitudes d'activités sportives plus marquées à l'avenir.

- Développement du nombre des Etudiants, donc initiation plus large aux activités sportives.

- Besoin de pratiques sportives et attrait pour les salariés, dont l'activité sédentaire crée des besoins de dépenses physiques et de défoulement.

- Démocratisation du sport.

- Arrivée des couches de population plus jeunes. Une évolution est déjà sensible; en effet, le taux d'initiation à un sport, décroît avec l'âge.

Si 74,9 % des plus de 65 ans déclarent n'avoir jamais pratiqué de sport, les pourcentages pour les classes plus jeunes, sont les suivants :

- 57 %	pour les adultes de	60	à	65 ans
- 48,9 %	pour les adultes de	60	à	50 ans
- 37,3 %	pour les adultes de	50	à	40 ans
- 30,1 %	pour les adultes de	40	à	30 ans
- 22,1 %	pour les adultes de	30	à	25 ans
- 17,8 %	pour les adultes de	25	à	22 ans
- 10,4 %	pour les adultes de	22	à	18 ans
- 9,4 %	pour les jeunes de	18	à	14 ans

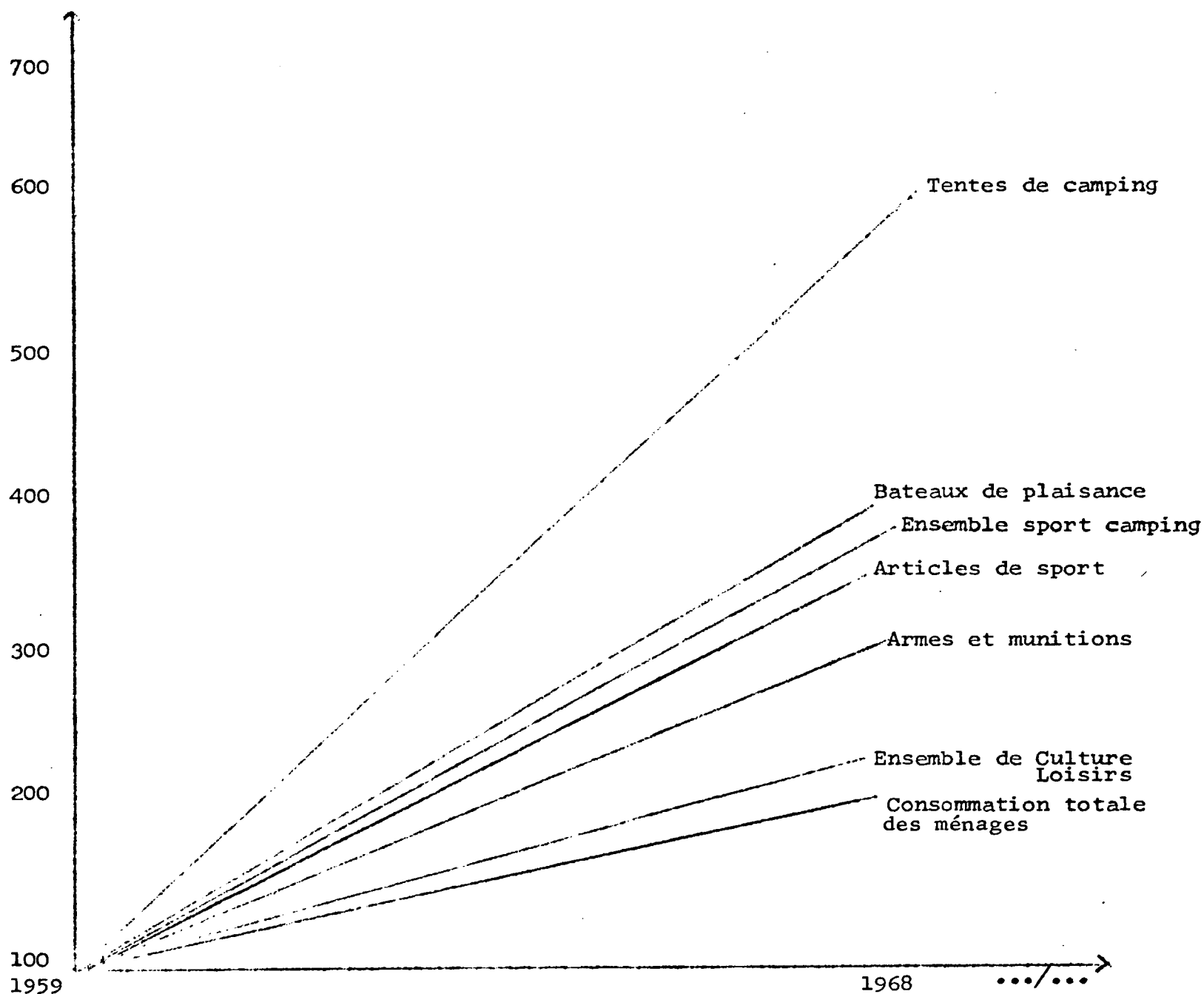
.../...



Les indices de consommation en articles de sport, montrent que les activités correspondantes connaissent d'ores et déjà un grand développement. Cependant, ceci ne correspond en 1969 qu'à une dépense en francs courants :

de 2.102 M de Francs pour une consommation globale de loisirs  
de 32.095 M de Francs soit 6,5 % des dépenses de loisirs contre  
4 % en 1959

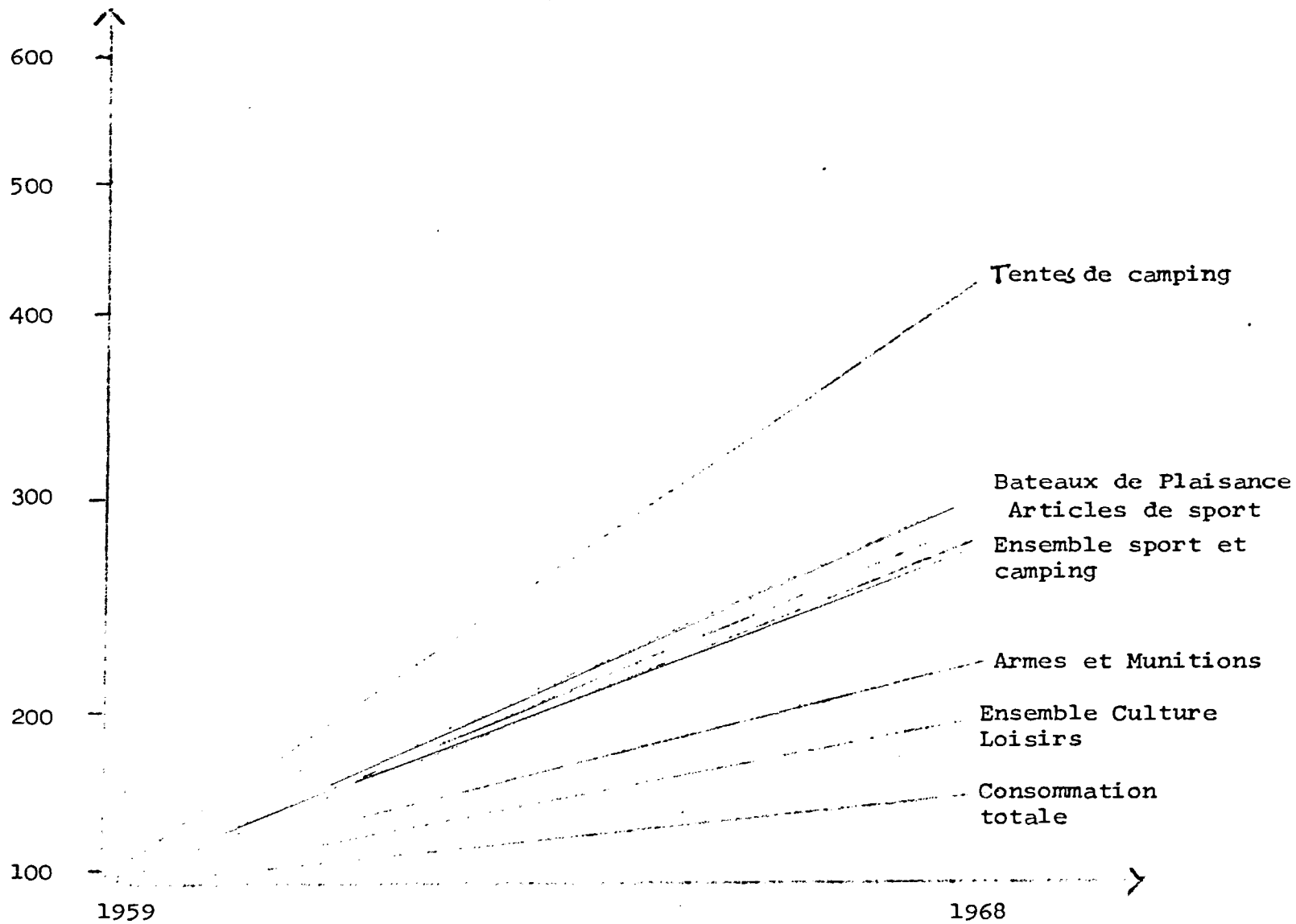
- ETUDE DES INDICES DE VALEUR (Base 100 en 1959)



Ce tableau correspond aux taux d'accroissement annuels  
moyens suivants de 1959 à 1968

CONSUMMATION GLOBALE	+ 9,4 %
ENSEMBLE CULTURE LOISIRS DISTRACTIONS	+ 10,3 %
ENSEMBLE SPORT ET CAMPING	+ 16,7 %
dont ARMES et MUNITIONS	+ 15,3 %
TENTES de CAMPING	+ 22,5 %
ARTICLES de SPORT	+ 15,5 %
BATEAUX de PLAISANCE	+ 18 %

- ETUDE DES INDICES DE VOLUME (Base 100 en 1959)



.../...

Ce tableau correspond aux taux d'accroissements annuels moyens suivants de 1959 à 1968 pour les indices de volume :

( CONSOMMATION GLOBALE )	( + 4,3 % )
( ----- )	( ----- )
( ENSEMBLE CULTURE LOISIRS )	( + 6 % )
( DISTRACTIONS )	( ----- )
( ----- )	( ----- )
( ENSEMBLE SPORT ET CAMPING )	( + 12,9 % )
( ----- )	( ----- )
( dont ARMES et MUNITIONS )	( + 10 % )
( TENTES de CAMPING )	( + 17,7 % )
( ARTICLES DE SPORT )	( + 12,6 % )
( BATEAUX DE PLAISANCE )	( + 14 % )

.../...

- Le besoin d'évasion se manifeste sous différentes formes dans les activités de loisirs, ainsi que dans le choix des lieux de loisirs ; de plus en plus, des infrastructures spéciales sont nécessaires, des déplacements s'imposent (de la ville vers la campagne pendant les week-end), des besoins naissent (besoin de soleil, de mer). Ce besoin de dépaysement entre pour une large part dans le choix d'une activité de loisirs et dans le lieu de pratique. Dans nos sociétés modernes, urbanisées, il semble que la nature joue un grand rôle, témoin les actions de sauvegarde de la nature (parcs nationaux et régionaux, air pur des "zônes poumons"), retour à un besoin de contact avec la nature et les forces vives de celle-ci, comme la mer, ce qui est un facteur de développement pour les loisirs marins et sous-marins. De plus, comme nous l'avons remarqué, le passage des loisirs passifs aux loisirs actifs laisse supposer que les vacanciers, par exemple, ne se contenteront plus de se prélasser sur les plages, à attendre les rayons du soleil, mais chercheront à occuper ce temps à des activités et profiteront au maximum des forces vives de la nature. Les chances des loisirs marins et sous-marins sont donc certaines.

Si la liberté dans le choix des activités de loisirs est souvent totale, (mis à part des contraintes d'ordre financier), la pratique en est de moins en moins individuelle, les liens librement consentis, sont noués entre les adhérents d'une même activité, à ceci plusieurs causes :

- besoin de se lier socialement
- Souci de rentabiliser un équipement coûteux conçu pour un noyau souvent familial (télévision, résidence secondaire, bateau de plaisance).

- nécessité d'initiation, qui favorise donc l'appartenance à un Club, une Ecole (ski-voile), pour l'éducation et pour la jouissance du matériel, de plus en plus technique.

L'élasticité des dépenses de loisirs particulièrement en ce qui concerne les articles de sport et camping, l'augmentation du temps disponible, notamment pendant les vacances, le besoin de nature et d'activités, sont autant de facteurs favorables au développement à venir des loisirs marins et sous-marins. Chacun des facteurs étudiés pour évaluer l'avenir de ce contexte des loisirs, sont valables pour les loisirs marins et sous-marins, qui ne sont qu'un sous ensemble de ces activités.

#### B- ETUDE DU CONTEXTE TOURISME

Pour les loisirs, la pratique, (outre les disponibilités de dépenses et de temps) des loisirs marins et sous-marins, nécessite un déplacement, puisque souvent la mer n'est pas à portée des pratiquants, l'évolution du tourisme entre donc pour une grande part dans l'analyse des perspectives du développement des loisirs marins et sous-marins.

.../...

Le tourisme évolue sous la pression de différents facteurs qui peuvent modifier les pratiques actuelles des touristes en France et à l'étranger ; cependant, il est bon de remarquer d'ores et déjà l'importance du tourisme pour tous les pays occidentaux, qui peut influencer l'état de leur balance des paiements et l'effort de certains pays en voie de développement pour attirer chez eux des touristes, sources de devises (donc facteurs du développement économique pour ces pays).

### 1. L'évolution du tourisme

Cette évolution est sensible à deux points de vue :

- au niveau quantitatif, tourisme et vacances sont souvent confondus. Les deux concepts sont difficiles à séparer, certes nous assisterons à une augmentation du tourisme d'affaires, par exemple, mais il faut reconnaître que souvent nous serons amenés à citer des chiffres pour le tourisme qui sont plus exactement des données statistiques concernant les vacances.

Le tourisme international connaît un grand essor dans les pays développés. D'après une étude réalisée par l'O. C. D. E., le taux de croissance global du tourisme international dans les pays membres de l'O. C. D. E. a été d'environ 13 % en 1969, avec un total de recettes en devises de 12,3 milliards de dollars. Les dépenses touristiques évoluent de la même façon dans les pays occidentaux sous l'effet de plusieurs facteurs :

- en fonction du revenu : plus le revenu des résidents est élevé, plus la progression du tourisme est importante, au stade macro-économique : alors que 78 % des individus prennent des vacances en Suède, la proportion n'est que de 20 % pour l'Espagne (43 % en France), ce taux ne fera qu'augmenter avec le niveau de vie global des habitants, c'est ainsi que 55 à 70 % des individus devraient partir en vacances en 1985 (d'après l'étude réalisée par objectifs 1985).

Ceci est également valable au niveau microéconomique ; en effet, le taux de départ en vacances varie selon la tranche de revenu.

.../...

Taux de départs en vacances selon le revenu annuel déclaré en France

REVENU ANNUEL DECLARE PAR LE MENAGE	1969
	%
Moins de 6.000 F .....	11,6
De 6.000 à moins de 10.000 F .....	19,8
De 10.000 à moins de 15.000 F .....	33,8
De 15.000 à moins de 20.000 F .....	42,9
De 20.000 à moins de 30.000 F .....	57,3
De 30.000 à moins de 50.000 F .....	71,9
Plus de 50.000 F .....	78,8
Non déclaré .....	36,1
	<hr/>
	42,7

- en fonction du taux d'urbanisation : départs en vacances selon la catégorie de commune de résidence principale en France :

CATEGORIE DE COMMUNE DE RESIDENCE PRINCIPALE	1969
	%
Communes rurales .....	17,4
Agglomérations de moins de 20.000 habitants	
Agglomérations de 20.000 à 100.000 habitants	49,5
Agglomérations de plus de 100.000 habitants (sauf agglomération parisienne) .....	53,4
Ville de Paris .....	79,7
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne (sauf ville de Paris) .....	74,5
	<hr/>
	42,7

.../...

Or, la France possède un des taux d'urbanisation les plus faibles des pays occidentaux, 70,5 %, contre :

- 75 % U.S.A. , Canada, Allemagne
- 77 % Suède
- 78 % Hollande
- 80 % Grande-Bretagne

Ce taux ne peut que s'accroître :

- en fonction de l'âge

Taux de départs en vacances selon l'âge en France

AGE		1969
		%
0	à 13 ans .....	49,1
14	à 19 ans .....	48,7
20	à 24 ans .....	49,0
25	à 29 ans .....	51,6
30	à 39 ans .....	48,4
40	à 49 ans .....	43,4
50	à 54 ans .....	43,4
55	à 59 ans .....	37,3
60	à 64 ans .....	29,3
65	à 69 ans .....	25,9
70	ans et plus .....	19,6
		<u>42,7</u>

.../...



Le taux de départ croît pour les couches de population plus jeunes.

- en fonction de la catégorie socioprofessionnelle liée :

- au niveau de revenu
- à l'implantation géographique

Taux de départ en vacances selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE	1969
	%
Exploitants et salariés agricoles .....	7,8
Patrons de l'industrie et du commerce .....	47,9
Professions libérales et cadres supérieurs.....	84,3
Cadres moyens .....	73,8
Employés .....	59,5
Ouvriers .....	41,6
Personnels de service .....	43,6
Autres actifs .....	63,0
Inactifs .....	26,6
	42,7

- en fonction du temps libre.

Nous avons déjà étudié ce problème dans l'approche des loisirs. Il est incontestable que l'augmentation du temps disponible engendre une mobilité plus importante et donc une augmentation du tourisme.

- en fonction de la situation géographique du Pays.

Les pays nordiques recherchent dans les pays étrangers le soleil dont ils sont privés.

.../...

- en fonction des moyens de transport.

- Le champ de plus en plus important des voitures particulières a facilité le déplacement des habitants et par là même, le tourisme.

- Le développement des transports aériens : le taux annuel d'augmentation des passagers par transports aériens a dépassé de 12% /an de 1960 à 1969 pour les 117 membres de l'organisation de l'aviation civile. Le fait que le nombre moyen de places par appareil, a plus que doublé en 10 ans, peut engendrer une diminution des prix de transport ; les habitants seront donc plus aptes à se déplacer rapidement et plus loin. Ceci peut être un problème pour le tourisme Français ; en effet, les touristes aussi bien Français qu'Etrangers, peuvent préférer un dépaysement complet pour leurs vacances. Ils ne se contenteront peut être plus de l'attrait mer soleil et ainsi se rendront dans des pays qui leur apporteront un dépaysement plus important, plus d'espace libre, Un autre élément peut intervenir dans la diminution des coûts de transport ; c'est l'apparition des charters qui connaissent un taux de croissance extraordinaire, alors que sur les lignes régulières de l'Atlantique Nord, la croissance de passagers a été de 14 %, ce taux s'élève à 57% pour les charters. Outre ces facteurs généraux, il faut noter la sensibilité de l'activité touristique internationale aux caractéristiques du climat économique et politique international.

Ainsi, en Europe, un certain ralentissement s'est produit en 1967, en 1968, années où le taux d'augmentation du P.N.B. était de 3,2 % et 5% et où des perturbations sociales ont eu lieu. C'est pourquoi, les recettes au titre du tourisme international pour l'ensemble des pays membres de l'O.C.D.E. et en Yougoslavie n'ont augmenté de 7% en 1967, 1,5% en 1968 contre 12,8% en 1969 avec un taux d'augmentation du P.M.B. a prix courants de 6,1 %.

- RECETTES ET DEPENSES AU TITRE DU TOURISME INTERNATIONAL

O.C.D.E.	En 1969	Taux d'augmentation 69/68	Taux d'augmentation 68/67	Taux d'augm. 67/66
Recettes	12,3 M \$	+ 13 %	+ 1 %	+ 7 %
Dépenses	11,8 M \$	+ 16 %	+ 2 %	+ 9 %

.../...

O.C.D.E. Europe	En 1969	Taux d'aug- mentation 69/68	Taux d'aug- mentation 68/67	Taux d'aug- mentation 67/66
Recettes	9,1 M \$	+ 12 %	+ 3 %	+ 2 %
Dépenses	7 M \$	+ 15 ½ %	+ 4 %	+ 5 %

## 2. L'activité touristique des étrangers

Dans nos économies d'échanges, le rôle du tourisme à l'étranger a des répercussions sur notre activité. Vu notre potentiel touristique, nous avons des chances de recueillir un certain nombre de voyageurs étrangers. D'autre part, tous les Français ne passant pas leurs vacances dans notre pays, nous importons également des touristes dans les pays limitrophes ou plus lointains.

### a) Etude des pays exportateurs de touristes

Les pays qui ont le plus tendance à se rendre à l'étranger sont caractérisés par les facteurs suivants :

- ce sont des pays où le revenu national par habitant est élevé et où le pourcentage de la consommation privée est fort et qui connaissent un rythme de croissance du revenu élevé.

Prévisions du revenu national par tête : (base : indice 100 en 1969)

<u>Pays</u>	<u>Indice</u>
JAPON	210
PAYS-BAS	150
ITALIE	147
FRANCE	144
ALLEMAGNE	143
BELGIQUE	143
NORVEGE	141

- ce sont des pays où le taux d'urbanisation est important :

80 %	en GRANDE-BRETAGNE
78 %	en HOLLANDE
77 %	en SUEDE
75 %	aux U.S.A.
-	au CANADA
-	en ALLEMAGNE
75 %	en FRANCE

En 1985, 80 % de la population sera urbanisée.

Ces pourcentages ne sont pas sans rapport avec le taux de la population active employée dans le secteur primaire.

- avec la durée moyenne des congés qui est à l'heure actuelle, de 12 jours minimum en Belgique
  - 18 jours aux U.S.A.
  - 18 jours en Allemagne
  - 24 jours en France

Or, comme nous l'avons mentionné, il semble que la tendance se précise pour si ce n'est une égalisation, tout au moins un rapprochement avec les pratiques Françaises.

- avec la situation géographique.

- avec les facilités de transport et les pratiques des clubs : qui conduisent économiquement les passagers vers des pays où les prix sont peu élevés (Espagne-Yougoslavie). Ainsi, les charters se sont fortement développés dans les pays où l'étalement des vacances permet une exploitation normale des flottes : Scandinavie - Allemagne - Angleterre. Ces pays sont aussi de grands utilisateurs des clubs, en effet. Allemands et Scandinaves adoptent chaque année la pratique des vacances organisées à un taux de 25 %, les Anglais à 40 %, alors que la pratique Française n'est que de 5 %.

Ceci étant les taux de départ en vacances pour les 3 membres des pays européens sont les suivants :

- SUEDE-NORVEGE		78 %
- DANEMARK		66 %
- ROYAUME UNI		58 %
- BELGIQUE	(	
- SUISSE	)	44 %
- FRANCE		43 %
- PAYS-BAS	(	
- ALLEMAGNE	)	42 %
- ITALIE		33 %
- ESPAGNE	(	
- PORTUGAL	)	20 %

Les taux devraient en 1985 s'échelonner entre 55 à 70 %. Les pays qui sont les mieux placés en regard des critères énumérés sont pour la France, des clients possibles.

.../...

b) Etudes des pays récepteurs de touristes

Les concurrents des Français sont nombreux ; ce sont en général des pays dont le niveau général des prix est inférieur aux prix français.

b.1. Les principaux pays récepteurs

Part de chaque pays dans l'ensemble des recettes touristiques de la zone de l'O.C.D.E. (à l'exclusion des mouvements touristiques intérieurs à l'Amérique du Nord) :

	% en 1960	% en 1969	Indice 1969 (100 en 1960)
ESPAGNE .....	7,2	12,5	138
ITALIE .....	15,5	15	96
FRANCE .....	12	10,1	83
R.U. IRLANDE .....	14,2	9,8	68
ALLEMAGNE .....	11	9,5	86
SCANDINAVIE .....	5	4,8	96
GRECE .....			
PORTUGAL.....	2	4,8	240
TURQUIE .....			
AUTRICHE - SUISSE ....	14,5	14,5	100
AMÉRIQUE DU NORD .....	12	12,5	104
BENELUX .....	6	6	100
JAPON .....	1	1,2	120

b.2. L'évolution de 1960 à 1969

Il apparaît à la vue de ce tableau que :

- l'Italie conserve la 1ère place pour le pourcentage des recettes touristiques dans la zone de l'O.C.D.E. (15 %)

- l'Espagne, quoiqu'en diminution, représente 12,5 %
- l'Amérique du Nord 12,5 %
- la France 10 %
- l'R.U. Irlande 9,8 %
- l'Allemagne 9,5 %

Le dynamisme touristique est surtout la part de pays méditerranéens et à faible niveau de prix (Grèce, Portugal, Turquie). Hors les pays membres de l'O.C.D.E., il est intéressant d'étudier l'évolution du tourisme dans un pays en phase de développement touristique accéléré comme le Maroc. Il convient de remarquer, dans le tableau ci-dessus, la forte augmentation d'arrivées de touristes nordiques et à fort niveau de revenu (Canada, Néerlandais, Américains).

Arrivées de touristes au Maroc.

(Source Office du Tourisme Marocain)

	1965		1966		1967		1968		1969	
	Nombre	Indices	Nombre	Indices	Nombre	Indices	Nombre	Indices	Nombre	Indices
TOTAL (croisières comprises)	481.567	100	521.418	100	504.409	100	587.951	100	737.736	152
FRANCAIS	94.000	100	98.000	100	100.000	100	119.000	100	149.000	158
AMERICAINS	25.000	100	38.000	100	43.000	100	56.000	100	94.000	376
BRITANNIQUES	44.000	100	67.000	100	58.000	100	64.000	100	80.000	180
ALGERIENS	69.000	100	61.000	100	24.000	100	28.000	100	46.000	100
ALLEMANDS	22.000	100	27.000	100	28.000	100	35.000	100	39.000	177
ESPAGNOLS	36.000	100	35.000	100	34.000	100	37.000	100	36.000	100
SCANDINAVES	13.000	100	20.000	100	23.000	100	27.000	100	32.000	246
NEERLANDAIS	6.000	100	7.000	100	12.000	100	16.000	100	23.000	382
BELGES	7.000	100	11.000	100	13.000	100	17.000	100	21.000	300
DANOIS	8.000	100	10.000	100	10.000	100	14.000	100	18.000	225
SUISSSES	6.000	100	8.000	100	9.000	100	11.000	100	15.000	250
CANADIENS	3.000	100	4.000	100	5.000	100	9.000	100	15.000	500
MAROCAINS	21.000	100	10.000	100	15.000	100	12.000	100	14.000	100
PORTUGAIS	2.000	100	3.000	100	3.000	100	4.000	100	5.000	100
AUSTRALIENS	2.000	100	2.000	100	2.000	100	3.000	100	3.000	100
HI VER	22.000	100	21.000	100	20.000	100	20.000	100	31.000	100
CROISIÈRES	103.000	100	98.000	100	105.000	100	207.000	100	95.000	100

.../...

Le tableau suivant nous permettra d'une part de voir quels sont les pays qui ont le plus pratiqué le tourisme international, donc les plus enclins à passer leurs vacances à l'étranger ; d'autre part les pays qui connaissent de fortes rentrées de devises, qui attirent donc le plus de vacanciers étrangers.

TABLEAU - (PBSECO)

RECETTES ET DEPENSES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE  
AU TITRE DU TOURISME INTERNATIONAL

(chiffres arrondis en millions de dollars E.U.)

	RECETTES			DEPENSES		
	1968	1969	%	1968	1969	%
ALLEMAGNE	906	1.026	+ 13	1.580	1.962	+ 24
AUTRICHE	687	785	+ 14	257	296	+ 15
U.E.B.L.	274	314	+ 15	398	454	+ 14
DANEMARK	250	279	+ 12	247	266	+ 8
ESPAGNE	1.179	1.311	+ 11	76	86	+ 13
FINLANDE	64	84	+ 31	66	83	+ 26
FRANCE	954	1.058	+ 11	1.099	1.006	- 9
GRECE	120	150	+ 25	43	48	+ 12
IRLANDE	182	188	+ 3	87	91	+ 5
ISLANDE	3	4	+ 33	4	3	- 25
ITALIE	1.476	1.632	+ 11	363	493	+ 36
NORVEGE	104	119	+ 14	96	111	+ 16
PAYS-BAS	342	334	- 2	458	540	+ 18
PORTUGAL	201	167	- 17	66	74	+ 12
ROYAUME-UNI	678	852	+ 26	649	790	+ 22
SUEDE	109	127	+ 17	313	365	+ 17
SUISSE	592	643	+ 9	249	275	+ 10
TURQUIE	24	37	+ 54	33	42	+ 27
TOTAL Pays						
Membres européens	8.145	9.110	+12	6.084	6.985	+ 15
CANADA	908	1.002	+10	936	1.189	+ 27
ETATS-UNIS	1.775	2.058	+ 16	3.022	3.390	+ 12
JAPON	126	148	+ 18	167	241	+ 44
TOTAL Pays						
Membres de l'OCDE	10.954	12.318	+ 12	10.209	11.805	+ 16
YUGOSLAVIE	187	242	+ 29	51	74	+ 45

.../...

Pour les pays européens, les principaux concurrents de la France sont l'Italie et l'Espagne pour les pays limitrophes. Les pays européens à forte augmentation d'activité touristique et à niveau de développement économique peu élevé (Yougoslavie, Grèce) et d'autres pays plus éloignés qui attirent de plus en plus les touristes par leur climat de l'attrait du soleil, les prix et le dépaysement qu'ils offrent comme la Turquie, le Maroc et les pays africains (Côte d'Ivoire).

b.3. La concurrence des pays touristiques

Pour les principales nationalités de clientèles étrangères, on constate les répartitions suivantes de touristes entre les principaux pays européens récepteurs (Source les Echos) :

	<u>FRANCE</u>		<u>INDICE 100</u>
<u>PAYS EXPORTATEURS</u>		<u>PAYS RECEPTEURS</u>	
NORD AMERICAINS	100	en	FRANCE
	170	en	ITALIE
	110	en	ALLEMAGNE
	100	en	GRANDE-BRETAGNE
	90	en	ESPAGNE - au PORTUGAL
	80	en	SUISSE
ANGLAIS	100	en	FRANCE
	120	en	ESPAGNE - au PORTUGAL
	73	en	BELGIQUE
	53	en	ITALIE
	40	en	SUISSE
ALLEMANDS	100	en	FRANCE
	300	en	AUTRICHE
	113	en	ITALIE
	88	en	SUISSE
	62	en	ESPAGNE - au PORTUGAL
ITALIENS	100	en	FRANCE
	50	en	SUISSE
	50	en	YUGOSLAVIE
	21	en	ESPAGNE
	21	en	ALLEMAGNE
	10	en	AUTRICHE

.../...



<u>PAYS EXPORTATEURS</u>		<u>PAYS RECEPTEURS</u>
BELGIQUE et LUXEMBOURG	100	en FRANCE
	56	en YOUGOSLAVIE
	31	en ALLEMAGNE
	31	en ESPAGNE
	19	en SUISSE
	19	en ITALIE
SUISSE	100	en FRANCE
	80	en ITALIE
	52	en ALLEMAGNE
	26	en AUTRICHE
	13	en YOUGOSLAVIE
ESPAGNE	100	en FRANCE
	26	au PORTUGAL
	19	en ITALIE
PAYS-BAS	100	en FRANCE
	100	en ALLEMAGNE
	70	au LUXEMBOURG
	40	en BELGIQUE
	40	en AUTRICHE
	30	en SUISSE
	20	en ESPAGNE
SCANDINAVIE	100	en FRANCE
	300	en ALLEMAGNE
	200	en ESPAGNE
	100	en ITALIE

L'effort Français pour attirer certains pays comme la Scandinavie, semble indispensable, mais la concurrence des nouveaux Pays non limitrophes, peut être un grave problème pour l'avenir du tourisme en France.

### 3. L'activité touristique en FRANCE

#### a) Les touristes étrangers en France

##### a.1. Au niveau global

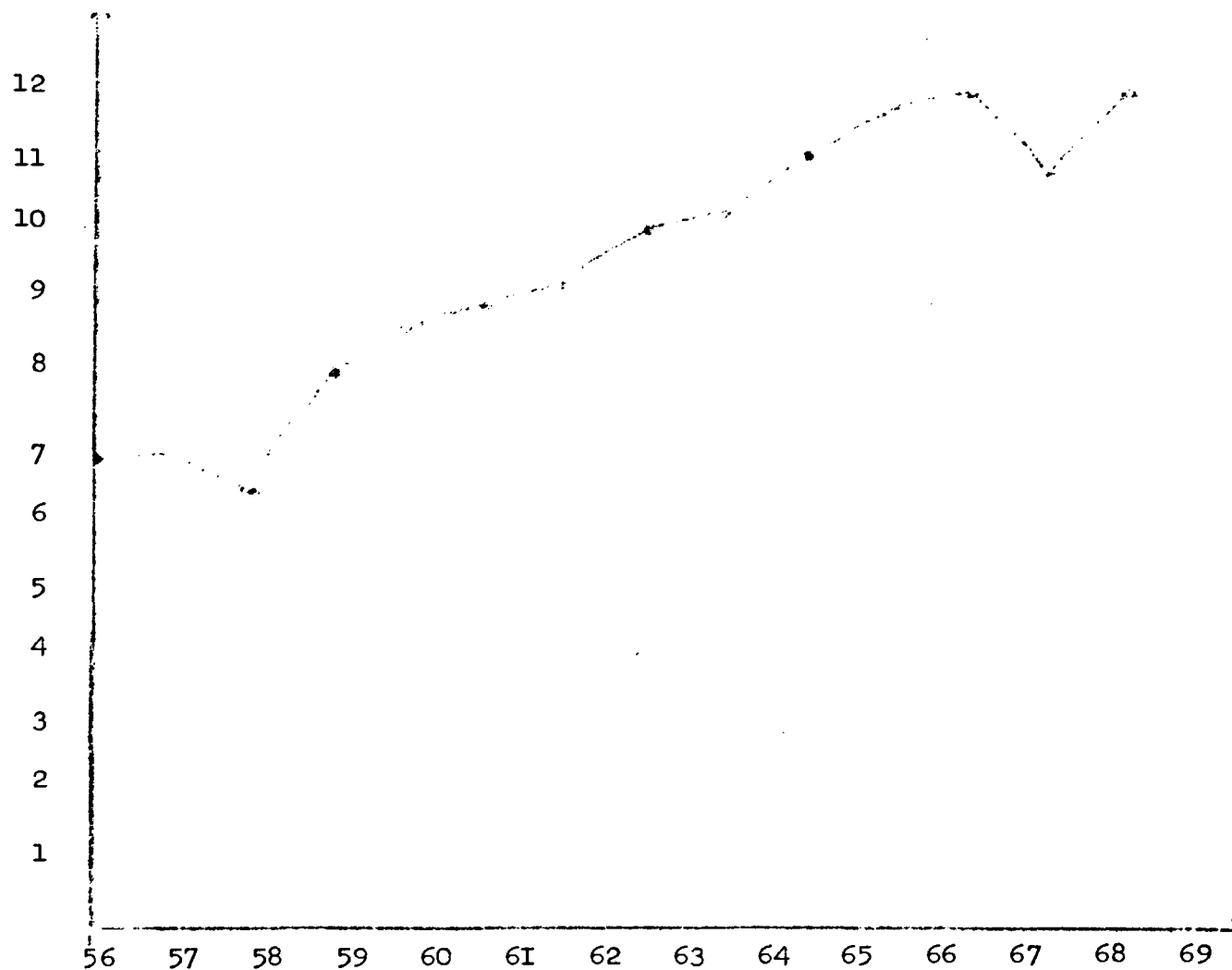
La balance touristique Française marque en 1968, un déficit de 145 M \$ (Recettes 954 M ; Dépenses 1.099 M \$) et en 1969, un excédent de 52 M \$ (Recettes 1.058, Dépenses 1.006), ce déficit enregistré en 1968 est à mettre au compte du climat politique et social exceptionnel qui sévissait à cette époque ; en effet le tourisme étranger est très sensible aux circonstances politiques, et au niveau des prix (boom après la dévaluation de 1958 et probablement pour 1970 après la dévaluation de 1969).

.../...

M = millions

Cette évolution en devises s'est traduite par un quasi doublement des arrivées de touristes en France depuis 1956.

- NOMBRE DE TOURISTES ARRIVES EN FRANCE (en Millions)



.../...

Par rapport à l'évolution du tourisme international, il ressort sur cette période que

- avant 1958 ; le nombre des étrangers venant en France, avait tendance à évoluer plus lentement que le trafic touristique international,

- après 1958, une accélération s'est produite sous l'effet de la dévaluation,

- à partir de 1960, ce taux de croissance diminue mais suit cependant l'évolution du trafic international.

a.2. au niveau de chaque nationalité (voir tableau)

.../...

(NOMBRE EN MILLIERS)

ITALIE			PAYS-BAS			R.U.			SUISSE			SCANDINAVIE		
Arrivées	Indice	Pourcentage	Arrivées	Indice	Pourcentage	Arrivées	Indice	Pourcentage	Arrivées	Indice	Pourcentage	Arrivées	Indice	Pourcentage
437	100	6,6 %	583	100	8,8%	1.041	100	15,7%	573	100	8,7%	191	100	3,2%
1.480			1.030			1.550			760			310		
1.300			900			1.300			680			260		
1.500	187	12,4 %	1.040	97	8,6%	1.400	73	11,5%	750	71	6,2%	300	80	2,1%

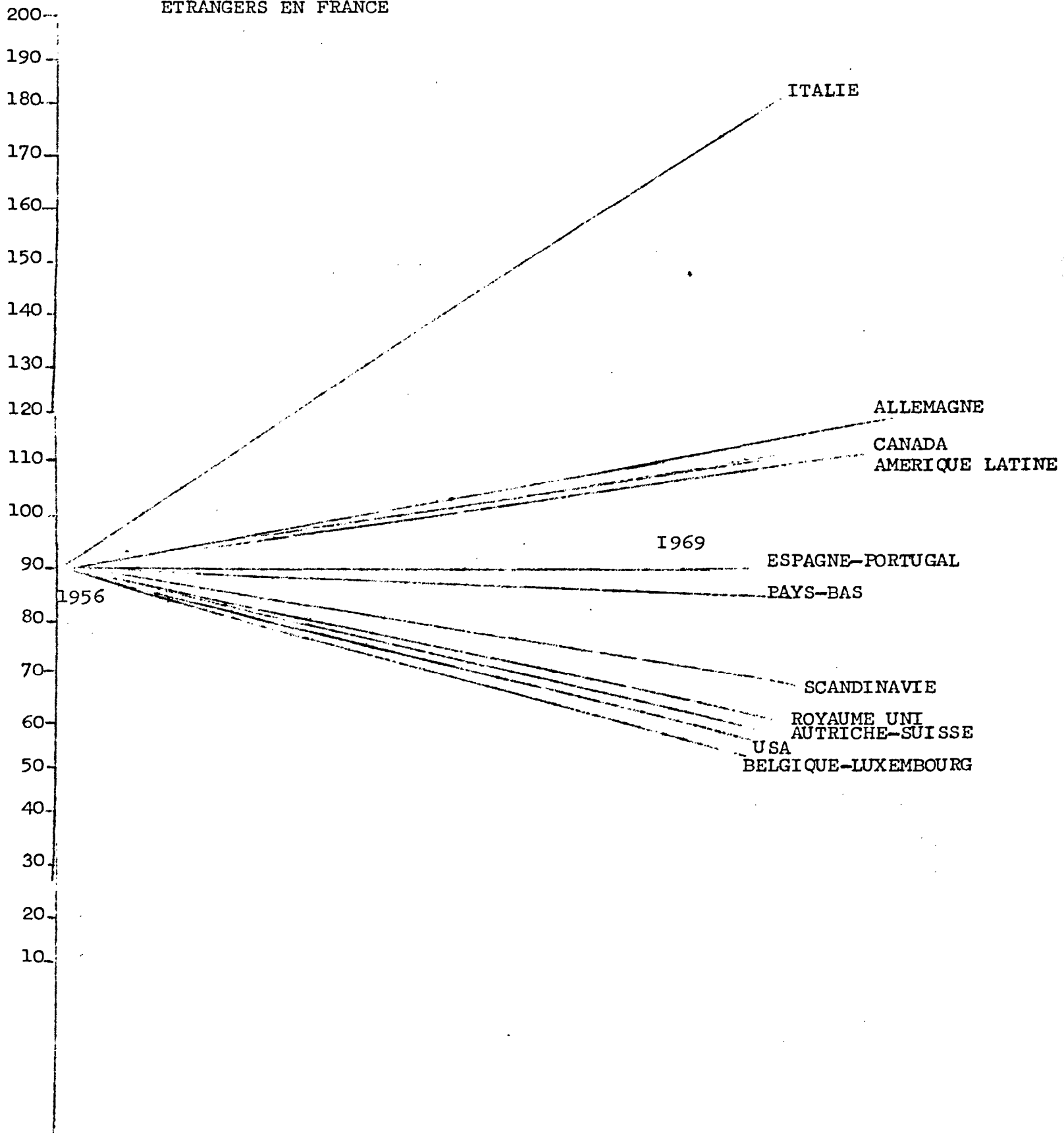
ARRIVEES DE TOURISTES ETRANGERS EN FRAN

	ALLEMAGNE			AUTRICHE			BELGIQUE LUXEMBOURG			ESPAGNE PORTUGAL		
	Arrivées	Indice	Pourcentage	Arrivée	Indice	Pourcentage	Arrivées	Indice	Pourcentage	Arrivées	Indice	Pourcentage
1956	692	100	10 %	92	100	1,4 %	1.377	100	20,8 %	403	100	6,1 %
1967	1.650			150			1.600			780		
1968	1.500			120			1.520			700		
1969	1.600	125	13,2 %	130	71	1 %	1.630	64	13,4 %	760	101	6,2 %

SOURCE LES ECHOS

U.S.A.			CANADA			AMERIQUE LATINE			AUTRES			TOTAL
Arrivées	Indice	Pourcentage	Arrivées	Indice	Pourcentage	Arrivées	Indice	Pourcentage	Arrivées	Indice	Pourcentage	
977	100	14,8 %	61	100	0,9%	92	100	1,4 %	81	100	1,2 %	6.600
1.060			120			210			1.300			12.000
800			120			200			1.400			10.800
1.100	67	9,9 %	140	122	1,1	210	121	1,7 %	1.540	1058	12,7 %	12.100

- SCHEMA RELATIF AUX INDICES DES ARRIVEES DE TOURISTES  
ETRANGERS EN FRANCE



Les points les plus significatifs sont les suivants :

- l'augmentation retentissante des Pays autres que les Pays traditionnellement attirés par la France, ces Pays représentaient 1,2 % des arrivées de touristes étrangers en 1956 (indice 100). Ils représentent en 1969 12,7 %, soit un indice de 1058.
- une importante augmentation des touristes venant d'Italie,
- une augmentation pour les ressortissants de l'Allemagne, du Canada, de l'Amérique Latine, de l'Espagne, du Portugal,
- une diminution pour les autres Pays traditionnellement attirés par la France.

Cette évolution doit être vue sous l'angle du profit pour la France, étant entendu, que chaque étranger, ne dépense pas la même somme lors de ses voyages, le chiffre d'affaires moyen par touriste et par nationalité en 1968, était le suivant pour les chiffres d'affaires les plus élevés :

- 422 pour les U.S.A. (en diminution dans le pourcentage des arrivées)
- 181 pour la SUISSE (en diminution dans le pourcentage des arrivées)
- 105 pour le CANADA (en augmentation dans le pourcentage des arrivées)
- 71 pour la SCANDINAVIE (en diminution dans le pourcentage des arrivées)
- 64 pour l'ALLEMAGNE (en augmentation dans le pourcentage des arrivées)
- 58 pour l'ITALIE (en augmentation dans le pourcentage des arrivées)
- 56 pour la GRANDE-BRETAGNE (en diminution dans le pourcentage des arrivées)

.../...



Cette arrivée de touristes, n'est pas seulement importante pour le chiffre d'affaires qu'elle représente (notamment pour l'hôtellerie puisque les étrangers fréquentent à 45% les hôtels Français), elle l'est aussi, en matière de rentabilité des infrastructures touristiques; en effet, les touristes étrangers ne sont pas comme les Français vacanciers en Juillet et Août, leurs départs comme en témoigne le tableau suivant, sont plus échelonnés dans le temps.

- REPARTITION EN POURCENTAGE DES ARRIVEES DE TOURISTES ETRANGERS EN FRANCE, SELON LES MOIS (Années 1967 et 1969)

	<u>Janv.</u>	<u>Fév.</u>	<u>Mars</u>	<u>Avr.</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>	<u>Juil.</u>	<u>Août</u>	<u>Sept.</u>	<u>Oct.</u>	<u>Nov.</u>	<u>Déc.</u>
1967.....	4	5	7	8	11	10	14	13	11	8	5	4
1969.....	4	4	5,3	8,3	10,2	11,3	14,3	13	11,5	8,2	5,3	4,5

Ces arrivées de touristes étrangers au nombre 12 M 100 en 1969 (+ 12% /68), ont porté à 112.500.000 le nombre des nuitées de touristes (+ 9,2 % /68), soit une moyenne de 9 jours par touriste.

Une répartition par nationalité, donne les moyennes de séjour suivants :

- AMERIQUE LATINE	21	nuitées.
- AUTRES PAYS	16	"
- SUISSE	16	"
- ESPAGNE	9,6	"
- BELGIQUE, LUXEMBOURG	9	"
- ITALIE	8	"
- AUTRICHE	7,7	"
- ROYAUME UNI	7,6	
- ALLEMAGNE	7,5	
- PAYS-BAS	7	
- SCANDINAVIE	6,6	
- U.S.A.	5	
- CANADA	4,6	

.../...

Il faut noter que les pays les plus riches ne restent pas en France, ils ne font que passer pour rejoindre d'autres contrées plus au Sud et moins chères.

b. Les touristes français

Mais la part la plus importante des touristes en France reste, bien-entendu, aux Français ; il convient avant tout de regarder la part des ressortissants nationaux se rendant à l'étranger.

b.1. Les Français à l'étranger

Dans ce domaine, au niveau général, seules les statistiques concernant le nombre de touristes ou voyageurs nationaux s'étant rendus à l'étranger pendant les vacances d'été, sont disponibles (O.C.D.E.).

<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>
3 300 000	3 470 000	3 540 000	3 470 000	3 100 000
			- 2 %	- 10,7 %

La diminution enregistrée pour les deux dernières années sont dues en premier lieu aux effets des événements de mai 1968, qui ont diminué le taux de départ en vacances de tous les Français et aux effets de contrôle des changes. Cependant, le pourcentage des départs à l'étranger reste à 15 % des partants depuis 1965.

Si l'on compare ces chiffres au nombre des partants en vacances, on obtient les pourcentages suivants :

	<u>été 65</u>	<u>été 66</u>	<u>été 67</u>	<u>été 68</u>	<u>été 69</u>
PARTANTS	18 710 000	19 260 000	20 010 000	19 940 000	20 460 000 (INSEE)
PARTANT A L'ETRANGER	3 300 000	3 470 000	3 540 000	3 470 000	3 100 000 (OCDE)
% DES FRANÇAIS PARTANT A L'ETRANGER	17 %	16 %	17 %	16 %	15 %

(Source INSEE-OCDE)

Ces pourcentages sont sensiblement les mêmes que ceux enregistrés dans la répartition des séjours et des journées de vacances comme la France et l'étranger.

.../...

LES VACANCIERS D'ETE : REPARTITION PAR PAYS DE DESTINATION

NOMBRE DES JOURNEES DE VACANCES

1969			1965			1966			1967			1968		
Nombre	Indice	Pourcentage	Nombre	Indice	Pourcentage	Nombre	Indice	Pourcentage	Nombre	Indice	Pourcentage	Nombre	Indice	Pourcentage
480	132	42 %	26.000	100	33 %	28.000			29.000			31.500		
670	77	19 %	20.000	100	26 %	21.500			19.000			18.500		
480	67	13 %	13.000	100	17 %	10.500			10.500			11.500		
870	138	25 %	18.000	100	23 %	16.000			21.500			20.000		
500	105		77.000	100		76.000			80.000			81.500		

PAYS de DESTINATION	NOMBRE DES SEJOURS (en milliers)											
	1965			1966			1967			1968		
	Nombre	Indice	Pourcentage	Nombre	Indice	Pourcentage	Nombre	Indice	Pourcentage	Nombre	Indice	Pourcentage
EXPAGNE - PORTUGAL	1.120	100	33 %	1.190			1.250			1.280		
ITALIE	870	100	26 %	990			840			780		
AUTRES PAYS LIMITROPHES	710	100	21 %	620			740			630		
AUTRES PAYS <del>EUROPEENS</del>	630	100	19 %	670			710			780		
TOTAL .....	3.330			3.470			3.540			3.470		

1969

Nombre	Indice	Pourcentage
37.700	145	43 %
15.000	75	17 %
9.800	75	11 %
23.200	131	27 %
85.700	111	

Au niveau des pays récepteurs de touristes français, l'Espagne reste le premier pays d'accueil pour les touristes français à l'étranger :

- indice 100 en 1965
  - indice 132 en 1969 ..... nombre de séjours
  - indice 145 en 1969 ..... nombre de journées de vacances
- soit 43 % des journées de vacances à l'étranger contre 33 % en 1965.

- une importante augmentation s'est faite en faveur des pays lointains, puisque nous enregistrons une augmentation de 31 % de 1965 à 1969 pour les journées de vacances, passant d'un pourcentage de 23 à 27 %.

- étant donné que la part de l'Italie et des pays limitrophes ont diminué par rapport à l'Espagne et aux pays lointains, on peut penser que le niveau des prix dans les pays choisis pour les vacances ainsi que le dépaysement qu'ils offrent, sont des facteurs de choix déterminant. Ces migrations ont été rendues possibles par une amélioration tant en vitesse qu'en coût pour l'utilisation des moyens de transports et par le développement des clubs, l'exemple du Club Méditerranéen, fusionné avec le C.E.T., mobilisant 315 000 adhérents est un bon exemple de l'expansion de cette branche qui ne peut être que croissante, étant donné le faible pourcentage des départs en voyages organisés des Français, par rapport aux vacanciers (5 %).

#### b.2. Les touristes français en France

L'activité touristique des Français en France peut se concrétiser par le taux de départ des Français en vacances.

<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>
41 %	41,7 %	42,6 %	41,6 %	42,7 %

.../...

La stabilisation de la durée totale des vacances à 27 jours depuis 1964, a été la cause d'un taux de croissance des journées de vacances inférieur à un taux de croissance prévu par le Vè Plan (5,1%), puisque l'accroissement s'est situé aux environs de 2%, ce qui représente, un nombre de journées de vacances de 81,6 M en 1969, contre 77 M en 1965.

- Vacances d'Eté

Les congés d'Eté occupent une place privilégiée dans le tourisme Français de par l'allocation du temps libre sous forme de 4 semaines, à cette période de l'année.

Depuis quelques années, un développement important s'est produit pour les Sports d'Hiver, puisqu'en 1964, 81,6 % des séjours de vacances ont été des séjours d'Eté, alors que le pourcentage se situait aux alentours de 70 à 75 % en 1969. Cependant, il faut remarquer que 4 vacanciers hors Eté, sont également des vacanciers d'Eté.

En fait, si l'on tient compte de l'augmentation de la population, on voit que si le nombre des personnes parties en vacances d'Eté a augmenté de 2 % environ de 67 à 69, le taux de départ par rapport à l'ensemble de la population, reste sensiblement le même.

.../...

- PRINCIPAUX RESULTATS CONCERNANT LES VACANCES D'ETE

	ETE 1965	ETE 1966	ETE 1967	ETE 1968	ETE 1969
Population des ménages ordinaires située dans le champ de l'enquête .....	45.680.000	46.220.000	47.020.000	47.930.000	47.880.000
Nombre de partants .....	18.710.000	19.260.000	20.010.000	19.940.000	20.460.000
Taux de départ en vacances .....	41,0%	41,7%	42,6%	41,6 %	42,7 %
Nombre de journées de vacances (en milliers)	509.000	510.000	550.000	537.000	555.700
Nombre moyen de journées de vacances par personne partie .....	27,2	26,5	27,5	26,9	27,2

Source: INSEE



Ceci est également visible dans le tableau ci-dessous établi par tranche de revenus où l'on voit que les taux de départ restent les mêmes ; il semble donc que la hausse du prix des vacances a été plus élevée que la hausse générale des prix, mais aucun indice d'évolution n'existe encore à ce niveau.

Taux de départs en vacances selon le revenu annuel déclaré

Revenu annuel déclaré par le ménage	1965	1966	1967	1968	1969
	%	%	%	%	%
moins de 6 000 F	13,2	13,9	15,2	12,1	11,6
de 6 000 à moins de 10 000 F	27,4	24,9	24,6	22,5	19,8
de 10 000 à moins de 15 000 F	40,4	37,7	33,2	34,8	33,8
de 15 000 à moins de 20 000 F	52,1	54,6	49,6	46,1	42,9
de 20 000 à moins de 30 000 F	65,9	64,1	64,2	59,6	57,3
de 30 000 à moins de 50 000 F	74,7	74,4	71,6	71,0	71,9
Plus de 50 000 F	84,1	78,0	78,8	76,6	78,8
Non déclaré	34,3	28,4	33,7	33,1	36,1
	—	—	—	—	—
Ensemble ..	41,0	41,7	42,6	41,6	42,7

Ce tour d'horizon des touristes en France étant réalisé, il apparaît que si le niveau général des prix des vacances n'augmente pas trop rapidement, le taux de vacanciers encore faible et stagnant en France devrait augmenter :

- avec l'élévation du niveau de revenu
- la diminution de certaines catégories professionnelles (agriculteurs)
- l'augmentation des jeunes
- l'augmentation du taux d'urbanisation

Ces touristes connaissent, nous l'avons déjà souligné, l'attrait de la mer et du soleil, donc peuvent pratiquer les loisirs marins et sous-marins.

Nous sommes amenés à cerner plus spécialement le domaine des loisirs en bord de mer.

.../...

C Les loisirs en bord de mer

La demande ne fait que croître sous l'effet de l'augmentation des vacances dans les régions côtières, de l'augmentation de la population des départements côtiers et se caractérise par certains facteurs qu'il convient d'étudier.

1. Les vacances en bord de mer

Seules des statistiques concernant les vacances d'Eté étant disponibles, nous n'étudierons que cette période. Nous avons déjà étudié le champ des vacances d'Eté.

- Les séjours au bord de Mer

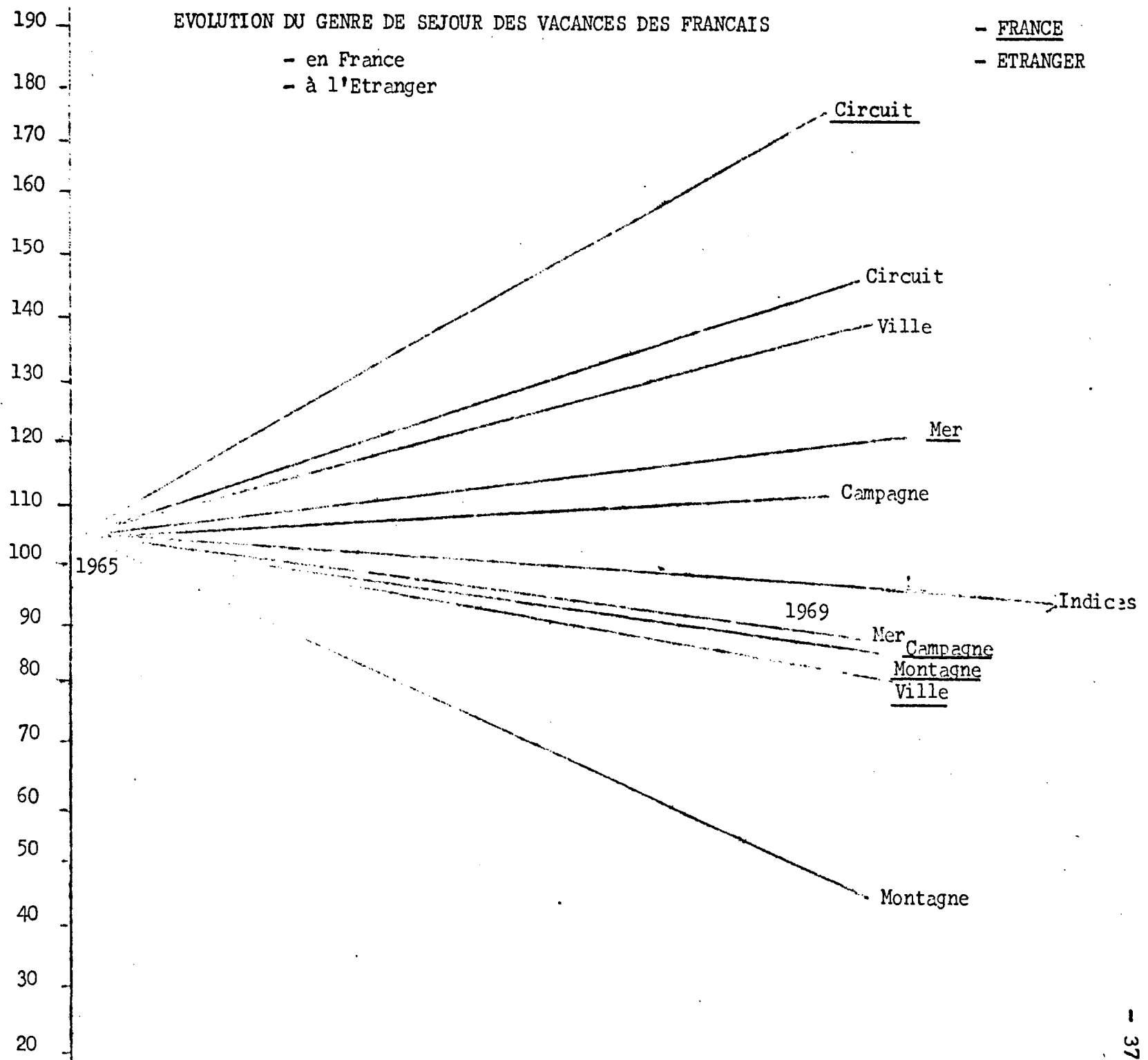
.../...

Evolution de la répartition des journées de vacances selon le pays et le genre de séjour :

- vacances des Français en France

- vacances des Français à l'étranger

( Pays :	Genre de séjour :	1965 :	Indice :	1966 :	1967 :	1968 :	1969 :	Indice (100 en 65) :
( France :	Circuit :	2,5 :	100 :	3,4 :	4,0 :	4,1 :	4,3 :	172 :
( :	Mer :	39,0 :	100 :	40,5 :	42,0 :	42,4 :	45,2 :	117 :
( France :	Montagne :	19,5 :	100 :	18,0 :	17,0 :	18,1 :	17,2 :	87 :
( :	Campagne :	34,5 :	100 :	33,5 :	32,5 :	31,3 :	29,6 :	88 :
( :	Ville :	4,5 :	100 :	4,5 :	4,5 :	4,1 :	3,7 :	84 :
( :	Total :	100,0 :	100,0 :	100,0 :	100,0 :	100,0 :	100,0 :	100,0 :
( :	Nombre de journées (en milliers) :	432 000 :	434 000 :	470 000 :	455 500 :	470 000 :		
( Etranger :	Circuit :	15,0 :	100 :	17,5 :	20,5 :	22,3 :	21,4 :	142 :
( :	Mer :	41,5 :	100 :	40,5 :	39,5 :	38,2 :	39,4 :	97 :
( Etranger :	Montagne :	19,0 :	100 :	16,5 :	14,0 :	14,4 :	9,7 :	51 :
( :	Campagne :	14,0 :	100 :	12,0 :	12,5 :	12,1 :	15,3 :	110 :
( :	Ville :	10,5 :	100 :	13,5 :	13,5 :	12,9 :	14,2 :	135 :
( :	Total :	100,0 :	100,0 :	100,0 :	100,0 :	100,0 :	100,0 :	100,0 :
( :	Nombre de journées (en milliers) :	77 000 :	76 000 :	80 000 :	81 500 :	85 700 :		



Deux faits sont intéressants :

- Pour les vacances d'été des Français en France : la proportion des journées passées à la mer est supérieure à celles des autres formes de genres de séjour.

- Cette proportion augmente.

La croissance du nombre des touristes en bord de mer est environ de 6 % l'an.

La diminution des séjours en bord de mer à l'étranger semble montrer que les Français trouvent dans notre pays un potentiel marin assez important ; cette proportion de séjours encore importante semble s'expliquer par les prix moins élevés pratiqués sur les côtes étrangères.

#### 1.2. Les vacances au bord de mer par régions

La répartition des touristes entre les différentes côtes, ne peut être faite que par l'approche de l'évolution du nombre des journées de vacances d'été dans les régions côtières. Ils recensent un nombre de journées de vacances plus important, mais les proportions doivent être sensiblement les mêmes.

.../...

EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURNEES DE VACANCES D'ETE PASSES ...

( AU NIVEAU GLOBAL )

	1965	1966	1967	1968	1969
	Indice	Indice Taux d'augmentation:	Indice	Indice	Indice
			Taux d'augmentation:	Taux d'augmentation:	Taux d'augmentation:
• dans les départements côtiers ...	100,0	101,9 + 1,9%/65	110,9 + 8,8%/66	111,4 + 0,4 %/67	121,5 + 9 %/68
• dans les autres départe- ments ...	100,0	98,8	106,4	98,6	94,1
DANS L'ENSEMBLE DES DES DEPARTEMENTS ...	100,0	100,5	108,8	105,4	108,8

Source : INSEE

## EVOLUTION DU NOMBRE DES JOURNEES DE VACANCES D'ETE DANS LES REGIONS COTIERES

(en milliers)

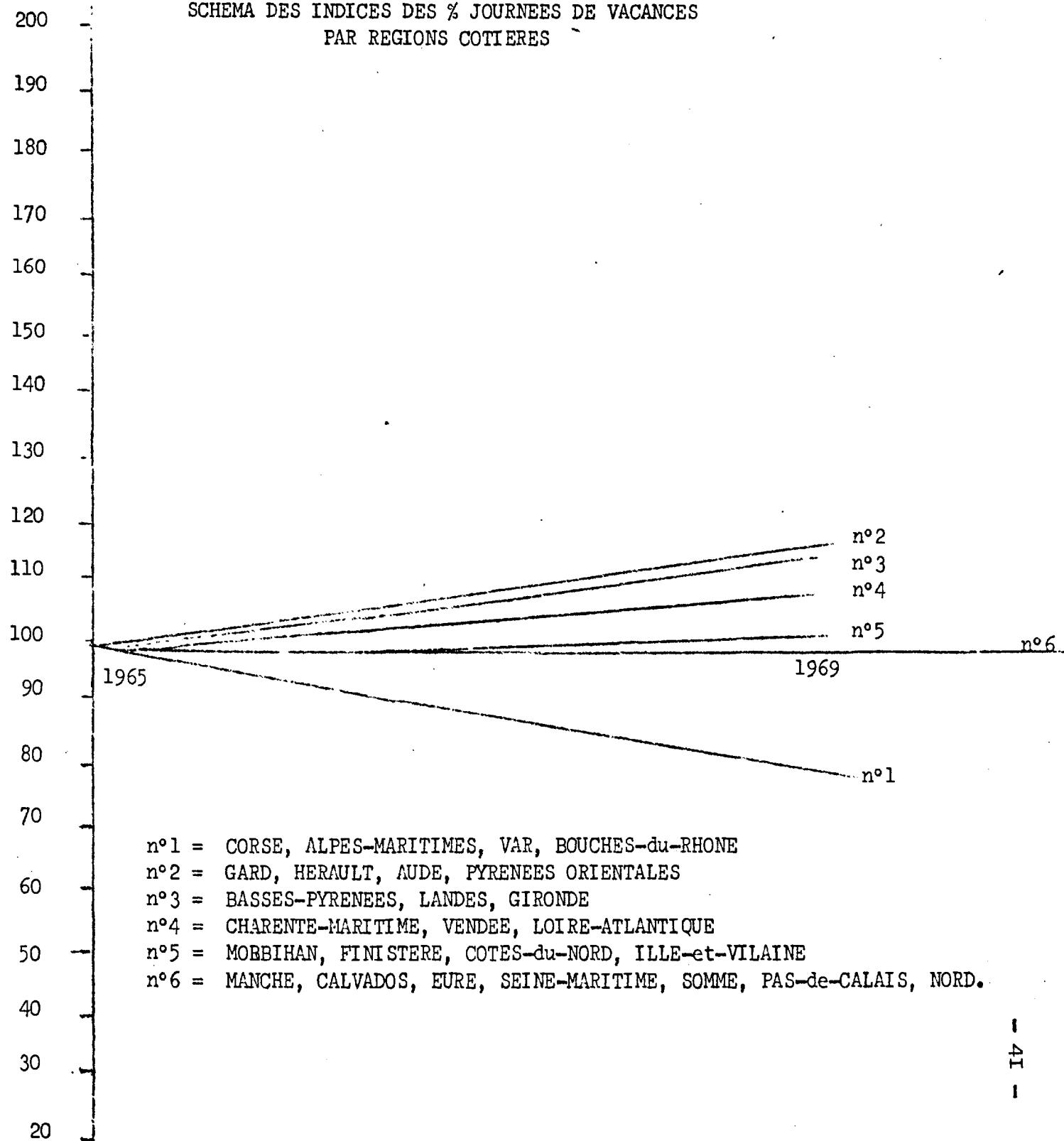
## AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

	1965			1966			1967		
	Nombre	Indice des %	Pourcentage	Nombre	Indice	Pourcentage	Nombre	Indice	Pourcentage
CORSE, ALPES-MARITIMES, VAR, BOUCHES-du-RHONE .....	53.590	100	23 %	52.530			58.330		
GARD, HERAULT, AUDE, PYRENEES-ORIENT.	29.720	100	12 %	31.270			30.590		
BASSES-PYRENEES, LANDES, GIRONDE.....	23.600	100	10,5 %	26.160			34.950		
CHARENTE-MARITIME, VENDEE, LOIRE-ATL.	44.680	100	17,5 %	44.040			47.700		
MORBIHAN, FINISTERE, COTES-du-NORD ILLE-et-VILAINE .....	45.530	100	19,5 %	43.300			45.830		
MANCHE, CALVADOS, EURE, SEINE-MARITIME SOMME, PAS-de-CALAIS, NORD.....	36.990	100	16 %	38.110			38.840		
TOTAL .....	231.110			235.410			256.240		
En % des journées de vacances passées en France .....	52,8 %	100		54,2 %			54,5 %		

1968			1969		
Nombre	Indice	Pourcentage	Nombre	Indice	Pourcentage
53.240			54.650	82	19 %
36.040			38.420	116	14 %
33.670			33.980	114	12 %
49.780			52.380	108	19 %
47.740			57.280	102	20 %
36.890			44.160	100	16 %
257.360			280.870	113	
56,5%			59,9%		



SCHEMA DES INDICES DES % JOURNEES DE VACANCES  
PAR REGIONS COTIERES



A partir des calculs des pourcentages, nous pouvons faire les remarques suivantes :

- Seules les régions côtières : CORSE, ALPES-MARITIMES, VAR, BOUCHES-du-RHONE, connaissent un indice inférieur à celui de 1965 (1969 : indice 82)

Ainsi, alors que cette région recevait en 1965 la plus forte proportion de vacanciers avec 23 % des journées, elle se trouve maintenant en seconde position.

- Les régions du Languedoc Roussillon ont connu la croissance la plus importante, indice 100 en 1965, 116 en 1969 ; ceci n'est pas étranger aux travaux d'aménagement réalisés dans cette région.

Le graphique ci-avant, donnera l'image de progression des régions côtières de 1965 à 1969.

L'attrait que représentent les pays côtiers, indice 121,5 en 1969, pour un indice de 108,8 pour l'ensemble des départements (indice 100 en 1965), est incontestable et sa progression devrait continuer, sinon s'accroître; il semble que les nouvelles arrivées de vacanciers, si l'on regarde l'évolution de différentes régions, se produisent dans les Pays du Sud, aussi bien en Méditerranée que sur l'Atlantique, mais dans des régions non surchargées (comme en Provence, Côte d'Azur) et faisant l'objet de schémas d'aménagement (ex. Languedoc Roussillon).

Un schéma d'aménagement pour la région aquitaine pourrait aider au développement de cette région dans les prochaines années à venir, ainsi que pour la Corse qui connaît une activité touristique de plus en plus élevée.

Il est indiscutable que l'évolution de la demande touristique pour telle ou telle région est fonction des infrastructures offertes au tourisme dans ces régions, aussi, ceci n'est plus un problème de demande, mais un problème d'offre.

.../...

I.3. Problèmes

Cette demande pour les pays côtiers est très ponctuelle et la tendance des Français à prendre leurs vacances en Juillet et en Août, loin de diminuer, s'accroît comme l'indique le tableau ci-dessous, ce qui pose des problèmes d'espace (1 baigneur pour 9 m<sup>2</sup> de plage) et des problèmes d'augmentation des prix, fonction du taux d'occupation des régions côtières

REPARTITION DES SEJOURS DE VACANCES D'ETE SELON LA DATE DE DEPART

DATES DE DEPART EN VACANCES	ETE 1965	ETE 1966	ETE 1967	ETE 1968	ETE 1969
ENSEMBLE DES SEJOURS D'ETE					
1-3 juin .....	1,6	1,9	2,2	1,3	2,3
4-27 Juin .....	4,2	4,7	4,0	3,6	3,6
28 juin-3 juillet .....	13,4	13,5	16,0	16,1	16,6
4 juillet-27 juillet .....	23,4	21,6	22,1	22,1	22,1
28 juillet-3 Août .....	25,0	26,3	25,7	25,8	27,9
4-11 août .....	10,0	10,3	9,8	12,0	10,6
12-27 août .....	13,5	12,6	11,4	11,3	10,1
28 août-3 septembre .....	5,3	5,7	6,0	5,0	4,3
Après le 4 septembre .....	3,6	3,4	2,8	2,8	2,5
TOTAL .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dont : départs en début ou fin de mois	45,3	47,4	50,0	48,2	51,1

.../...

## 2. Les populations côtières

Cette arrivée de touristes très ponctuelle ne représente dans le contexte actuel de l'évolution démographique, qu'une partie des personnes intéressées par les loisirs au bord de mer. L'autre partie prenant de plus en plus d'importance, est constituée par la masse des habitants des régions côtières plus aptes à profiter sur des périodes plus longues, de loisirs de la Mer. Une petite étude, à partir des données concernant les recensements de 1962 et 1968, peut donner un aperçu de l'évolution à venir de ces pays côtiers.

- LA POPULATION DES DEPARTEMENTS COTIERS

	1968	1962	AUGMENTATION de 62-68	TAUX d'ur- banisation en 68
<u>PAS-de-CALAIS-MANCHE</u>				
NORD .....	2.417.899	2.293.112	+ 5,4 %	89
PAS-de-CALAIS .....	1.397.000	1.366.282	+ 2,3 %	80
SOMME .....	512.113	488.169	+ 4,9 %	54
SEINE-MARITIME .....	1.113.977	1.035.844	+ 7,5 %	76
EURE .....	383.385	361.943	+ 5,9 %	47
CALVADOS .....	519.695	480.757	+ 8,1 %	58
MANCHE .....	451.939	446.878	+ 1,1 %	41
<u>BRETAGNE et VENDEE</u>				
COTES-du-NORD .....	506.102	501.923	+ 0,8 %	37
FINISTERE .....	768.929	749.558	+ 2,6 %	59
MORBIHAN .....	540.474	530.833	+ 1,8 %	43
LOIRE-ATLANTIQUE .....	861.452	803.372	+ 7,2 %	69
VENDEE .....	421.250	408.928	+ 3 %	39
<u>ATLANTIQUE</u>				
CHARENTE-MARITIME .....	483.622	470.897	+ 2,7 %	50
GIRONDE .....	1.009.390	935.448	+ 7,9 %	70
LANDES .....	277.381	260.497	+ 6,5 %	42
PYRENEES ATLANTIQUES .....	508.734	466.036	+ 9,2 %	65
<u>LANGUEDOC-ROUSSILLON</u>				
PYRENEES ORIENTALES .....	281.976	251.231	+12,2 %	69
AUDE .....	278.323	269.782	+ 3,2 %	48
HERAULT .....	591.397	516.658	+14,5 %	73
<u>MIDI COTE D'AZUR</u>				
GARD .....	478.544	435.107	+ 10 %	71
BOUCHES-du-RHONE .....	1.470.271	1.248.355	+ 17,8 %	94
VAR .....	555.926	469.557	+ 18,4%	87
ALPES-MARITIMES .....	722.070	618.265	+ 16,8%	93
CORSE .....	210.000	175.000	+ 17,7%	
TOTAL COTIERS .....	16.560.849	15.684.432		
TOTAL FRANCE .....	49.778.549	46.519.997	+ 7 %	70

.../...

### 2.1. Dans leur ensemble

Si nous établissons par grandes régions côtières l'addition de tous les départements qui ont une façade maritime, nous voyons que :

le total de la population des départements côtiers est le suivant :

- pour 1962 .....	15 684 432
- pour 1968 .....	16 560 849

soit une augmentation de l'ordre de 6 % environ de 1962 à 1968, alors que ce pourcentage est de 7 % pour l'ensemble de la population. Ce pourcentage un peu faible recouvre une disparité assez grande entre les pourcentages de croissance des différents départements côtiers.

### 2.2. A l'échelle départementale

Les taux d'augmentation de la population (départements de la région parisienne exceptée) les plus importants de 1962 à 1968 ont été enregistrés dans les départements suivants (% supérieurs + 14 % d'augmentation) :

Moyenne nationale	Variation en % du nombre d'hab. de 1962 à 1968	Evolution annuelle moyenne (% par an) du solde migratoire	
		62----68	54----62
Moyenne nationale	+ 7 %	+ 0,5	+ 0,4
<u>DEPARTEMENTS COTIERS</u>			
- VAR	+ 18,4 %	+ 2,4	+ 1,8
- BOUCHES-du-RHONE	+ 17,8 %	+ 2,1	+ 1,7
- ALPES-MARITIMES	+ 16,8 %	+ 2,6	+ 2,4
- HERAULT	+ 14,5 %	+ 1,9	+ 1
<u>DEPARTEMENTS NON COTIERS</u>			
- HAUTE-GARONNE	+ 16,2 %	+ 2	+ 1,3
- VAUCLUSE	+ 16,6 %	+ 1,9	+ 1,2
- HAUTE-SAVOIE	+ 15 %	+ 1,4	+ 1
- ALPES DE HAUTE PROVENCE	+ 14,1 %	+ 1,7	+ 1

.../...

La HAUTE-SAVOIE exceptée, ces départements s'ils ne sont pas côtiers, n'en demeurent pas pour le moins proches de la mer.

Si l'on se réfère au tableau concernant l'accroissement de la population dans les pays côtiers, on s'aperçoit que bon nombre d'entre eux connaissent un pourcentage d'augmentation supérieur au 7 % national, ceci est vrai avec de forts pourcentages pour tous les pays côtiers du Sud de la France.

Ces taux élevés d'accroissement de population correspondent tous à des augmentations annuelles en pourcentage importants du solde migratoire.

Ces derniers départements ont la caractéristique de connaître un taux élevé d'urbanisation, ce qui est un facteur de développement des loisirs.

Si l'on en croit les premiers aménagements, il semble que loin de s'arrêter, le mouvement vers les pays côtiers s'accroît, notamment pour les pays limitrophes de la Méditerranée ; déjà certaines agglomérations connaissent des taux de croissance très élevés :

- AIX-en-PROVENCE .....	(+ 31,8 % de 1962 à 1968)	)
- GRASSE, CANNES, ANTIBES.....	(+ 25,4 %	)
- GRENOBLE .....	(+ 26,6 %	)
- MENTON, MONACO .....	(+ 20,2 %	)
- MONTPELLIER .....	(+ 37,7%	)
- NIMES .....	(+ 23,5%	)
- MONTPELLIER .....	(+ 23,6%	)

De grands projets comme FOS, l'aménagement du Grand Delta (Grenoble, Nice, Fos) qui devra accueillir 14 M. d'habitants en 1985), ne feront qu'accentuer ce mouvement particulièrement dans les régions Méditerranéennes.

Ce mouvement n'est pas constitué comme on pourrait le croire uniquement de Retraités, la carte ci-jointe figurant les proportions d'Adultes de 20 à 65 ans en témoigne.

Son développement est lié à :

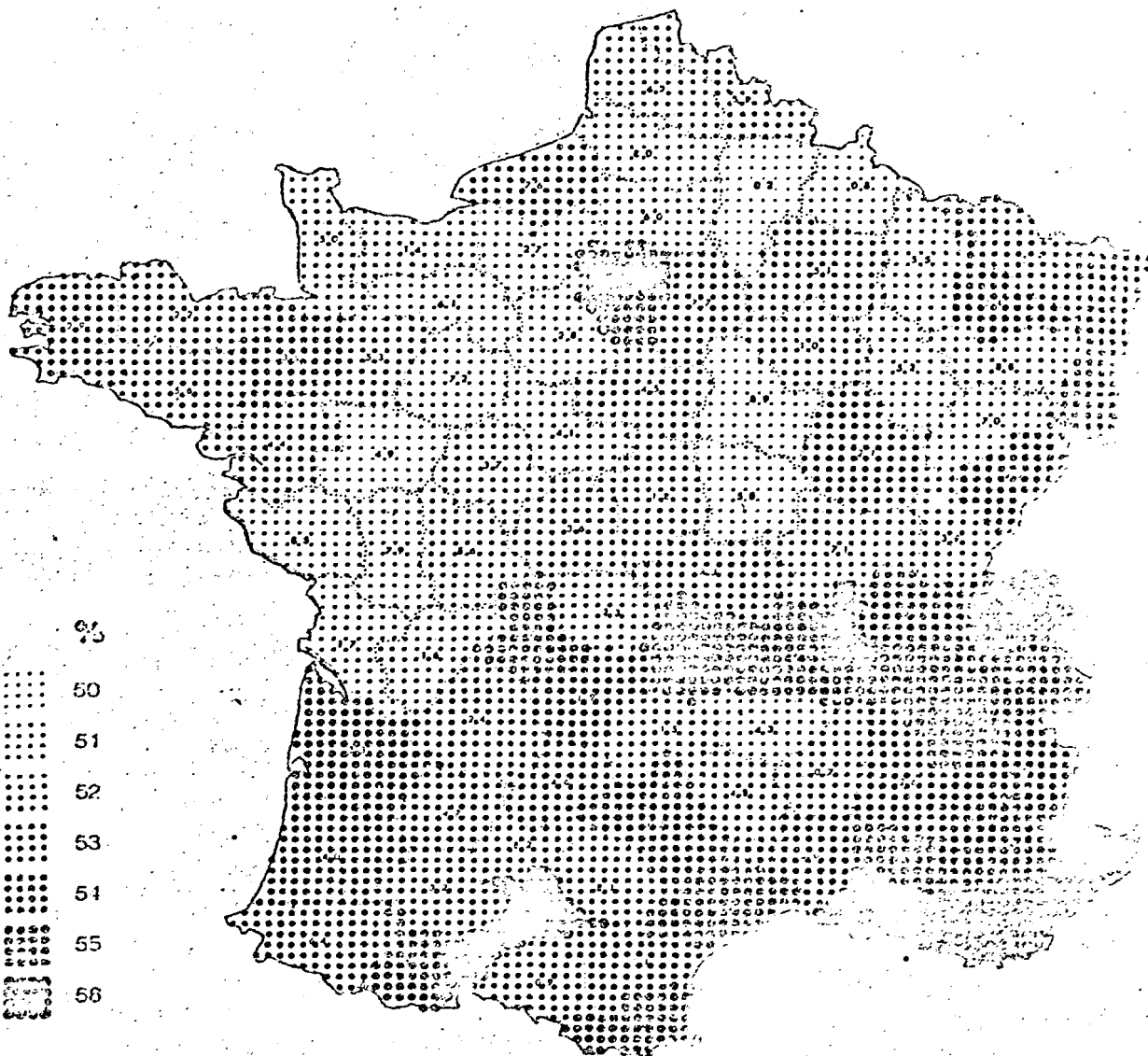
- l'importance des rapatriés d'Algérie dans les Pays du Sud,
- tendance des citadins et des industries de la région parisienne à s'implanter dans des régions plus accueillantes. La région Côte d'Azur, Provence, connaîtra peut être un essor semblable à celui de la Floride, qui compte déjà 8.000.000 habitants en 1970 et devrait voir sa population atteindre 15 M. en 1985,
- l'effet de la décentralisation dans l'implantation des nouvelles industries et même des Sociétés de Services,
- l'effet de l'augmentation démographique qui a créé le phénomène d'offre d'emplois, donc d'implantation (dans la région Provence, Côte d'Azur, l'augmentation relative de l'emploi total + 12,8%, dépasse largement la moyenne nationale).
- évolution de la Consommation énergétique.

La plus grande partie du pétrole étant importé par voies maritimes, les industries ont tout intérêt à s'implanter aux sources de ravitaillement (ex : Aménagement de Dunkerque et de ses industries sur l'eau).

Est-ce à dire que toutes ces activités rendront impossible, tout au moins, de plus en plus difficile, la pratique des loisirs marins et sous-marins en France, certes tous ces intérêts pour ces régions, créent des problèmes face aux perspectives d'évolution des loisirs.

.../...





PROPORTION DES ADULTES DE 20 A MOINS DE 65 ANS  
PARMI LA POPULATION TOTALE

### 3. Les problèmes

Cette tendance à occuper les régions côtières, tant pour les besoins immobiliers des nouveaux habitants que pour les besoins de l'industrie qui se développent de plus en plus près de la mer sans oublier le développement actuel des parcs ostréicoles, et à l'avenir des bassins d'aquaculture, peut porter préjudice au développement important du tourisme qui, comme nous l'avons vu, doit s'accroître dans les régions côtières.

#### Toutes ces activités sont en concurrence :

- concurrence en espace : la bande littorale ne compte que 3 500 kms, l'espace étant donc limité, il faut veiller à ce que les implantations ne se fassent pas au détriment des activités limitrophes,
- en effet, des interactions sont possibles entre les différentes activités, la présence du tourisme suppose un cadre non endommagé par l'implantation d'usines inesthétiques et de plus source de nuisances puisque les industries, surtout celles situées auprès des mers, ont tendance à déverser dans celles-ci, tous les déchets de leur production. Des problèmes d'environnement dont l'importance est mieux ressentie depuis quelques temps sont à résoudre,
- interactions également entre l'aquaculture et les autres activités, l'eau et l'implantation des parcs nécessitent des emplacements particuliers et très sains, donc incompatibilité d'implantations près des industries (ceci n'est peut être pas valable dans le cas de rejets thermiques : en effet, on songe à favoriser l'emploi de ces rejets pour créer des zones d'aquaculture à la suite d'études réalisées dans le lac Michigan et en Angleterre) et tendance à se rapprocher des terrains touristiques. La pollution chronique est importante, il s'agit donc de minimiser le plus possible les sources d'insalubrités,
- chaque activité est consommatrice d'espaces, de plus en plus larges ; de plus, chacun revendique l'occupation d'un territoire particulier, ce qui limite les implantations et provoque des sources de conflits. Des choix pour l'établissement d'un aménagement rationnel doivent être faits. Comment privilégier ces choix ? Une étude des différentes rentabilités économiques de chacune de ces activités, pourrait servir de critères mais la rentabilité de l'activité de l'aquaculture n'est pas encore possible à définir, ces opérations n'étant qu'au stade de l'expérience ; pour les industries et l'immobilier, cela pourrait être fait, pour le tourisme également, quoique cela paraisse plus difficile, des problèmes sociaux et de genre de vie peu qualifiables se greffant aux critères économiques, le problème est posé.

.../...

Concurrence à l'intérieur de chacune des activités du littoral :

- non seulement se posent des problèmes d'interactions entre les différentes activités, mais aussi entre un même genre d'activités ; cela est particulièrement vrai pour les loisirs. Avant de prévoir des aménagements spéciaux pour ces loisirs, il convient de prévoir les perspectives d'évolution de la demande pour ces activités et les avantages autant que les problèmes que cela peut poser dans le domaine des problèmes soulevés ici. L'augmentation prévisible des loisirs en plein air, en particulier, et du tourisme vers la mer (qui représentent le potentiel des possibilités d'augmentation des pratiquants des loisirs marins et sous-marins) est favorable au développement de ces activités, mais le problème de l'espace et de l'environnement reste entier.

Les approches concernant la consommation des loisirs, en général, du tourisme et des pratiquants des régions côtières, ont permis de cerner le marché potentiel intéressé par les loisirs marins et sous-marins, l'étude des facteurs contribuant à l'évolution de ces marchés, ont montré que les transformations dans nos pays occidentaux, vont dans le sens d'une augmentation de cette demande potentielle, car ils privilégient les facteurs de développement de ces activités.

Il convient maintenant, d'étudier la place exacte des loisirs marins et sous-marins dans ce contexte et de voir la position que ces activités peuvent occuper sur ce marché potentiel, ce qui suppose une étude des points forts, mais aussi des points faibles des facteurs de développement du nombre des adhérents.

.../...

DEUXIEME PARTIE

LA DEMANDE POUR LES LOISIRS MARINS ET SOUS-MARINS

---

II - DEMANDE POUR LES LOISIRS  
MARINS ET SOUS-MARINS

Si ces activités regroupent un facteur commun, la mer, elles ne sont pas pour le moins différentes ; certaines se pratiquant sur la mer, d'autres dans la mer et posent donc des problèmes d'équipements et de motivations différents. Il convient donc d'étudier chacune de ces activités, avant de poser des problèmes communs et d'interactions entre ces différentes occupations. L'approche de ces activités se fera tout d'abord par une étude en nombre de pratiquants, des dépenses des ménages occasionnées par ces activités (les données statistiques en la matière sont très peu nombreuses, donc le tableau sera incomplet), puis par l'étude des adhérents, selon leurs critères sociaux, géographiques et leur façon de pratiquer ces activités ; ces approches nous permettront de voir dans le contexte global des loisirs en général et du tourisme l'évolution spécifique probable de ces loisirs marins et sous-marins.

A - La pratique des loisirs marins et sous-marins en France :

Les données : en pratiquants  
en matériel  
en dépenses

Ces activités étant spécifiques, une approche par type d'activité, quoique fastidieuse, est nécessaire.

1. Etude de la navigation de plaisance

Les pratiquants : étude quantitative

En 1967, 2 000 000 adultes selon une enquête de l'I.N.S.E.E. avaient au moins une fois dans leur vie, fait de la voile ; l'appréhension des pratiquants est délicate, elle peut se faire selon deux approches :

- le marché des bateaux
- les adhérents des clubs

- le marché des bateaux

En 1967, 2,9 % des ménages étaient équipés d'un bateau. Ce pourcentage n'était que de 1,7 % en 1964, soit + 70 % d'accroissement en 3 ans, ce qui représente un taux d'accroissement considérable.

Rappelons que le taux d'augmentation annuel moyen par tête des dépenses des ménages pour les bateaux de plaisance, était de 14 % pour la période 1959-1968.

En 1970, le nombre d'unités mer immatriculées étant de 237.705, on peut dire que ce parc réunissait 800.000 plaisanciers.

Le chiffre d'affaires de la profession est assez délicat à appréhender, car une répartition est souvent faite entre chaque sorte de bateau et les différentes statistiques ne reprennent pas les mêmes nomenclatures.

Une première estimation de l'importance de cette activité dans le tableau économique, peut être une estimation des dépenses des ménages en France (hors taxes) pour l'achat de leur bateau, qui peut être faite à partir du chiffre d'affaires des entreprises enquêtées par le Syndicat national des constructeurs de bateaux et du total des importations en valeur. Ces frais ne sont qu'une partie du total des dépenses allouées à ces loisirs ; en effet, selon ce même syndicat, il est possible d'évaluer en 1969, à environ 500 millions le total du chiffre d'affaires de la profession de la navigation de plaisance. Il faut noter que les évaluations indiquées ici, regroupent l'ensemble du marché de la navigation de plaisance, une distinction entre pratiquants à la mer et sur les plans d'eau utilisables, n'est pas possible. Cependant, il faut convenir qu'environ 98 % des bateaux sont utilisés à la mer, soit intégralement, soit pendant certaines périodes - en fait l'activité sur plans d'eau, n'est pas le but principal en général, et n'est qu'accessoire pour les pratiquants éloignés des bordures de mer.

- CHIFFRE D'AFFAIRES DES INDUSTRIES DE CONSTRUCTION

ANNEES	CONSTRUCTIONS NEUVES	SOUS TRAITANCE	OPERATIONS DE NEGOCE	IMPORTATIONS	TOTAL	% AUGMENTATION ANNUEL
1965	74.677.033	716.651	9.910.625	42.314.000	127.618.308	100
1966	98.706.000	1.289.000	11.082.000	41.167.000	152.244.000	119 + 19 %
1967	95.814.700	1.548.790	7.229.343	46.508.000	151.090.833	118 -
1968	132.838.000	5.448.000	10.806.000	74.427.000	223.519.000	175 + 47 %
1969	101.263.000	5.838.000	9.580.000	41.634.000	158.315.000	124 - 28 %

.../...

D'ores et déjà, il convient de noter la nette recrudescence enregistrée en 1969 due à l'introduction de la T.V.A. à 23 % sur les bateaux de plaisance et au climat économique d'ensemble peu favorable au crédit à la consommation.

Ces mesures ont en fait été profitables sur le marché extérieur, puisqu'en 1969, les exportations ont dépassé les importations en valeur, en fait plus par une diminution des importations que par une augmentation importante des exportations dont le taux de progression reste cependant assez élevé -20 % par an environ-.

De plus, l'effet de la dévaluation a joué un rôle nocif sur les bateaux à moteurs, car ces bateaux sont équipés de moteurs qui sont pour la plupart importés et dont les prix ont augmenté de 15 %.

Quoi qu'il en soit, une baisse des ventes est fort probable pour l'année 1970, une diminution de 20 à 30 % du chiffre d'affaires est envisagée.

- Le parc à bateaux

Le même profil se retrouve à l'examen de l'évolution des immatriculations des navires de plaisance effectuant une navigation maritime.

- TOTAL GENERAL DES IMMATRICULATIONS (Marine Marchande)

ANNEE	NOMBRE	INDICE
1965	30 052	100
1966	31 296	104
1967	28 233	93
1968	28 363	93
1969	28 510	94
1970	21 354	71

.../...

Le taux d'accroissement du parc des bateaux de plaisance connaît donc depuis 1956, un essoufflement ; cependant, replacé dans l'ensemble des bateaux recensés, il convient de voir que le parc est des plus dynamiques puisqu'il connaissait un taux d'accroissement d'environ 20 % et plus jusqu'en 1969.

En examinant l'ensemble des immatriculations au 1er janvier 1970 (qui représentent l'ensemble des bateaux en service puisque les quartiers des affaires maritimes ont procédé à une mise à jour complète de leurs fichiers), nous pouvons extrapoler les tendances des activités nautiques, car chaque type de bateau correspond à une activité particulière.

Au 1er janvier 1970, le total des immatriculations se répartissait ainsi :

	Nombre au 1er janv. 70	Nombre au 1er oct. 70	% en janv. 70	Augmentation de janvier à octobre	
				en nombre	en %
<u>(Navires de moins de 2 tonnes)</u>					
Voiliers	70 696	76 738	32	6 042	8,5
Navires à moteur	106 715	115 406	49	8 691	8
<b>TOTAL</b>	<b>177 411</b>	<b>192 144</b>	<b>81</b>	<b>14 733</b>	<b>+ 8 %</b>
<u>(Navires de plus de 2 tonnes)</u>					
... 2 - 5 tx	14 548	16 187	6,5	1 641	11
... 5 - 10 tx	3 073	3 492	1,4	425	14
... 10 - 25 tx	516	585	0,3	69	
... +25 tx	41	45		4	10
<b>TOTAL VOILIERS + 2 tx</b>	<b>18 178</b>	<b>20 315</b>	<b>8,3</b>	<b>2 137</b>	<b>+ 11,5 %</b>
<u>(Navires à moteur)</u>					
... 2 - 5 tx	18 888	20 506	8,6	1 618	8,5
... 5 - 10 tx	3 138	3 358	1,5	220	7
... 10 - 25 tx	1 109	1 254	0,6	145	12
... + 25 tx	166	188		22	12,5
<b>TOTAL MOTEUR + 2 tx</b>	<b>23 301</b>	<b>25 306</b>	<b>10,7</b>	<b>+ 2 005</b>	<b>+ 9</b>
<b>TOTAL DE PLUS DE 2 tx</b>	<b>41 482</b>	<b>4 562</b>	<b>19</b>	<b>+ 4 139</b>	<b>+ 10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>218 893</b>	<b>237 765</b>	<b>100</b>	<b>+ 8 872</b>	<b>8,5 %</b>



En 1967, le total des immatriculations recensées par la Marine Marchande, s'élevait à 176.421 bateaux, soit un pourcentage d'accroissement de 35% pour 3 ans, ce qui reste très important.

D'après ce tableau, nous constatons :

- la supériorité écrasante des bateaux de moins de 2 tonnes sur les autres,

- la supériorité des bateaux à moteur : 140.712 contre 97.053 pour les voiliers, c'est-à-dire 60% pour les moteurs contre 40% pour les voiliers. L'évolution enregistrée du 1er Janvier 1970 au 1er Octobre, montre que la croissance des voiliers a été plus importante que celle des moteurs. On peut donc dire que si les pratiquants du nautisme sont plus importants que les pratiquants de la voile, ceux-ci augmentent davantage que les pratiquants du bateau à moteur.

#### - Le nautisme

Recenser les pratiquants du nautisme est difficile, on ne peut l'appréhender que par le pourcentage des bateaux à moteur, soit 60% des 800.000 plaisanciers estimés, c'est-à-dire 480.000 personnes, une approche plus exacte est difficile, car il existe peu de Clubs dans cette activité.

Un recensement pour octroi du permis bateau en mer, s'avère également délicat, car les statistiques ne sont pas précises. L'obligation est faite aux possesseurs de bateaux à moteur d'une puissance de plus de 10 chevaux depuis le 16 Mars 1966, d'obtenir un des 3 permis bateaux catégorie A, B ou C, selon le genre de navigation et le tonnage du bateau. Au 1er Octobre 1970, 53.780 permis avaient été délibérés dans la Région Parisienne, et on peut estimer que le littoral comptabilise un peu moins du double des possesseurs de permis, soit environ 107.560 permis. Au total, 161.340 permis ont été délivrés pour un total de 140.712 bateaux à moteur immatriculés au 1er Octobre 1970.

De plus, une distribution d'activités est également possible à l'intérieur du nautisme; en effet, la pratique de ce sport, quoiqu'indispensable, n'est souvent qu'accessoire pour les pratiquants du ski nautique, et de la plongée sous marine.

.../...

- La voile

Nous pouvons également estimer les pratiquants d'après le pourcentage des bateaux affectés à cette activité soit 40 % de 800.000, c'est-à-dire : 320.000 personnes. Mais les possesseurs de bateaux ne sont pas les seuls à pratiquer cette activité. Dans cette branche l'existence des Ecoles est nombreuse, et il n'est pas indispensable de posséder son propre bateau pour pratiquer ce sport.

Selon le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse des Sports et des Loisirs, la progression des inscrits à des Ecoles de voile a été la suivante :

*Mer et Flam  
d'eau de l'intérieur*

ANNEE	NOMBRE	INDICE
1965	47.000	100
1966	50.000	106
1967	90.000	132
1968	95.000	202
1969	100.000	212
1970	132.000	282

Ces statistiques reflètent l'ensemble des Ecoles à l'échelon national. Pour évaluer le nombre des pratiquants en mer, on peut se référer aux statistiques de la Fédération Française du Yachting à voile qui recensait à elle seule en 1969, 60.000 licenciés, dont 56 % pour la mer, ce qui permettrait d'évaluer à env. 79.000 le nombre des inscrits à des Ecoles de voile en mer. Au total, on peut dire qu'en 1970, 400.000 personnes soit env. 1 Français sur 10 ont pratiqué la voile de façon assez soutenue.

2. Pêche sportive, ski nautique, surf

- La pêche sportive en mer et sur le bord de la mer, ne fait pas l'objet à la différence de la pêche en rivière d'une demande de permis, aussi les données concernant cette activité sont très difficiles à cerner. On peut cependant, tenter une évaluation en nombre de pratiquants sous toutes réserves par l'approche suivante :

.../...

• La pêche en France

- Répartition des livraisons des articles de pêche  
(source Féd. Française des Articles de Sports)

ANNEE	METROPOLE (C.A.T.T.C.)	IMPORTATIONS	TOTAL	%
1965	76.316.480	3.207.000	79.523.480	
1966	80.617.989	3.454.000	84.071.989	+ 6%
1967	76.387.865	5.340.200	81.728.065	- 3%
1968	96.777.115	7.948.000	104.725.115	+28%
1969	104.528.821	11.742.000	116.270.821	+11%

La progression du chiffre d'affaires est assez soutenue.

Selon une enquête de l'INSEE en 1967, 5 M. de personnes déclaraient pêcher régulièrement ou de temps en temps et 4.000.000 de permis ont été recensés.

Les éléments qui déterminent le sous-ensemble des pêcheurs en mer, sont les suivants :

- l'appartenance à une région côtière
- le taux de départ en vacances
- le pourcentage des départs en vacances au bord de mer.

Si nous supposons que les pratiquants de la pêche se répartissent également sur l'ensemble du territoire, nous pouvons évaluer à environ 900.000 le nombre des pêcheurs se rendant en bord de mer et donc susceptibles d'y pêcher auquel il convient d'ajouter quelques 700.000 résidents pêcheurs proches des côtes. On peut ainsi évaluer à environ 1.600.000, le nombre des pêcheurs côtiers, ce qui permettrait d'estimer, pour 1969, à environ 37 M. le chiffre d'affaires des Articles de pêche en mer grâce à cette forme de loisirs contre 24 M. en 1965.

1965 24 M.  
1969. 37 M. → +54% .../...

- Le ski nautique

Les résultats obtenus auprès de la Fédération Française de ski nautique sont très minces.

En 1970, ce Club comptabilise 5.000 licenciés, ce chiffre étant stationnaire depuis quelques années, mais les pratiquants augmentent rapidement et peuvent être estimés à 150.000 environ.

- Le surf

Le surf connaît un développement plus restreint en France que les autres activités étudiées. Là aussi, les pratiquants sont difficiles à dénombrer, car le surf étant un sport individuel, les besoins d'affiliation à un Club sont moins sentis. Cependant, les statistiques fournies par la Fédération Française de Surf Riding, peuvent nous éclairer sur l'évolution de ce sport. Les licenciés de cette Fédération se sont développés à raison de 68% de 1965 à 1970.

ANNEE	NOMBRE DES LICENCIES	%
1965	160	
1966	190	+ 18%
1967	200	+ 5%
1968	230	+ 15%
1969	290	+ 26½%
1970	270	- 7%

Il faut remarquer l'inégalité des taux de croissance d'une année sur l'autre qui peut résulter soit :

- d'un mauvais recensement
- de conditions météorologiques

.../...

Il serait utile de confronter ces indications avec des données de fabrication, malheureusement, les résultats de production n'ont pu être communiqués par la seule Société de production existant en France.

### 3/ Les loisirs sous-marins

Cet ensemble regroupe un certain nombre d'Activités, donc ce chiffre est assez délicat à évaluer. En effet, d'une part les statistiques concernant le matériel utilisé sont très incomplètes ; d'autre part, la pratique de ces sports étant libre, il est difficile de cerner exactement le nombre de pratiquants par l'approche des statistiques des Clubs. Ces loisirs sous-marins présentent une homogénéité puisqu'ils se pratiquent tous sous la mer, mais les activités peuvent être différentes et entraînent des différences d'équipement et de réglementation.

A l'heure actuelle, la seule Fédération représentative est la Fédération Française d'études et de sports sous-marins qui regroupe le tiers des pratiquants des loisirs sous-marins. Cette Fédération a connu depuis sa création une expansion très importante puisque en 1948, elle comptait 718 affiliés pour environ 37.243 personnes fin 1970, soit une multiplication du nombre par 50. A partir de ces données nous pouvons estimer à environ 120.000, le nombre des pratiquants des loisirs sous-marins en France.

Le schéma ci-joint, nous permettra de voir l'évolution dans le temps.

Depuis 1965, le tableau de croissance est le suivant :

ANNEE	NOMBRE	INDICE	% D'AUGMENTATION ANNUEL
1965	26.245	100	
1966	29.370	112	+ 12 %
1967	31.231	119	+ 6 %
1968	29.819	113	- 4 %
1969	33.190	126	+ 11,5 %
1970	37.243	141	+ 11,5 %

.../...

L'évolution se fait à un très bon rythme de croissance, cependant moins important que celui enregistré dans une Fédération analogue dans une autre discipline à savoir : la Fédération Française de Yachting et de Voile qui, en 1965, à indice 100, comptabilisait 33.500 licenciés contre 60.124 en 1969 (indice 179). Cette évolution est rapide, mais il faut remarquer que cette activité peut s'exercer aussi facilement (à la différence des sports sous-marins) sur l'ensemble des plans d'eau de France.

Contrairement aux loisirs marins, ces activités sont spécifiques à la mer, car la plongée en piscine et en lacs, si elle existe notamment pour l'entraînement, n'est pratiquée qu'en vue de son exercice en mer.

La pratique des activités sous-marines se divise en loisirs suivants :

- la plongée sous-marine : souvent associée à la chasse sous-marine ; elle se fait en apnée c'est-à-dire, sans scaphandre autonome, et se pratique par plongées successives d'une durée d'environ 45 secondes, ce qui permet d'atteindre des profondeurs de 15 m.

- la plongée sous-marine en scaphandre autonome - l'exploration sous-marine ; l'exploration se pratique jusqu'aux environs de 40 m. mais souvent les pratiquants ne fréquentent que des zones avoisinant les 20-25 m. car l'eau y est moins froide et de plus les paysages à contempler sont plus beaux, la luminosité étant encore importante et permettant de voir des couleurs plus attrayantes comme le bleu, le rouge ; les teintes deviennent en effet uniformes vers les 40m, l'intérêt d'exploration y est donc moins important. De plus, des profondeurs moins importantes posent moins de problèmes aux amateurs au point de vue des règles de la saturation.

- la photographie sous-marine peut être prise comme une variante de l'exploration sous-marine et se pratique soit au moyen d'un appareil photo normal dans une boîte étanche, ou avec un appareil spécial ; selon la qualité des eaux et la luminosité, il est conseillé d'employer des flahs ou une source d'éclairage pour les films.

- l'archéologie sous-marine : l'océan contient encore dans ses eaux de nombreuses épaves qui sont intéressantes à visiter, c'est pourquoi quelques pratiquants se sont spécialisés dans cette activité.

.../...

L'évaluation du nombre des pratiquants à l'intérieur de ces activités est difficile, car les pratiquants passent souvent d'une activité à l'autre. Cependant, les responsables de la FFESM estiment à environ 65 % le nombre des chasseurs sur l'ensemble de leurs licenciés, auxquels il convient d'ajouter les personnes ayant fait une demande aux affaires maritimes (la carte à la FFESM sert de permis de chasse sous-marine), qui sont aux environs de 8.000 par an.

En 1966, une enquête a été faite par l'Institut de Recherches François ANGER auprès des lecteurs de "Plongées" journal publié par la FFESM.

Ce sondage a révélé que :

- 66 % des lecteurs préféraient avant tout la chasse sous-marine
- 48 % des lecteurs préféraient avant tout l'exploration
- 21 % des lecteurs préféraient avant tout la photo, le cinéma

L'ensemble représentant plus de 100 %, cela montre bien que les activités préférées par les adhérents sont en général menées de front avec le même plaisir.

La part de chacune de ces activités dans l'ensemble, ne peut non plus être dégagée des statistiques du Chiffre d'Affaires fournis par la Fédération des Industries Françaises d'Articles de Sports, qui regroupent sur une même ligne, le chiffre d'affaires correspondant aux articles de chasse et d'exploration sous-marine (sauf les combinaisons caoutchoutées).

Matériel de chasse sous-marine et d'exploration.  
Livraisons pour la Métropole (T.T.C.)

ANNEE	CHIFFRE D'AFFAIRES	IN-DICE	% d'AUGMENTATION PAR AN
1965	15.113.389	100	
1966	18.194.745	120	+ 20 %
1967	17.517.869	116	- 3 %
1968	17.459.134	115	0
1969	20.183.219	133	+ 15 %

.../...

ETAT DES PERMIS DE PECHE SOUS-MARINE ENREGISTRES DANS LES SERVICES  
DES AFFAIRES MARITIMES  
DE 1963 A 1970

ANNEES	LE HAVRE	SAINT-SERVAN	NANTES	BORDEAUX	MARSEILLE	TOTAL PERMIS	INDICE	NOMBRE DES ADHERENTS A LA F.F.E.S.M. Indice
1963	116	241	629	333	2 099	3 418		
1964	125	311	845	460	3 174	4 915		
1965	126	382	909	600	4 261	6 275	100	100
1966	178	601	1 310	711	5 958	8 758	140	112
1967	235	644	1 644	831	5 967	9 321	148	119 31231 20.300
1968	263	837	1 918	834	6 796	10 649	170	113
1969	303	1 154	2 211	824	7 775	12 267	195	127
1970	357	1 572	2 444	922	10 271	15 566	248	142 37243 24.200

	MM	FFESM	T
chasseurs s.m. 1967	9321	20.300	29621
1970	15.566	24.200	39.766 → Δ = 34%



Si l'on ne tient pas compte de l'année 1968, il semble que cette industrie connaisse une croissance assez soutenue, cependant légèrement moins forte que celle de l'industrie nautique avant l'introduction de la T.V.A.

- EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES POUR LES EQUIPEMENTS DE LOISIRS

en M.F.

	1965		1969	
	VALEUR	INDICE	VALEUR	INDICE
TOTAL CULTURE				
Loisirs Distractifs	24.026	100	37.120	154
TOTAL SPORT ET CAMPING	1.455	100	2.413	160
BATEAUX	128	100	158	124
PECHE	24	100	37	154
CHASSE	15	100	20	133

Extrapoler l'évolution de ces loisirs par rapport à l'ensemble des dépenses affectées aux loisirs et en défaveur des activités marines et sous-marines, car les indices de valeur sont inférieures à l'indice de valeur globale. Peut être, est-il nécessaire de ne pas tirer trop de déductions du tableau ci-dessus, car les approximations des dépenses pour ces activités sont des plus aléatoires.

- La pratique de ces activités en clubs fait que les dépenses en matériel ne suivent pas la même croissance que celle des pratiquants,

- De plus, les années 1968 et 1969 ne semblent pas favorables à une extrapolation continue des tendances, ces années étant peu bénéfiques au point de vue des dépenses des ménages concernant les activités de vacances,

.../...

- Un indice en valeur ne peut être valable que si son évolution est corroborée par celle de l'indice de volume. Or, il nous a été impossible, sauf pour les loisirs nautiques, d'obtenir des comptabilisations d'unités vendues.

## B - LA CLIENTELE ACTUELLE ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Les activités des loisirs marins et sous-marins sont encore dans leur stade de percée. C'est une nouvelle activité pour les vacanciers, puisqu'il faut remarquer que les loisirs sous-marins par exemple ne se sont développés en France que depuis 1948. Que penser de son développement futur ? Celui-ci n'est pas indépendant de l'évolution du contexte des loisirs en général, du tourisme et des vacances au bord de la mer que nous avons étudiés précédemment. Dans ces perspectives d'évolution du contexte, le développement de ces activités jouit-il d'avantages spéciaux ou de désavantages ? Un tour d'horizon des points forts et des points faibles de ces activités devrait pouvoir nous éclairer sur les perspectives de développement, car en matière de loisirs, une extrapolation économique des tendances, surtout pour des loisirs en phase d'éclosion, semble impossible.

L'étude de la clientèle de ces loisirs peut permettre une extrapolation de tendance, si l'on étudie leurs origines sociale et géographique. Cette étude ne peut être menée à bien pour chacun des sports, souvent nous serons amenés à l'étudier à partir des données des Clubs, ce qui peut déformer au départ la typologie des adhérents.

En effet, les adhérents des clubs sont surtout motivés à l'inscription pour des motifs financiers ; cette adhésion offre en effet souvent des avantages, notamment dans l'utilisation du matériel, ce qui réduit le coût de la pratique. A priori, on peut donc dire que le niveau des revenus des adhérents est souvent plus bas que celui des pratiquants libres.

### 1. A l'intérieur de chaque sport

#### 1.1. Le nautisme

Des données très utiles sont fournies par la Marine Marchande relatives à l'appartenance des propriétaires de bateaux, à leur catégorie socio-professionnelle, à leur classe d'âge et leur appartenance départementale.

- Département d'origine des plaisanciers

A partir de la carte jointe, nous voyons que :

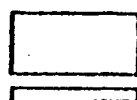
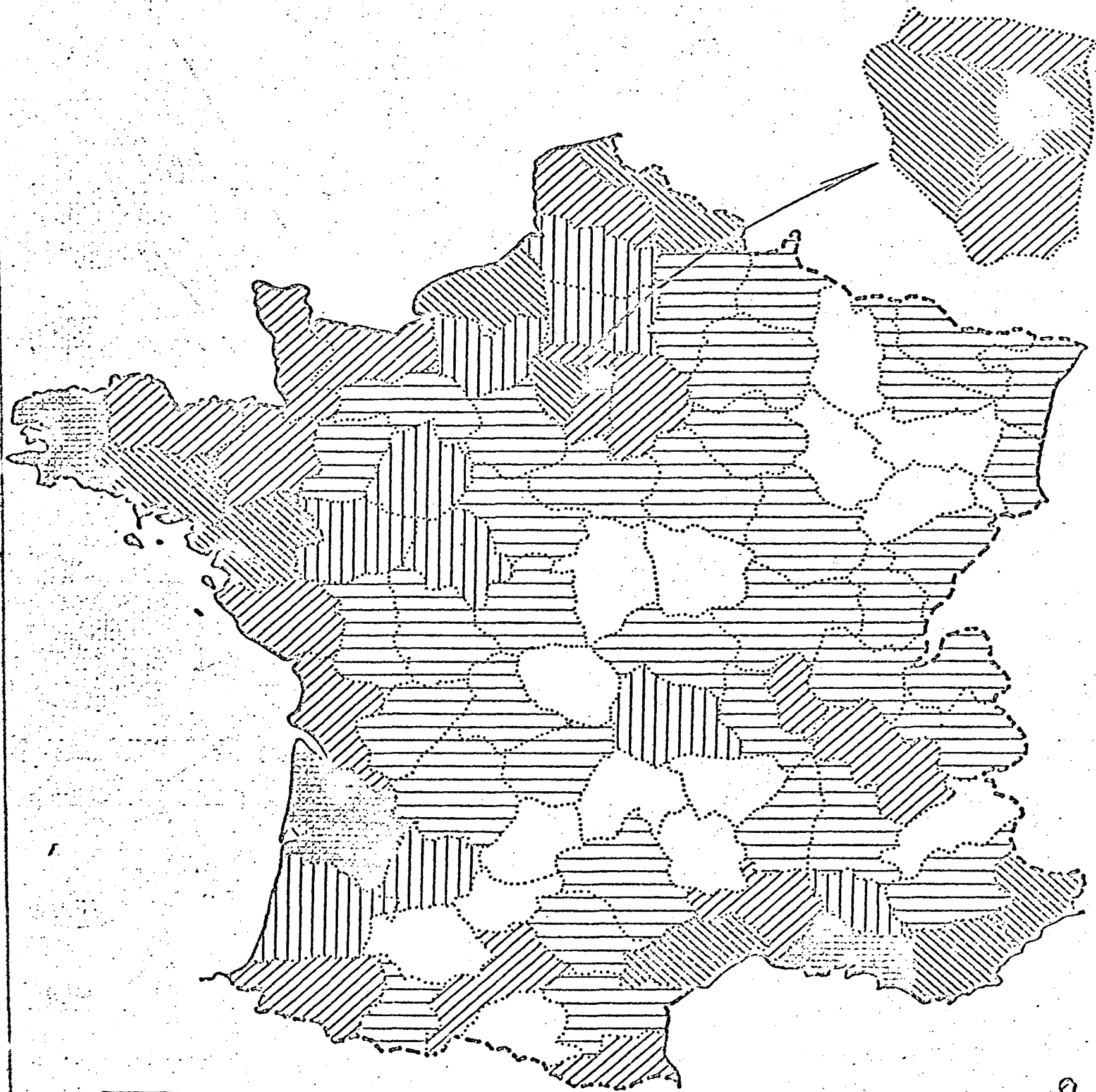
Les départements où les propriétaires de bateaux sont les plus nombreux sont :

- les départements côtiers
- la région parisienne
- la région des Alpes

.../..

DEPARTEMENT D'ORIGINE DES PLAISANCIERS

Base: immatriculations des navires neufs du 1<sup>er</sup> octobre 1968 au 30 septembre 1969



0,1 %



Il convient de noter que ces régions (Nord-Est excepté) correspondent aux départements où le taux d'urbanisation et par hypothèse le niveau des revenus est le plus important.

Ces éléments sont en faveur d'un développement des loisirs nautiques puisque l'évolution du contexte va dans le sens d'une augmentation :

- du revenu
- du taux d'urbanisation
- d'une augmentation de la population dans les régions côtières.

- Catégorie socio-professionnelle

A partir du tableau joint, nous voyons que les propriétaires de bateaux se rangent le plus souvent dans les catégories suivantes :

- cadres supérieurs et cadres moyens (surtout pour les voiliers)
- petits patrons (surtout pour les bateaux à moteur)
- employés (pour les bateaux à moteur).

Deux éléments peuvent expliquer cette concentration :

- les revenus
- les goûts.

L'augmentation des employés et des cadres peut également être considérée comme un élément favorable à l'évolution probable.

- Age des propriétaires (cf. tableau)

Les nouveaux acquéreurs de bateaux sont des hommes de plus de 30 ans et de moins de 50 ans pour la plupart.

Pour les voiliers, les propriétaires se situent à concurrence de 62,8 % entre 30 et 50 ans.

.../...

CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES

% →

% ↓

	Navires neufs		TOTAL	TOTAL
			Neufs	Occasions
	Voiliers	Moteurs		
Professions libérales	9,5 %	7,8 %	8,5 %	6,5 %
Cadres supérieurs	20 %	14 %	16,7 % X	14,4 % X
Cadres moyens	16,8 %	15,9 %	16,2 % Y	15,7 % Y
Employés	8,4 %	11,1 %	9,8 %	12,5 %
Ouvriers	6 %	10 %	8,2 %	10,7 %
Grands et moyens patrons	3,5 %	4,9 %	4,2 %	3,5 %
Petits patrons	11 %	20,2 %	16 % X	17,7 % Y
Grands agriculteurs	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Petits agriculteurs	0,8 %	1,5 %	1,2 %	1,4 %
Représentants	2,6 %	3 %	2,8 %	3,1 %
Non actifs	4,7 %	5,6 %	5,1 %	6 %
Sociétés	2,5 %	1,4 %	1,9 %	1,4 %
Associations	5 %	0,5 %	2,5 %	0,5 %
Etudiants	6 %	0,8 %	3,1 %	3,1 %
Divers	3 %	3,2 %	3 %	3,3 %

VOILIERS				NAVIRES A MOTEURS			
0-1 T	1-2 Tx	2-5 Tx	+ 5 T	0-1 T	1-2 T	2-5 Tx	+ 5 Tx
40,5 %	24,8 %	24,7 %	10 %	46,8 %	20,6 %	26,5 %	6,1 %
44,7 %	27,5 %	22,2 %	5,6 %	53,5 %	21,2 %	19,6 %	5,7 %
52,6 %	25,2 %	18,7 %	3,5 %	65,4 %	19,9 %	13,2 %	1,5 %
65,3 %	20,4 %	12 %	2,3 %	73,1 %	19,3 %	7,2 %	0,4 %
67,5 %	21,8 %	9,9 %	0,8 %	68,9 %	22,2 %	8,5 %	0,5 %
31,7 %	27,5 %	28,7 %	12,1 %	25,8 %	23,3 %	38,4 %	12,5 %
48,6 %	26,9 %	20,9 %	3,6 %	54,3 %	23,3 %	18,5 %	3,9 %
38,8 %	11,1 %	22,2 %	33,3 %	44,4 %	18,5 %	29,6 %	7,5 %
54,1 %	32,7 %	9,1 %	4,1 %	55,2 %	24,3 %	17,3 %	3,2 %
48,9 %	27,2 %	21,7 %	2,2 %	59,8 %	22,4 %	16,1 %	1,7 %
55,2 %	26,5 %	13,8 %	4,5 %	53,4 %	26,3 %	17,7 %	2,6 %
51,9 %	32,8 %	10,9 %	4,4 %	22,3 %	18,8 %	41,1 %	17,8 %
63,1 %	28,9 %	7,9 %	0,1 %	50 %	42,2 %	7,8 %	0 %
59,6 %	33,6 %	6,3 %	0,5 %	77,6 %	14,9 %	6,6 %	0,9 %
50,7 %	25,7 %	18,5 %	5,1 %	60,9 %	21,5 %	14,2 %	3,4 %

REPARTITION DES PLAISANCIERS PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

REPARTITION DES PLAISANCIERS PAR "AGES"

Navires neufs

	V O I L I E R S		NAVIRES A MOTEURS		VOILIERS + MOTEURS	
	TOTAL	% ↓	TOTAL	% ↓	TOTAL	% ↓
moins de 20 ans	317	2,8 %	106	0,7 %	423	1,6 %
20 à 25 ans	876	7,8 %	467	3,3 %	1 343	5,3 %
25 à 30 ans	959	8,6 %	1 240	8,9 %	2 199	8,7 %
30 à 35 ans	1 169	10,3 %	1 788	12,5 %	2 957	11,6 %
35 à 40 ans	1 651	14,8 %	2 474	17,5 %	4 125	16,3 %
40 à 45 ans	2 116	18,9 %	2 782	19,7 %	4 898	19,4 %
45 à 50 ans	2 079	18,6 %	2 326	16,5 %	4 405	17,3 %
50 à 55 ans	765	6,8 %	977	6,9 %	1 742	6,9 %
55 à 60 ans	699	6,2 %	958	6,8 %	1 657	6,5 %
60 ans et plus	585	5,2 %	1 025	7,2 %	1 610	6,4 %

Navires d'occasion

	V O I L I E R S		NAVIRES A MOTEURS		VOILIERS + MOTEURS	
	TOTAL	% ↓	TOTAL	% ↓	TOTAL	% ↓
moins de 20 ans	175	2,8 %	75	0,8 %	250	1,7 %
20 à 25 ans	622	10,3 %	462	5 %	1 084	6,9 %
25 à 30 ans	748	12,3 %	1 081	12 %	1 829	12,1 %
30 à 35 ans	795	13,2 %	1 415	15,6 %	2 210	14,7 %
35 à 40 ans	878	14,6 %	1 556	17,1 %	2 434	16,2 %
40 à 45 ans	949	15,7 %	1 488	16,4 %	2 437	16,2 %
45 à 50 ans	893	14,7 %	1 309	14,4 %	2 202	14,6 %
50 à 55 ans	369	6,2 %	531	5,9 %	900	5,9 %
55 à 60 ans	345	5,8 %	583	6,5 %	928	6,2 %
60 ans et plus	267	4,4 %	563	6,3 %	830	5,5 %
	6 041		9 063		15 104	

Ce chiffre peut être rapproché des statistiques de la Fédération Française de Yachting et de voile qui recense 35 % seulement de licenciés de plus de 30 ans dans ses adhérents , l'âge moyen des licenciés se situant aux alentours de 22 ans. Ceci prouve que si l'acquisition d'un bateau se fait à l'âge mûr, le nautisme est un sport de jeunes et devrait se développer avec l'augmentation des classes jeunes.

### 1.2. Les sports sous-marins

Il ne nous a pas été possible d'obtenir des données correspondantes pour cette activité, ni au niveau de l'achat du matériel, moins important et ne nécessitant pas d'immatriculation, ni malheureusement au niveau de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins. A titre indicatif, nous pouvons analyser les résultats du sondage précédemment cité réalisé par l'ERPA en 1966, concernant les lecteurs de la Revue Plongée (ancienne revue de la FFSEM) - les lecteurs de cette revue peuvent être considérés comme un échantillon assez représentatif des Membres de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins.

#### - Répartition par classe d'âge pour les hommes

- 20 ans	= 19 %
- 21-30 ans	= 42 %
- 31-40 ans	= 26 %
- 41-50 ans	= 11 %
- 51 et plus	= 2 %

#### - Catégorie socio-professionnelle

- Professions libérales		32 %
- Industriels		
- Commerçants		
- Artistes, Artisans		27 %
- Cadres et employés		
- Etudiants		
- Ouvriers		16 %
- Sans réponse		

Ce sport peut être donc considéré comme étant l'apanage d'hommes mûrs et dont la situation professionnelle peut permettre plus facilement d'exercer ce sport sans être obligé pour des raisons matérielles de passer par l'intermédiaire d'un club.

.../...

Ce pourcentage relativement important relatif aux étudiants et aux ouvriers montre que le manque de ressources très importantes est souvent comblé pour la pratique du loisir préféré par l'appartenance à un Club. Cependant, 59 % des adhérents appartiennent à des classes relativement élevées.

- Répartition géographique

Le sondage note que 62 % des lecteurs vivent au bord de la mer. Ce facteur est donc l'un des éléments premier du choix de ces loisirs ; cependant, l'Ile de France est bien représentée.

- Provence Côte d'Azur	37 %
- Ile de France	24 %
- Bretagne, Normandie	11 %
- Rhône, Alpes, Bourgogne	8 %
- Languedoc, Roussillon	7 %
- Atlantique Sud	7 %
- Est	4 %
- Etranger	2 %

1.3. Le surf

Nous avons obtenu quelques renseignements indicatifs de la part de la Fédération Française de Surf et riding.

- Répartition par âge

Le Surf est essentiellement un sport de jeunes, car il nécessite beaucoup de qualités physiques, d'une part pour se maintenir en équilibre, d'autre part à cause de la fatigue occasionnée lors de la remontée des vagues avant de se placer sur la planche. C'est pourquoi, il n'existe pratiquement pas de surfers au-delà de 45 ans. La plupart des pratiquants se situent dans la branche d'âges 15-20 ans.

.../...



- Répartition socio-professionnelle

Cette répartition est évidemment liée à la jeunesse des Surfers, ce sont donc en grande partie, des étudiants qui de plus bénéficient de grandes vacances, favorables à l'apprentissage de cette activité qui demande beaucoup de pratique.

- Répartition géographique

Les pratiquants se recrutent pour les étudiants à l'échelon national, sinon pour les autres catégories socio-professionnelles à l'échelon de la région où se pratique le Surf en France, c'est-à-dire la région de la Côte Basque.

La répartition géographique des Clubs montre bien cette primauté de cette région chez les pratiquants du Surf :

- PARIS	I	Club
- GIRONDE	I	Club
- LANDES	4	Clubs
- PYRENEES ATLANTIQUES	7	Clubs

2) Au niveau global

Les données relatives à l'exercice des autres activités concernant les pratiquants n'étant pas connues, il faut faire un bilan des facteurs d'évolution de ces activités, en fonction du profil des pratiquants étudiés ci-dessus.

Les facteurs déterminant la pratique de ces sports marins et sous-marins sont les suivants :

- appartenance à une classe socio-professionnelle assez élevée, ce qui pose donc des problèmes de coûts, de dépenses, puisque mise à part l'élément de snobisme qui peut jouer, ces activités ne demandant pas de connaissances culturelles particulières, les pratiquants peuvent se recruter dans toutes les couches socio-professionnelles. Le critère de la pratique semble donc en être le coût de l'équipement et d'initiation.

.../...

L'évolution du niveau de vie des Français est un élément favorable au développement de cette activité.

Cependant, il reste des facteurs qui peuvent permettre d'augmenter le nombre des adhérents sans attendre une élévation du niveau de revenus :

- Développement des Clubs qui permettent une diminution des prix de l'équipement,

- Baisse des prix d'équipements : ces deux points forts seront traités dans la partie "offre" qui répond à la demande des particuliers.

- Répartition géographique des pratiquants :

Au total, on peut dire que les adhérents se retrouvent notamment :

- dans les régions fortement urbanisées
- dans les régions côtières

Ces 2 critères sont à la fois des facteurs positifs et négatifs.

- Positifs

Parce que la tendance actuelle va à l'accroissement du taux d'urbanisation, ce qui entraîne un besoin d'évasion intense, et que les régions côtières notamment méditerranéennes connaissent un fort taux d'accroissement.

- Négatifs

Parce que ici, taux d'urbanisation et niveau de vie sont liés. Or, l'augmentation des citadins n'est pas toujours complémentaire d'une augmentation considérable du niveau de vie.

Parce que tous les Français ne seront pas amenés à résider constamment au bord de mer.

Ces 2 critères touchent à un point faible qui est le problème d'un investissement important en matériel utilisable pour un mois de l'année au maximum.

.../...

Le problème ne peut être contourné du côté de l'offre que par :

- une diminution du coût de l'équipement
- des implantations d'infrastructures intérieures susceptibles de permettre l'utilisation de ce matériel pendant une période plus longue
- développement des clubs et des possibilités de location du matériel

- Répartition par tranche d'âges

Les pratiquants se regroupent dans des tranches d'âge assez larges de 15 ans à 50 ans en général, sauf pour le surf. Ces activités contrairement à une image répandue dans le public, ne nécessitent pas des qualités sportives extraordinaires et ne posent donc pas de problème d'âge quant aux qualités physiques.

Cependant, il n'en reste pas moins que comme pour toutes les activités qui nécessitent un apprentissage, il est préférable de commencer à pratiquer ces activités lorsque l'on est jeune, habitué aux leçons, et plus réceptif que les adultes.

Point fort : ces activités peuvent être pratiquées à tout âge,

Point faible : la nécessité des leçons peut poser des problèmes :

- en fonction de l'âge des pratiquants
- en fonction des possibilités des leçons offertes et de leur coût
- dans le déroulement des leçons
- d'information auprès du large public.

L'étude des pratiquants des loisirs marins et sous-marins n'est pas le seul élément qui permette par le biais des points forts et des points faibles, une extrapolation de l'évolution de ces activités. D'autres facteurs interviennent notamment au niveau de la pratique et de l'environnement.

.../...

### C. Les facteurs de développement

Ils sont à rechercher :

- dans l'environnement
- dans l'image de marque de ces loisirs
- dans la pratique de ces activités

#### I. L'environnement

##### - La nature

La pratique de ces loisirs rapproche les pratiquants de la nature et de ses éléments, à une époque où le besoin de nature, d'air pur se développe rapidement, la mer est encore relativement déserte. Le vacancier peut trouver au bord ou sur mer - le plaisir du contact avec l'eau et la mer qui attire au maximum ces populations (le taux de départ en vacances en bord de mer, en est une preuve)- trouver la tranquillité notamment dans les loisirs sous-marins qui se pratiquent dans le monde du silence.

Si nous regardons l'exemple des U.S.A. qui reste pour nos pays européens l'élément de référence et dont les pratiques et les coutumes sont plus ou moins imitées avec quelques années de retard, nous ne pouvons qu'être optimistes pour l'évolution de ces activités, étant donné la pratique déjà existante et les prévisions publiées.

En 1967, il y avait aux U.S.A. environ 1 million de plongeurs sous-marins

environ 1 million de surfers  
environ 10 millions de skieurs  
nautiques

environ 2 millions de bateaux dont  
75 % étaient enregistrés dans les  
pays côtiers (soit 10 fois plus  
que le parc français avec un rap-  
port de population établi de  
1 à 5 environ).

15 Millions.  
≈ 4 pers. / bateau  
soit 67. de personnes ?  
.../...

Prévisions réalisées par le Bureau of Outdoor Recreation : le B.O.R. note que l'accroissement total des loisirs d'été a été de 56 % entre 1965 et 1968. Pour la période comprise entre 1965 et 1980, les accroissements les plus importants dans l'ensemble des loisirs de plein air sont ceux des loisirs de mer :

ex. - ski nautique	+ 121 %
- mononautisme	+ 76 %
- natation	+ 72 %

Le contexte mer-soleil devrait plaire de plus en plus à notre Société ; c'est pourquoi ces sports alliés à la tranquillité peuvent attirer de plus en plus de pratiquants, surtout dans notre pays où nous possédons un potentiel côtier important et divers.

#### - Les infrastructures

Si ce potentiel est important, il n'en est pas pour le moins limité, car nous l'avons vu, les intérêts en jeu sur la frange littorale sont nombreux, il convient donc d'utiliser au maximum les zones réservées au tourisme, l'avantage des sports marins et sous-marins est surtout au point de vue de l'espace, d'offrir de nouveaux champs d'activités, les pratiquants quittant la frange littorale très peuplée, pour conquérir des eaux plus éloignées aussi bien en surface qu'en profondeur.

Cependant, la côte et la frange présentant un certain nombre d'interactions, l'évolution des loisirs marins et sous-marins en France sera fonction des réponses données au problème de l'aménagement de la côte qui reste un point faible pour le développement de ces activités.

Si nous avons remarqué que l'exercice de ces loisirs peut apporter de nouveaux champs possibles d'exploitation, il ne faut pas oublier que l'arrière-plan des loisirs, c'est-à-dire la côte, doit conserver des avantages car elle reste à l'heure actuelle la résidence des pratiquants de ces loisirs ; en effet, les maisons sous-marines ne sont pas encore construites. Nous savons que l'espace est restreint et que les intérêts sont nombreux. Il faut donc savoir garder des espaces spécifiques aux loisirs, libres mais aussi accueillants, c'est-à-dire essayer de préserver la nature sur les côtes et d'éviter

.../...

tout développement de pollution. Si ces espaces ne sont pas hors de tout soupçon, les loisirs marins et sous-marins peuvent être compromis car les vacanciers pourraient rechercher d'autres Côtes, notamment dans les Pays d'Afrique et délaisser notre potentiel côtier. La Côte et la frange étant étroitement liées, l'équipement et les infrastructures doivent être implantés en fonction des caractéristiques d'ensemble des deux éléments terre et mer. Ces problèmes peuvent être résolus par une amélioration de l'offre au point de vue de l'environnement, aussi bien de la part des pouvoirs publics pour l'infrastructure routier par exemple, que des responsables hôteliers ; pour attirer les hommes à aller sur la mer, il faut avant tout leur offrir les infrastructures de terre pour les accueillir et leur offrir ce qu'ils attendent à des prix raisonnables. C'est là, un problème, car nous l'avons vu lors de l'étude du développement du taux de départ en vacances, la stagnation est due à une augmentation des prix des vacances plus importante que l'évolution générale du niveau de vie.

Il faut non seulement équiper la terre, mais aussi la mer. Il faut que les problèmes d'hébergement des matériels de loisirs soient résolus. Là aussi, nous touchons un problème qui ne pourra être résolu que par l'offre, la demande ne pourra se développer que si les pratiquants seront certains de trouver toutes les infrastructures nécessaires à l'exercice de leurs loisirs.

Ces freins s'exercent chez les personnes qui doutent de l'équipement, mais qui sont cependant motivés par les loisirs de la mer.

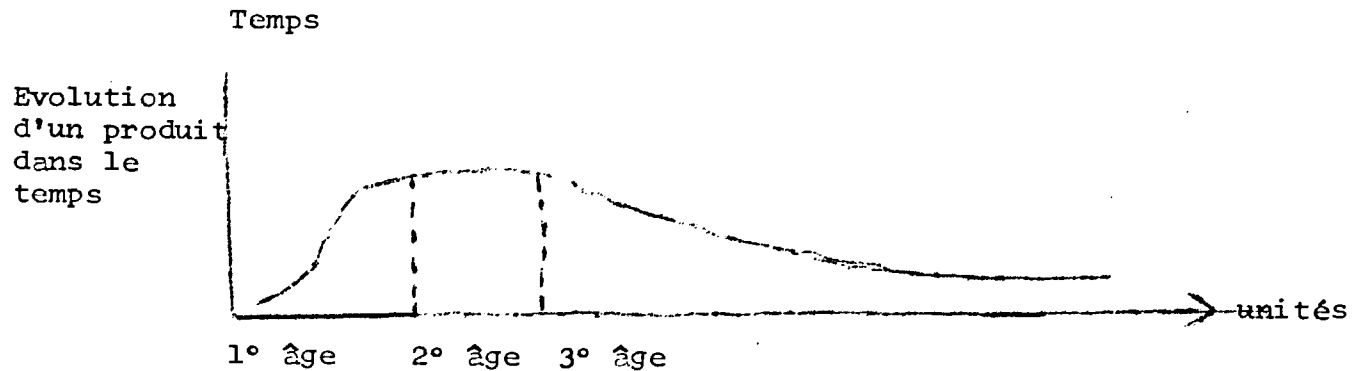
Au point de vue environnement donc, le facteur de développement, à savoir la possibilité offerte de résoudre le problème du goulot d'étranglement de l'espace, ne pourra être résolu que si les infrastructures nécessaires et l'environnement des loisirs sont réalisées sur la Côte et la frange.

## 2. L'image de marque des loisirs marins et sous-marins

### 2.1. Activité nouvelle

Ces loisirs peuvent profiter de l'enthousiasme suscité par la pratique d'une activité relativement nouvelle. Cette forme de service n'est encore qu'au premier âge de sa vie, c'est-à-dire en phase de développement croissante.

.../...



L'attrait de la nouveauté est un facteur important. De plus, cette pratique peut espérer connaître le même développement que toutes les activités pratiquées au départ, par les classes d'élite ; car il faut bien reconnaître que maintenant les pratiquants de ces sports sont à prendre parmi les classes aisées, cadres ou jeunes patrons. La standardisation des activités qui a lieu à l'heure actuelle (automobile ...) peut se réaliser dans la pratique des loisirs marins et sous-marins, sous l'effet de chacun de ses facteurs :

- effet de démocratisation
- effet d'imitation et de snobisme
- effet boule de neige

## 2.2. La concurrence

Le développement semble d'autant plus probable qu'il n'existe pas à ce niveau d'activités concurrentes ; en effet, l'automobile nécessaire aux déplacements au bord de mer, est passée sur le compte des investissements quotidiens. Les autres dépenses spécifiques aux vacances : hôtellerie camping sont des investissements d'habitation et ne procurent pas d'activités de loisirs. Les seules ressources d'activité à l'heure actuelle pour les vacanciers ne sont souvent que des jeux de plage et la natation qui ne réclament pas un équipement particulier.

La pratique de ces loisirs ne se fera donc pas par substitution par rapport à une autre dépense, mais par addition. Il y a là un stade à passer, mais s'il est difficile, il ne demande pas aux pratiquants le sacrifice d'activités parallèles, et un changement d'habitude. Tout est nouveauté.

.../...

2.3. Cet effet d'attrait du neuf peut se retourner contre un développement de ces activités, car des facteurs d'appréhension et d'information incomplète peuvent venir annuler les facteurs relatifs à l'augmentation de la demande.

La mer est longtemps restée et reste encore l'endroit que l'on contemple du bord de la plage, dans laquelle on va faire quelques exercices de natation, mais sur laquelle on n'a pas encore pris l'habitude de s'aventurer et encore moins d'y pénétrer, les profondeurs des mers sont encore entourées du halo de mystère qui incombe aux éléments qui ne sont pas propres à la vie de l'homme. Quelle est exactement l'attitude des particuliers face à cet élément qui n'est pas l'élément naturel des hommes. Une étude des indications et des réticences à la vie sous-marine pourrait nous éclairer sur l'avenir de ces loisirs, en découvrant les intérêts présents et à venir que ces loisirs peuvent présenter.

Ces réticences peuvent être d'autant plus importantes que l'information dans ce domaine est relativement faible. Qui à l'heure actuelle est susceptible de comprendre dans le grand public les règles de la saturation ? Le public est surtout sensible aux dangers que présente pour l'organisme humain le fait de pénétrer dans des eaux, alors que ce n'est pas un problème important si ces règles de prudence pour la remontée sont respectées.

Information nécessaire également quant aux avantages esthétiques, sportifs, que peuvent présenter ces loisirs. Du côté de l'offre, une information se révèle donc indispensable, dont il reste à préciser les actions.

### 3. Dans la pratique de ces activités

#### 3.1 Pratique individuelle ou en groupe

Selon l'activité envisagée, les pratiquants ont la possibilité de faire un choix en fonction de la conception qu'ils ont des vacances, ils peuvent pratiquer ces loisirs en solitaire, si pour eux les vacances sont synonymes de silence et de solitude, ou en commun, s'ils espèrent pendant les vacances se créer des liens d'affinité et de camaraderie dans la pratique d'activités exercées en commun.

.../...



La pratique des loisirs nécessitant de gros investissements (ex.: le sport nautique), présente l'avantage d'être une activité de groupe et donc de permettre l'amortissement du bateau sur plusieurs personnes, comme pour la télévision par exemple qui est un investissement familial. Ainsi, les dépenses sont communes; de plus, cette famille a la possibilité de se retrouver pendant les vacances autour d'un objet connu, à une époque où la vie familiale est souvent perturbée par la diversité d'activités des éléments et le peu d'occasion et de temps qu'ils ont de se retrouver ensemble. Ces facteurs sont également valables pour un groupe de camarades par exemple partageant les mêmes motivations.

Les autres activités nécessitent un investissement personnel par exemple pour la plongée, le ski nautique, le surf, l'amortissement se fait donc sur une seule personne, mais le coût d'équipement est moins important sauf pour le ski nautique où un bateau à moteur est nécessaire de même quelquefois pour la pratique des sports sous-marins. Un choix est possible car ces activités peuvent se pratiquer en groupe. Cette pratique est même recommandée pour respecter une certaine sécurité et donc l'investissement commun peut donc être amorti sur plusieurs personnes.

Avantage donc de pratique individuelle ou en groupe, dans lequel les liens sont consentis et non imposés comme dans la vie journalière par des contraintes professionnelles et sociales par exemple.

### 3.2. Les écoles

Ces activités qui nécessitent des leçons préalables, ont l'avantage de permettre le développement des écoles qui permettent la pratique de ces loisirs sans investissement personnel en matériel. Le développement de ces écoles sous la tutelle des pouvoirs publics pour éviter une prohibition des prix, peut favoriser le développement des loisirs en permettant aux personnes non équipées de prendre contact avec ces activités et en leur donnant le désir d'investir personnellement un matériel pour pratiquer ces sports au maximum.

.../...

### 3.3. Loisirs marins ou sports marins et sous-marins ?

On parle de loisirs marins et sous-marins aussi bien que des sports marins et sous-marins. Cette ambiguïté peut être source d'inconvénients et d'avantages. En effet, une activité sportive est ressentie comme nécessaire à notre époque où l'on dit que les muscles vont s'atrophier puisque l'automatisation, les emplois de bureau, l'usage de l'automobile diminuent les efforts physiques. Pour garder la forme des muscles, le sport est maintenant ressenti comme un besoin, les activités marines et sous-marines présentent l'avantage de la pratique d'un sport, rendue moins pénible par l'ambiance loisirs dans laquelle ces activités se pratiquent. C'est allier la nécessité au plaisir. De plus, ceci est particulièrement vrai dans un sport devenu source de loisirs (le ski de montagne) ; une forme parallèle plus sportive avec des matches, des compétitions, fournit au public un exemple à suivre, une source d'admiration et d'intérêt.

En passionnant le public pour ces activités sportives, un désir d'initiation peut naître. L'admiration et la passion pour des vedettes sportives comme Killy, Goitschell, et leurs réussites internationales a certainement attiré des nouveaux pratiquants ; ainsi les exploits de Tabarly, par exemple, peuvent être favorables aussi au développement de la voile.

---

Au total, mis à part la véracité des motivations à la vie sous-marine et marine qui reste encore à confirmer, il semble que du côté de la demande tous les facteurs d'évolution sont favorables au développement de ces loisirs marins et sous-marins. Mais cette demande ne pourra prendre sa véritable proportion que si l'offre réalise les conditions favorables à ce développement, tant dans l'environnement, l'infrastructure, le développement des clubs et des écoles, l'information, que dans le matériel au point de vue technique et financier.

TROISIEME PARTIE

L'OFFRE EN MATIERE DE  
LOISIRS MARINS ET SOUS-MARINS

---

III - L'OFFRE EN MATIERE DE LOISIRS  
MARINS ET SOUS-MARINS :  
DONNEES ET PERSPECTIVES

Dans les deux premières parties de l'étude relative à l'approche de la demande potentielle pour les loisirs marins et sous-marins, nous avons relevé un certain nombre de goulots d'étranglement, de freins du côté de l'offre qui risquent de compromettre le développement espéré des loisirs marins et sous-marins. Dans l'approche qui suit et qui fait le constat de l'offre actuelle et de ses défaillances, nous essayerons de dégager des lignes à suivre pour que ce développement se fasse harmonieusement.

Dans cette étude de l'offre, contrairement à ce qui a été fait pour la demande, nous n'évoquerons pas les problèmes d'offre relatifs aux loisirs en général. Nous nous bornerons aux problèmes les plus proches des loisirs marins et sous-marins, car le contexte des loisirs met en cause des problèmes politiques, sociologiques, économiques importants qui ne sont souvent résolus que par les pouvoirs publics.

Dans cette approche, nous appréhenderons l'étude de l'offre dans le domaine des infrastructures et des équipements, notamment sur la côte, puisque nous l'avons vu, côte et frange sont étroitement liées et dans l'enseignement par l'étude des écoles, des clubs et enfin dans le domaine du matériel. Dans chacune de ces approches, nous essayerons de cerner le potentiel mis en place, le coût et les possibilités de développement, en tenant compte des problèmes soulevés dans l'étude de la demande.

A - Les infrastructures

La pratique des sports marins et sous-marins fait que la mer est utilisée sans qu'on y porte dommage, puisque rien n'est exploité ; cependant, si le coût en matière d'exploitation est nul, il n'en reste pas moins que des équipements importants et donc coûteux sont nécessaires pour que la demande se développe harmonieusement. Ces infrastructures sont souvent le fait des pouvoirs publics et rentrent dans le cadre de l'aménagement du territoire, elles doivent permettre l'accueil des pratiquants des loisirs marins et sous-marins dans les meilleures conditions et doivent favoriser le développement de ces loisirs. Pour cela, leur implantation doit se faire à 3 niveaux :

- sur la côte
- sur la frange
- à l'intérieur des terres.

## I. Sur la côte

Les infrastructures nécessaires s'inscrivent dans le cadre plus général du tourisme et des vacances en bord de mer. Elles sont souvent conçues dans des schémas directeurs élaborés pour de nombreuses régions, mais il faut remarquer que ces schémas ne sont que ponctuels et n'organisent le développement que d'une seule activité :

- l'aménagement du Languedoc-Roussillon s'intéresse surtout aux problèmes touristiques,

- la région de FOS, aux problèmes industriels.

Un schéma général regroupant l'ensemble des activités possibles sur l'ensemble du littoral, n'a jamais été réalisé. Avant d'entreprendre une telle étude, il serait peut-être utile de faire un recensement géographique de toutes les activités possibles pour prévoir un aménagement plus rationnel. Ce schéma d'aménagement de la côte est utile à l'organisation de l'environnement, des structures d'accueil et des équipements.

### 1) L'environnement

Il doit être sauvegardé grâce à des actions réalisées au niveau de la concurrence qui existe entre les activités côtières, des mesures doivent être envisagées pour éviter les interactions regrettables qui sont ou peuvent se développer sur la côte.

- Interactions dues à l'implantation d'activités différentes et voisines, ce qui pose :

- . des problèmes d'esthétique
- . des problèmes de nuisance
- . des problèmes d'écologie

Consacrer une partie du littoral à un certain type d'activité :

- revient à supprimer toute activité différente voisine : le voisinage d'une usine de sidérurgie et d'une plage est aberrant du point de vue de l'esthétique comme du point de vue pollution.

.../...

- à éviter que les nuisances de cette activité ne se fassent sentir sur une autre : si deux activités opposées sont éloignées, des nuisances peuvent se produire ; ceci est particulièrement vrai dans les domaines de la pollution où les rejets des usines ou des agglomérations urbaines à la mer se répandent sur les espaces de loisirs et provoquent un niveau de pollution qui compromet le développement du tourisme.

Au niveau de l'implantation des activités, un recensement des activités par région géographique doit être réalisé car chaque activité nécessite en général un état géographique de la côte particulier.

Cette sélection peut supprimer les interactions entre des activités différentes, d'autres actions sont à entreprendre pour éviter des interactions à l'intérieur d'un même ensemble d'activités.

- Interactions au niveau d'un même ensemble d'activités

Des différences géographiques sont sensibles à l'intérieur d'une même entité d'activités, cependant moins grandes qu'à l'échelle générale de toutes les activités. Ces particularités ne sont pas sans poser de problèmes car des interactions sont possibles à l'intérieur des loisirs marins et sous-marins :

- au niveau de toutes ces activités avec des loisirs traditionnels de la baignade. Des règles doivent être respectées pour la pratique du ski nautique, du nautisme, de la voile quand les pratiquants arrivent sur des endroits proches de la côte où les baigneurs sont nombreux. Le surf qui se pratique près des côtes pose un problème important face à la baignade.

- au niveau des activités marines et sous-marines :

Comment concilier le besoin de calme du pêcheur avec le déplacement des vagues et le bruit occasionné par le passage des bateaux et faire face aux dangers que peut présenter pour les chasseurs sous-marins un plan d'eau où se pratique également le nautisme ou la voile .

.../...

Il s'agit donc en fonction de critères géographiques suivants :

- pour la chasse sous-marine, de préférence terrains sablonneux avec quelques rochers sur lesquels se rassemble la faune sous-marine ou terrains rocheux avec des eaux claires,

- pour l'exploration sous-marine, terrains rocailleux présentant un maximum de plaisirs esthétiques, dans une mer claire pour respecter au maximum les qualités des couleurs des sous-sols marins, de déterminer les régions les plus aptes à la pratique de ces activités.

Pour ces loisirs marins, les domaines d'exploitation sont principalement la Côte d'Azur, la Corse et la Bretagne comme l'indiquent les résultats du sondage des lecteurs de "Plongées".

REPARTITION DES LIEUX DE PLONGEE POUR LES LECTEURS DE PLONGEES

- Côte d'Azur	61 %
- Bretagne	17 %
- A l'étranger	12 %
- Atlantique Sud	8 %
- Languedoc-Roussillon	5 %
- en eau douce	7 %
	<hr/>
	110 % en raison des réponses multiples

Pour le surf

Cette activité ne peut se pratiquer que dans des eaux où les rouleaux sont importants et réguliers. La région la plus adéquate pour ce sport est la région de la Côte Basque qui, grâce à la rupture rapide de la pente marine, peut drainer des rouleaux importants et réguliers.

.../...

- Pour le nautisme

La répartition géographique des activités nautiques semble plus large à l'échelon national que pour certaines activités. Cela résulte du fait que l'état de la mer ne doit pas avoir des caractéristiques spéciales et le choix des plaisanciers est plus souvent fonction de l'état climatique des rivages et des dispositifs d'un accueil possible des régions. La répartition de la flotte de plaisance au 1er Décembre 1970 réalisée par la Marine Marchande à l'intérieur des Directions des Affaires Maritimes, souligne les lieux privilégiés.

.../...



# LA FLOTTE DE PLAISANCE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1970

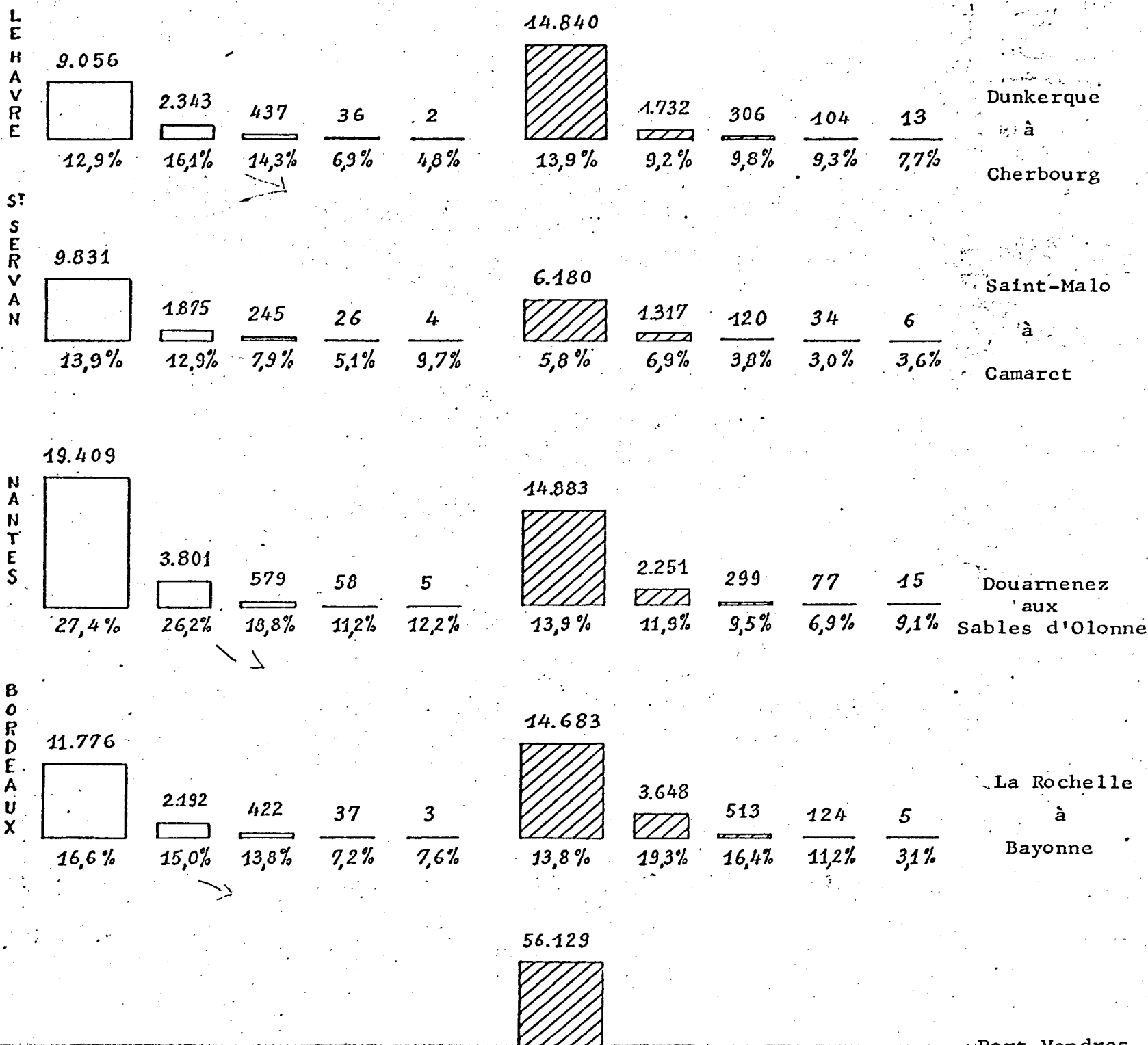
STRUCTURE VERTICALE % ↓

## VOILIERS

## NAVIRES A MOTEURS

-2 tx    2-5tx    5-10tx    10-25tx    +25tx

-2 tx    2-5tx    5-10tx    10-25tx    +25tx



- La voile

Le plus fort pourcentage de voiliers immatriculés incombe à la Direction Maritime de MARSEILLE, avec un pourcentage de 29,2 % des immatriculations totales pour les voiliers de moins de 2 tonnes. Il faut remarquer que le pourcentage croît en fonction de l'importance des bateaux en poids, au contraire des autres directions maritimes. A l'intérieur de cette direction maritime, les ports de SETE, TOULON, MARSEILLE, St-TROPEZ et PORT VENDRES enregistrent le plus grand nombre de bateaux dans leurs ports de plaisance.

La Direction Maritime de NANTES recense un nombre de bateaux presque égal (27,4 % de l'ensemble pour les moins de 2 tonnes).

Les ports les plus importants sont par ordre décroissant : SAINT-NAZAIRE, AURAY, VANNES et NANTES. Viennent ensuite par ordre d'importance les directions maritimes de BORDEAUX, SAINT-SEVRAN et le HAVRE.

- Les bateaux à moteur

La répartition par direction maritime est moins diffuse que pour la voile. MARSEILLE enregistre à elle seule 52,6 % des immatriculations en bateaux de moins de 2 tonnes.

- MARSEILLE, ce pourcentage de 52,6 % augmente également en fonction de l'importance des bateaux. Plus de 70 % des plus de 25 tonnes sont enregistrés à la Direction de MARSEILLE.

Les ports les plus chargés sont : MARSEILLE, TOULON, NICE, SETE et SAINT-TROPEZ.

- 3 directions maritimes : LE HAVRE, NANTES, BORDEAUX, se placent ensuite à égalité avec environ 13,9 %. Les ports les plus importants sont : SAINT-NAZAIRE, ARCACHON, NANTES.

En examinant la répartition des immatriculations effectuées entre le 1er octobre 1968 et le 30 septembre 1969, on voit que les tendances d'implantation restent sensiblement les mêmes.

.../...

A partir de toutes ces données on pourrait établir une carte des répartitions des activités présentes et à venir, afin d'éviter les interactions possibles et sauvegarder quelques zones vierges d'occupation. La réserve d'un tiers sauvage peut être utilisée à des fins d'écologie ou d'utilisation future pour faire face à de nouvelles activités (ex. espaces nécessaires au développement de l'aquaculture).

Sauvegarder l'environnement en fonction des activités n'est pas suffisant ; il convient aussi de prévoir des structures d'accueil.

## 2. Les structures d'accueil

Ces éléments sont très nécessaires :

- d'une part, parce qu'il faut accorder aux vacanciers tous les éléments nécessaires à leur bien-être surtout à une époque où l'unité "mer-soleil" peut être trouvée ailleurs qu'en France, à des coûts de plus en plus bas. Il faut donc leur apporter plus, c'est-à-dire une infrastructure adaptée à tous les besoins. Cela peut être rendu difficile à cause des actions réalisées ou en cours mentionnées dans les schémas d'aménagement.

Ces structures d'accueil sont financées par les pouvoirs publics, à des degrés différents selon le type des structures d'accueil.

- pour les équipements de base qui ne servent pas exclusivement au tourisme, la totalité est souvent financée sur le budget.

- pour les infrastructures hôtelières, des crédits sont octroyés par l'intermédiaire du FDES, en fonction de certaines normes hôtelières. Les efforts faits en cette matière sont importants puisque de 1961 à 1968 les crédits accordés à l'hôtellerie par le FDES ont été multipliés par 2.

Cependant, malgré l'aide de l'Etat, il semble que l'hôtellerie Française en soit restée à un stade artisanal qui ne convient plus. Le récent rapport du CERC sur cette activité a suscité certainement une prise de conscience plus aigüe de ce problème parmi les professionnels. Des changements de l'environnement sont intervenus, les déplacements touristiques sont de plus en plus massifs, nombreux et concentrés, ce qui porte atteinte à la rentabilité de ces investissements et contribue à l'élévation des prix. De ce fait, la part des dépenses de vacances consacrées à l'hôtel diminue

.../...

sensiblement passant de 8,5 % en 1965 à 7,7 % en 1969. Une action soutenue semble être utile, notamment dans des régions de passage comme le Languedoc-Roussillon où une infrastructure hôtelière a été laissée de côté dans le schéma d'aménagement.

Les Pouvoirs Publics devraient aussi se préoccuper des terrains de camping. L'augmentation de leur part dans l'ensemble des modes d'hébergement (passant de 13,5 % en 1965 à 17,6 % en 1969), provoque l'implantation anarchique de camps qui est souvent laissée à l'initiative privée sans aucun souci d'esthétique.

Ces structures d'accueil ne sont pas particulières aux loisirs marins et sous-marins, mais sont comprises dans l'ensemble des équipements de vacances et loisirs et ne peuvent être conçues qu'en fonction d'un établissement préalable d'une répartition géographique des activités.

### 3. Les équipements.

Nous avons vu que les loisirs marins et sous-marins ne coûtent rien au point de vue exploitation de la mer, si ce n'est peut-être une moins-value due à la surface qu'ils occupent, privant ainsi les autres activités peut-être plus rentables de zones d'exploitation, et aux nuisances possibles, par exemple un dépeuplement de la faune causé par une extension trop intense de la chasse sous-marine, notamment lors des grandes compétitions internationales. Les coûts naissent surtout de la nécessité de l'implantation des équipements nécessaires à la réception du matériel utilisé lors de la pratique de ces loisirs.

L'équipement le plus important doit fournir l'accueil nécessaire aux navires.

Un effort important a été fait lors du Ve Plan puisque les prévisions de financement ont été de 125 millions. Ces efforts doivent être continués pendant le VIe Plan, puisque 150 millions sont prévus pour l'équipement des ports de plaisance. Ces ports de plaisance font l'objet de normes de construction de plus en plus rigoureuses et coûteuses.

.../...

normes géographiques de vigueur comme :

- tranquillité de plan d'eau
- très bonne sécurité aux tempêtes

De plus, leur situation géographique peut décider de leur rôle, car un port de plaisance est différent d'un endroit à l'autre. Il peut être :

- port d'escale
- port d'abri
- port d'hivernage

normes de services offerts

La conception de ces ports reste sensiblement les mêmes :

- plans d'eau et ouvrages d'accostage susceptibles d'accueillir les navires séjournant en permanence ou en escale,
- terres-pleins pour le stationnement des navires à terre
- terres-pleins destinés au stationnement pour l'entretien et la répartition.
- terres-pleins aménagés pour le stationnement des véhicules automobiles
- bâtiments
- équipements divers

Le coût d'installation d'un port de plaisance est difficile à cerner, car il est fonction de son implantation géographique, son prix regroupe 2 catégories de frais :

- les frais de construction
- les frais d'exploitation

selon un texte de Décembre 1965 publié par le Ministère des travaux publics et des transports : "les dépenses d'exploitation peuvent atteindre le même ordre de grandeur que l'annuité d'amortissement des dépenses de construction", les normes d'équipement de services étant de plus en plus élevées.

.../...

Un problème important reste à résoudre après la construction de ces ports : il s'agit de la rentabilité de ces équipements qui ne peut être assurée que :

- par un coefficient de remplissage élevé et étalé dans le temps, ce qui s'oppose à la pratique à l'heure actuelle saisonnière de ces activités ou,

- par une polyvalence, de ces équipements, ce qui s'oppose à la spécificité des activités marines et sous-marines, tant au point de vue équipements que de zones géographiques de pratique, et aux interactions qui peuvent naître lors de l'exercice voisin de ces activités.

En 1960, il n'existait pas d'aménagement ou peu en matière de ports de plaisance ; aussi l'effort des Pouvoirs Publics n'ayant pas été assez important, les collectivités locales ont dû participer au financement ainsi que des intérêts privés, qui se sont localisés dans les régions les plus rentables (Deauville, Pornic, La Rochelle, la Baule et la Méditerranée). Ces ports privés sont financés par concession en général à 50 ans, ensuite ces emplacements sont vendus par actions sur une concession de 50 ans à un prix qui dépasse généralement 20 000 F. pour un mouillage de 8 m. ou loués avec un prix de location différent selon le mois, mais qui rapporte à l'année environ 10 % du montant de l'achat.

L'effort réalisé est différent selon les régions : sur la Côte d'Azur déjà saturée, les ports privés se multiplient davantage dans un climat spéculatif.

Sur l'Atlantique et la Manche, l'équipement est très insuffisant faute, peut-être, d'une absence d'aménagement du territoire.

Sur le Languedoc-Roussillon, un effort considérable a été entrepris puisqu'à l'heure actuelle 12 000 places de bateaux sont déjà acquises, ce qui semble être un facteur important en faveur du développement touristique de cette région. L'objectif de capacité totale des 20 ports en voie de construction est de 40 000 bateaux en 1985, soit un emplacement pour 10 estivants. Il ne semble pas que dans cette région des problèmes d'emplacement se posent dans un avenir à court terme. A l'heure actuelle, tous les ports ne reçoivent pas un nombre de bateaux suffisant leur permettant d'atteindre un coefficient de remplissage optimum.

.../...

PORTS DE PLAISANCE REALISES  
OU EN VOIE DE REALISATION

---

NORD	Dunkerque (2 tranches)
PAS DE CALAIS	Boulogne Calais
SOMME	Le Crotoy
SEINE MARITIME	St-Valery en Caux Le Havre
CALVADOS	Deauville - Caen Ouistreham
MANCHE	Granville (Anse de Hérel) Carolles Carteret
ILLE & VILAINE	Dinard Redon
COTES DU NORD	Binic Plegu Val André Perros Guirec St Cast St Quay Portrieux Trozoul en Trebeurden Paimpol
FINISTERE	L'Aberwrac'h Bénodet Brest Douarnenez Tréboul Roscoff Morgat en Crozon St-Pol de Léon Ploëmeur Beg-Meil Plougasnou Lézardrieux La Forêt Fouesnant
MORBIHAN	St Gildas du Rhuys Port Haliguen Port en Drô (Carnac) La Trinité sur Mer St Jacques en Sarzeau Lorient Sauzon en Belle-Ile
LOIRE ATLANTIQUE	Comberge (St Michel Chef Chef) Préfailles La Baule - le Pouliguen
VENDEE	Jard sur Mer Noirmoutier Les Sables d'Olonne St Gilles Croix de Vie

CHARENTE MARITIME	Ars en Ré Mabennes Saint Martin de Ré Royan Mortagne sur Gironde La Rochelle (Pointe des Minimes) Chatelaillon Rochefort Boyardville (IIIe d'Oléron)
GIRONDE	Arcachon Le Bétay (Commune d'Andernos) Arès Andernos les Bains
LANDES	Capbreton
PYRENEES ATLANTIQUES	Socoa Larraldenia
PYRENEES ORIENTALES	Banyuls St-Cyprien Le Grau-St-Ange Carbère Canet-Plage
AUDE	Leucate-Barcarès Gruissan
HERAULT-GARD	Cap d'Agde Aiguemortes Carnon La Grande Motte Le Grau du Roi Valras Palavas Serignan
BOUCHES DU RHONE	La Ciotat Carry-le-Rouet Pointe-Rouge
VAR	Bandol Le Pradet - les Oursinières Porquerolles Hyères - Quartier de la Polynésie Le Lavandou Cavalaire Ste Maxime Le Brusq Toulon Boulouris St-Tropez St-Raphaël Fréjus - St Aygulf Bormes les Mimosas



ALPES-MARITIMES

Antibes (Anse St-Roch)  
Menton Garavan  
Second port de Cannes  
Port Gallice  
Beaulieu sur Mer  
Mandelieu - la-Napoule  
Frantour  
Théoule sur Mer  
Marins Baie des Anges

CORSE

Porto Vecchio  
Propriano  
St-Florent  
Centuri  
Maccinaggio  
Cabora  
Calvi  
Sagonne

Un effort s'avère également nécessaire en Corse ; cette île peut être le paradis des loisirs et la France semble avoir tout intérêt à y investir car elle offre autre chose que la mer et le soleil et peut jouer en position de monopole ; au point de vue hôtelier, un effort a déjà été réalisé puisque ce département est passé du 53e rang en 1959 au 13e rang en 1969, mais la part du tourisme reste encore faible dans le revenu total départemental (15 %). Cette île où les criques sont nombreuses pourrait être aménagée en zones de camping nautiques accessibles par la mer ; pour cela l'aménagement d'un certain nombre de ports escales s'impose.

Au point de vue infrastructures sur la côte, les ports de plaisance représentent le plus important facteur pour les loisirs marins. Depuis 1960, les choses ont changé et les ports de plaisance se sont développés, leur recensement n'a pas encore été parfaitement fait, cependant la liste jointe (fournie par le Ministère de l'Équipement) peut donner une évaluation de ces ports pour l'ensemble du littoral français. On peut en dénombrer environ 120.

Il faut cependant mentionner l'importance d'un matériel de secours, avec caissons pour les loisirs sous-marins, réservoirs d'air et autres équipements nécessaires.

Toutes ces infrastructures côtières posent un problème devant l'important goulot d'étranglement qu'est l'espace ; aussi, est-on tenté d'équiper la mer qui offre une surface de secours ; de plus, de même que les sports d'hiver ont connu un important développement à partir du moment où on a équipé les champs de neige, d'infrastructures hôtelières, routières, de téléphériques, remonte-pentes et autres équipements nécessaires, on peut se demander s'il ne faut pas, avant de voir se développer les loisirs marins et sous-marins, commencer par équiper la mer.

## II - Sur la frange

Si la côte est aménagée, il faut que la frange qui est très étroitement liée à la côte pour les loisirs sous-marins le soit aussi et en coordination avec la côte. Les mêmes éléments d'infrastructures se retrouvent sur la frange mais cet aménagement reste encore pour le plus souvent à faire et fait appel beaucoup plus à la prospective. En effet à l'heure actuelle il n'existe pas de schémas d'aménagement de la frange ; d'autre part, les possibilités d'équipement mentionnées ci-dessus, ne sont encore, lorsqu'elles existent, qu'au stade expérimental et de nombreux problèmes tant techniques que financiers subsistent. Cependant, l'intérêt de

l'aménagement de la mer est évident, il permettra de faire face surtout à une triple raréfaction :

- raréfaction quantitative d'espace
- raréfaction qualitative de sites naturels
- raréfaction d'ordre juridique tenant à la privation

Ces équipements marins restent soumis aux mêmes critères de rentabilité que les équipements terrestres ; pour cela il est nécessaire que certains équipements soient polyvalents et même flexibles; ceci semble plus possible que pour les équipements terrestres où beaucoup a été fait, à la différence des équipements marins.

La rentabilité de ces équipements reste tributaire également du problème de l'étalement des loisirs marins et sous-marins qui est encore malheureusement, dans notre contexte politique et social, difficile à modifier.

Ces actions doivent être menées au niveau de l'environnement, des structures, des équipements.

## 1. L'environnement

1.1. La côte est polluée et ce problème joue un grand rôle dans le développement des loisirs ; cette pollution est sensible à l'oeil de tous les vacanciers.

En mer, le problème est le même pour les raisons suivantes :

- "la mer est la poubelle de la terre" lit-on très souvent ; il est un fait que tous les détrituts drainés par les eaux arrivent à un moment ou à un autre dans la mer, attaquant la faune et la flore marines dans une proportion qui reste encore à définir.

- la mer souffre de la saturation des implantations sur la côte ; ce développement rapide des activités littorales contribue à accélérer le rythme de pollution de l'océan. L'activité fluviale, pétrolière, le essor immobilier entre autres, posent des problèmes de rejets des détrituts et des égoûts, qui sont conduits à la mer. Il convient donc de suivre une politique serrée tant au point de vue des règles de prudence des équipements portuaires que pour l'installation des émissaires.

La première action d'aménagement de l'environnement comporte donc un aspect de lutte pour la protection de la nature marine. Il est incontestable qu'une dépréciation de l'environnement marin déjà entamée sur les côtes porte atteinte à l'intérêt de la plongée sous-marine ; les vacanciers doivent trouver sous l'eau une faune et une flore intactes, une eau claire pour que l'intérêt esthétique soit respecté ainsi que l'intérêt de la chasse sous-marine.

#### 1.2. Lutte, mais action préventive également.

De même que des actions de protection sous forme de tiers sauvage, de zones poumons s'imposent sur la côte, de même doit-on envisager des actions sous-marines similaires :

- pour la sauvegarde de certaines espèces sous-marines, les pouvoirs publics devraient envisager des actions d'interdiction de pêche dans des endroits en péril ou particulièrement protégés à l'heure actuelle. La chasse sous-marine pourrait y être interdite car il ne faut pas oublier que des manifestations comme les championnats de France de chasse sous-marine privent les eaux d'une tonne de poissons, environ en trois jours en Corse. Ces actions trop répétées pourraient troubler l'équilibre sous-marin.

Ainsi devrait-on envisager l'implantation :

- de parcs naturels sous-marins où les fonds seraient laissés en état, comme c'est le cas autour de l'île de Port Gros à l'heure actuelle

- de réserves sous-marines, où non seulement une action de protection mais aussi de repeuplement, pourrait être envisagée. Dans toutes ces zones où, de même que dans les jardins, le décor provient de la main des hommes, des actions de transplantation, de repeuplement s'imposent. Ces actions peuvent conduire à envisager l'organisation de "parcs d'acclimatation sous-marins" particulièrement agréables pour les touristes sous-marins.

Des actions de sauvegarde et de repeuplement face à certains bords de mer peuvent être envisagées. Les plaisanciers pourraient découvrir alors de la mer sur leurs bateaux un paysage terrestre protégé.

#### 2. Les structures d'accueil

Ces implantations ont pour but de limiter les interactions relatives à la pratique d'activités différentes voisines. Auparavant, il convient de prévoir les régions propices à l'exercice de ces activités, de délimiter :

- les régions d'industrie sur l'eau face aux grands ports,

- les régions en aquaculture et habitats artificiels pour l'élevage des poissons et crustacés,

- les régions de loisirs face aux zones touristiques et en tenant compte des caractéristiques géographiques propres à chaque activité,

- pour la pêche sous-marine, les régions les plus propices sont les terrains sablonneux jalonnés des roches ou falaises sur lesquels viennent habiter la faune des alentours,

- pour l'exploration, régions plutôt rocheuses.

Au vue de ces différentes caractéristiques géographiques, des endroits pourront être réservés pour les loisirs marins et sous-marins actuels ; d'autres mesures pourront être prises pour développer les loisirs à venir.

- pour les loisirs actuels : possibilités d'envisager sous forme d'îles artificielles l'implantation de ports escales où les plaisanciers et les pratiquants des loisirs sous-marins pourront venir s'approvisionner et se reposer,

- pour les loisirs futurs : implantation de parcs d'acclimatation où l'on essaierait de reconstituer des aquariums en milieu naturel car les loisirs obéissent à des règles de fins : si les loisirs marins et sous-marins ne sont pas un sport, il n'en demeure pas moins qu'ils nécessitent un effort, il faut donc que cet effort soit récompensé : pour cela il convient de présenter un tout aux vacanciers. A quoi bon pénétrer dans l'eau pour voir des sables et de l'eau trouble ? L'exploration peut présenter un intérêt si on sait qu'au fond de l'eau la faune et la flore abondent et que les promenades sous-marines permettront de découvrir des paysages riches en couleurs et en population sous-marine. A ce niveau, on peut envisager pour le futur, dans le même esprit, des jardins d'acclimatation particuliers ou collectifs qui nécessiteront à l'avenir des équipements spécifiques.

### 3. Les équipements

Ces équipements devront répondre à un triple souci :

- souci de favoriser les loisirs présents
- souci de créer d'autres loisirs
- souci de résoudre le problème du goulot d'étranglement de surface actuel.

Si le rythme d'accroissement annuel antérieur à 1968 se prolonge pour la plaisance, le parc des bateaux sera de 1 million en 1985.

Notre littoral est restreint et ne pourra abriter dans ses ports de plaisance la

totalité des bateaux ; c'est pour cette raison que des solutions de rechange s'imposent :

- création d'îles artificielles : ces îles ont déjà été mises en place pour des besoins pétroliers. Elles abritent la plateforme de forage et les hébergements du personnel ; on pourrait réaliser des îles de ce genre qui serviraient de ports escales, avec équipements de réparation, distractions, bases de skis nautiques, de pêche sportive en mer, ou de loisirs sous-marins,

9 | - création en prolongement de la côte de longues jetées pour la pêche sportive, pour équiper les endroits propices au surf : "remonte-vagues". Ceux-ci pourront faciliter la remontée des surfers, puisqu'ils sont analogues aux remonte-pentes pour les champs de neige,

- pour les loisirs sous-marins : maisons artificielles, en verre avec possibilité de sortie afin d'explorer les environs ; galeries marchandes ou restaurants entourés de faune et de flore et où les vacanciers viendraient passer quelques heures à la pression atmosphérique.

Ces équipements n'en sont plus au stade prospectif mais au stade expérimental ; en effet, une galerie marchande sous-marine a déjà été réalisée au Japon. De même, les maisons sous-marines peuvent être copiées sur le modèle des habitations réalisées lors des expériences Tektite par exemple,

- sous-marins touristiques : ces équipements, pour être rentables, devront nécessiter toute une action sur l'environnement pour leur assurer le maximum de chances de réussite, par rapport à l'accueil du public face à de tels loisirs.

Ces infrastructures devraient avoir un coût important, peut-être pas en matériaux puisque la Technautics Corporation de New York a construit une maison sous-marine de 110 000 F., mais en installations et surtout en frais de maintenance (approvisionnement en air, etc...). Aussi, dans le futur le plus immédiat, il semble que ces infrastructures ne puissent être que collectives pour assurer une répartition maximale de l'amortissement de ce matériel et des frais de maintenance. Des problèmes pourront surgir alors :

problèmes techniques

problèmes financiers

problèmes juridiques quant à la propriété.

.../...

Ces infrastructures ne pourront être mises en oeuvre que si les promoteurs sont certains de l'intérêt que ces formules de loisirs trouveront auprès du public. C'est pourquoi des études de motivations s'imposent pour savoir si les pouvoirs publics ou privés (cela reste encore à définir) peuvent entreprendre de tels travaux. Il convient de savoir si le mythe de la maison sous la mer peut se démystifier et correspond à une motivation de l'homme. Une fois ce problème de demande testé, il conviendra de prendre les mesures d'offre nécessaires ; ce rôle d'offreur pourra incomber à des entités différentes selon qu'on veut faire de ces loisirs un loisir de masse ou d'élite.

Au départ, il semble cependant que seules les masses d'élite, les éléments moteurs de la société, tout comme pour les loisirs nautiques, le ski ou l'équitation, se porteront sur le marché de la demande. Quels que soient les nouveaux équipements offerts sur les côtes, il semble que des actions d'information et d'équipement soient nécessaires à l'intérieur des côtes pour que la demande s'épanouisse et se développe.

### III. A l'intérieur des terres :

#### 1. Les loisirs marins et sous-marins présentent à l'heure actuelle deux handicaps :

- d'une part ce sont des loisirs qui nécessitent un apprentissage,

- d'autre part, ils obligent les pratiquants à se familiariser avec un élément encore inconnu d'eux : la mer.

Ceci est encore plus vrai pour les loisirs sous-marins ; il serait intéressant de connaître le pourcentage des adultes conscients et au courant des problèmes posés par une vie sous-marine. A priori, ce pourcentage semble peu élevé. C'est pourquoi ces actions d'information semblent indispensables ; elles auraient pour buts :

- de faire connaître au public les règles de vie sous-marine (phénomène de pression),

- de leur indiquer les conseils de prudence surtout lors de la remontée et de leur prouver que si ces règles sont respectées les dangers sont minimes,

- de leur faire prendre conscience de la beauté des fonds sous-marins.

.../...

Cette information pourrait être faite en amont d'une action de promotion qui, se servant des résultats recueillis par une étude de motivation, pourrait exploiter les points forts de l'image que le public se fait des loisirs sous-marins (silence, dépaysement..) et des avantages que le public peut trouver dans la pratique de ces loisirs, notamment en regard des autres loisirs.

Il ne faut pas oublier que ces loisirs sont essentiellement des activités d'été. Si l'on veut que le public envisage avec moins de réticence les investissements nécessaires à la pratique de ces loisirs, des actions devraient être entreprises pour permettre l'exercice de ces loisirs sur un laps de temps plus large : de même que les sports d'hiver peuvent trouver un complément par le ski d'été, de même pourrait-on envisager des sports marins et sous-marins sur toute l'année.

Ce problème est lié à celui de la protection contre le froid. Des équipements spéciaux, proches des vêtements de plongée, peut-être plus attrayants pourraient être conçus par les fabricants, cela n'est pas impossible.

Le surf, par exemple, se pratique même l'hiver avec des combinaisons de protection ; ceci est également possible pour les sports sous-marins.

Ce développement des sports de mer l'hiver ne peut réussir que si les actions d'étalement de vacances sont menées à bien.

2. Même si les loisirs se développent en mer sur toute la période de l'année, ceci n'est pas suffisant pour augmenter la rentabilité des équipements car les adeptes de ces loisirs sont souvent très éloignés des côtes. Un effort pourrait être fait en fonction des caractéristiques des différentes activités et des perspectives d'actions possibles, en ce qui concerne l'équipement à l'intérieur des terres.

- au niveau de la voile et du nautisme : la France possède tout un potentiel de plans d'eau internes, sous forme de lacs ou de fleuves qui sont encore insuffisamment exploités pour la plaisance.

Avec 9 000 kms de voies navigables, la France occupe une position beaucoup plus faible sur ce plan que la Grande-Bretagne par exemple, où la plaisance fluviale est très développée. Sur les 3 500 kms de rivières et de canaux britanniques voguent 40 000 bateaux de plaisance dont plusieurs milliers en location. En France, seuls quelques dizaines de bateaux en location sont utilisés.

Des croisières pourraient se développer sur ces canaux et fleuves qui sont à l'heure actuelle délaissés par la navigation commerciale. Ainsi, les plaisanciers pourraient rallier les différentes côtes françaises en utilisant ces voies d'eau, ou entreprendre des croisières purement intérieures,



7 Nice  
P. de Yeu  
p. 113

- pour les sports sous-marins : comme nous l'avons dit, ces sports nécessitent un apprentissage ; on pourrait donc envisager la construction de piscines de plongée. Une seule existe à l'heure actuelle à Charenton, ce n'est pas suffisant. Les futurs vacanciers pourront, dans des conditions meilleures :

- . eaux calmes
- . surveillance plus facile de la part des moniteurs, et cours particuliers,
- . profondeurs plus limitées,

et faire l'apprentissage de toutes ces techniques ou se perfectionner en vue des loisirs prochains en mer.

Pour développer les loisirs marins et sous-marins, des actions d'équipement à plusieurs niveaux s'avèrent donc nécessaires, tous ces équipements sont complémentaires et leur réalisation doit être envisagée.

Une fois le problème des équipements, des infrastructures, de l'information et de la propagande, résolu, il reste un frein qui n'est pas du plus négligeable : celui du prix. A l'heure actuelle si ces loisirs ne se développent pas au rythme souhaité, c'est que malgré des actions comme celle de la démocratisation de la voile qui a été entreprise, le coût de l'équipement et de l'apprentissage reste important.

Ici une alternative se pose : ces loisirs restent l'apanage des classes aisées, auquel cas les investissements restent coûteux, et ces loisirs ne se développent que grâce à l'élévation progressive du niveau de vie ; ou ils se démocratisent sous l'influence des Pouvoirs Publics et des organismes tels les clubs et les écoles.

A l'heure actuelle, tout comme pour les investissements d'infrastructures où les Pouvoirs Publics établissent une démocratisation dans les régions touristiques les plus intéressantes au point de vue financier (ex. des ports de plaisance : les régions méditerranéennes possèdent un grand nombre de ports de plaisance privés à haute rentabilité), l'action des Pouvoirs Publics reste ponctuelle et restreinte. Arrivés à ce stade de développement, ces loisirs ne devraient pas tarder à se diriger vers une de ces voies : soit accession lente des couches les moins riches, par augmentation du niveau de vie ; soit accession plus rapide favorisée par les Pouvoirs Publics ; le nombre des pratiquants, donc des unités de matériel, augmentant la phénomène des économies d'échelle pourrait jouer qui contribuerait à la diminution des prix de ces équipements ; de même, un meilleur coefficient de remplissage des infrastructures en place pourrait assurer une meilleure rentabilité.

Avant de poser les problèmes de ces orientations, il est bon de faire le point sur l'équipement actuel et sur leur coût dans les différentes catégories d'activités.

B - Le Matériel

I - Etude de l'équipement nécessaire

1. Loisirs marins

/payer Non seulement les ménages doivent se procurer le bateau mais aussi/tous les accessoires et les frais généraux relatifs à son fonctionnement et à son gardiennage. Ces dépenses sont en valeur globale très importantes.

D'après une étude réalisée par le CREDOC, les dépenses des Français en 1968 concernant les bateaux de plaisance s'élevaient à 589 milliards pour un chiffre d'affaires de la profession des fabricants de 251 millions, soit une dépense double de celle enregistrée uniquement pour l'achat de l'équipement principal.

- Dépenses d'équipement nécessaire à la pratique de la plaisance :

Achat du bateau : comme nous l'avons indiqué, le bateau à toutes fins n'existe pas ; il en résulte de grandes différences de prix entre ces différents types de bateaux.

- le prix moyen d'un voilier de croisière de 8 places peut être estimé à environ 270 600 F. (TVA comprise) pour un modèle du type "le Sortilège". La variation de prix est très large pour des voiliers de moindre importance, dont le prix peut être aux alentours de 10 000 F. ou moins.

Un effort a été entrepris depuis quelques années pour favoriser la pratique de ce sport chez les jeunes ; ils peuvent trouver de petits voiliers pour environ 3 000 F. et ont même la possibilité de le fabriquer eux-mêmes pour un prix moindre.

A cela, s'ajoutent les frais de gardiennage :

- si le propriétaire achète une souscription sur une concession de 50 ans, la dépense peut être estimée à environ 20 000 F. pour un emplacement de 8 M. , ce montant est variable en fonction de la situation géographique du port de plaisance,

- si le propriétaire loue un emplacement, on peut estimer ce coût à environ 2 000 F.

A cela il convient d'ajouter les frais de mouillage dans les différents ports escales lors d'une croisière sur le littoral :

- . frais d'assurance
- . frais de carburant pour le motonautisme
- . frais de réparation
- . le coût du permis bateau pour les propriétaires

.../...

de bateaux d'une puissance supérieure à 10 CV

- . le droit de francisation pour les voiliers supérieurs à 2 tonneaux ou les bateaux à moteur de plus de 5 CV.
- . coût de l'apprentissage dans les écoles de voile.

Au total, si l'on en croit un article du Figaro de 1969, pour un voilier de 6 m 50 dont le prix d'achat est de l'ordre de 23 000 F., les frais divers pour l'utilisation reviendraient à 2 500 F. environ par an.

L'amortissement d'un bateau de plaisance pouvant être estimé sur une période totale de 5 à 10 ans selon la nature des matériaux utilisés à sa construction, le coût annuel relatif à la pratique d'une activité comme la voile peut être évalué à 5 000 F. par an pour un voilier d'importance moyenne.

La souplesse intervenue dans la loi de Finances de 1971 en ce qui concerne la francisation des bateaux de plaisance peut être considérée comme un essai de démocratisation ; cependant, il ne faut pas oublier la grave atteinte faite à ce sport en 1969 lors de l'introduction de la T.V.A. En effet, au 1er janvier 1969 les taux de 17,5 % puis de 23 % en 1970 sur les bateaux de plaisance maritime ont très fortement compromis l'élan de développement de cette industrie.

A cela il convient d'ajouter une évaluation forfaitaire du revenu imposable pour des bateaux supérieurs à 5 tonneaux, qui est de 2 500 F. pour un bateau de 5 tonneaux et de 4 500 F. pour un bateau de tonnage supérieur à 25 tonneaux.

Cela prouve bien que ces équipements sont encore considérés comme des articles de luxe et que leurs propriétaires sont pénalisés, au titre de ce signe extérieur de richesse ; il semble donc prématuré de parler de démocratisation en ce qui concerne ces loisirs marins.

## 2. Loisirs sous-marins

Les dépenses afférentes à l'exercice des loisirs sous-marins relèvent de deux catégories d'investissements en matériel pour les plongeurs autonomes

- appareillage indispensable à l'exercice de la plongée,
- équipement accessoire et facultatif pour favoriser le déplacement et la sécurité des plongeurs.

.../...

Exploration et chasse présentant des normes de pratique différentes, les équipements ne sont pas en tous points semblables.

Chasse sous-marine :

L'équipement nécessaire à la pratique de la chasse et le coût moyen de cet équipement (étant entendu que les prix peuvent varier pour un même type de matériel par le phénomène de marque et d'appareillage de luxe par exemple), peut être évalué comme suit :

• - fusil accroche-poissons	70	F
- combinaison	350 à 600	F
- ceinture de plomb	20	F
- poignard	20	F
- masque et tuba	25	F
- palmes	35	F

---

Coût de l'équipement total 470 à 620 F

Pour l'exploration sous-marine :

- ceinture de plomb	20	F
- combinaison	350 à 600	F
- poignard	20	F
- montre étanche	200	F
- masque	25	F
- palmes	35	F
- lampe		
- bouteille compresseur	700	F

---

Coût total de l'équipement 1 000 à 1 250 F

D'autres instruments sont souhaitables et même indispensables pour les moniteurs :

- profondimètre	100	F
- bouée gilet gonfable	350	F

Tous ces équipements sont en général amortis sur une durée de 5 ans. Ils nécessitent de plus des frais d'entretien, des frais de recharge des bouteilles en air, qu'on peut estimer à 6 F par m<sup>3</sup>, soit 12 F pour une bouteille, ce qui représente une durée de plongée de environ 1 heure.

.../...



## II - Action sur les fabricants

Les marchés de ces équipements sont entre les mains de petites unités de production souvent de type artisanal, qui, si elles procurent les avantages de la beauté et de la qualité des équipements n'en sont pas pour le moins tributaires de leur petitesse et des désavantages qui incombent aux petites unités de production, notamment au point de vue des frais fixes qui ne peuvent être imputés qu'à un nombre restreint d'unités produites.

### 1. Configuration actuelle des fabricants

Dans le domaine de l'industrie nautique, selon les propos des responsables du syndicat des constructeurs de bateaux de plaisance, la production annuelle a été la suivante de 1965 à 1969 :

#### Construction navale de plaisance en France

	Unités produites :	voiliers bateaux moteurs autres (sauf pneumatiques)
1965	23 370	
1966	25 076	
1967	24 615	
1968	33 310	
1969	26 896	

Ces unités produites incombent à une branche qui compte :

- une douzaine de chantiers dont le nombre des salariés varie entre 60 et 250
- une quarantaine d'entreprises ayant 10 à 20 salariés spécialisés dans la plaisance ou possédant un département plaisance
- 150 à 200 artisans pour la construction ou la réparation
- 100 entreprises de sous-traitance pour l'équipement des bateaux.

.../...

Ce marché est donc entre les mains de nombreuses personnes, ce qui a pour effets :

- un grand nombre de types de bateaux présentés sur le marché, dont peu (sauf les nouvelles embarcations de voiliers type "Solitaires") arrivent au stade de 2 000 unités produites par an,

- les chaînes de montage sont utilisées pour un grand nombre de types de bateaux à l'intérieur même d'une petite unité de production, ceci ne peut être propice à une diminution des frais de production.

Le marché de l'offre est caractérisé par :

- une sensibilité aux coûts conjoncturels : alors qu'avant la TVA on pouvait enregistrer une quinzaine de faillites ou liquidations annuelles parmi les constructeurs, ce chiffre a atteint 70 en 1970,

- un manque d'efforts de restructuration : les fusions sont rares, seules des ententes se nouent.

Le chiffre d'affaires réalisé en Métropole et à l'exportation par ces industries de fabricants et de sous-traitants, a été le suivant, de 1965 à 1969 -TTC- :

		dont Métropole
1965	133 036 381 F	106 566 480
1966	149 602 000 F	116 669 000
1967	149 807 954 F	111 846 749
1968	204 700 800 F	166 454 200
1969	183 551 000 F	144 573 000

Sur le marché des produits marins et sous-marins, la situation est sensiblement la même ; le chiffre d'affaires réalisé par cette industrie a été le suivant, de 1965 à 1969 :

Ca réalisé en Métropole et à l'exportation (TTC) pour les équipements de chasse et d'exploration sous-marine

		dont métropole
1965	23 265 481 F	15 113 389
1966	27 664 288 F	18 194 745
1967	28 504 228 F	15 517 869
1968	28 119 848 F	17 549 418
1969	20 183 122 F	33 892 718

Le CA fourni par la Fédération des Industries Françaises d'Articles de sports ne comprend pas les équipements caoutchoutés).

### Fabricants

- environ 10 fabricants : certains étant spécialisés dans la chasse et les vêtements (ex. Bouchat) et dans le matériel technique à usage industriel (Spirotechnique). Dans toutes ces entreprises les fabricants s'intéressent au matériel de la plongée.

Tous ces fabricants d'équipements marins et sous-marins s'estiment prêts à faire face à une possibilité d'accroissement de la demande et ne connaissent pas de problèmes majeurs, si ce n'est pour les industries d'équipement sous-marins des problèmes techniques qui sont dus à une exploration de plus en plus profonde des fonds au niveau du marché industriel. Dans ce domaine, toutes les découvertes mises au point ne peuvent être que favorables au marché des loisirs.

### 2. Possibilités de diminution des coûts par des modifications apportées dans les entreprises.

En fait, dans ces industries nous voyons que la fabrication est souvent trop artisanale et la production trop diversifiée. Dans ce milieu encore trop petit, les industries sont souvent réticentes à une modification des structures en place qui s'impose cependant.

#### Modification de la structure des industries en place :

Action de regroupement des fabricants, tout au moins au stade de la production. Cette modification ne s'impose pas au stade de la réparation et ne pourrait être rectifiée que si les distributeurs eux-aussi moins disparates ou associés dans un groupement d'achats, telle la Hutte, ou travaillant en franchising\*, assument eux-mêmes les réparations des équipements. Ces modifications pourraient être faites sous forme de fusions. Au niveau de l'industrie nautique, une récente fusion entre Arcoa Jouet et Lanaverne, qui ont créé la Yachting France, a prouvé qu'ainsi le coût de la production peut être modifié puisque les prix des bateaux construits par cette firme ont peu augmenté par rapport à l'augmentation générale qui s'est produite dans cette branche.

Ces unités de production assez importantes procurent des avantages :

- au niveau du montant des coûts fixes qui sont supportés pour une production plus large,
- au niveau des possibilités de rentabilité technique, chacun apportant ses méthodes, un choix peut être fait, et des recherches peuvent être entreprises.

.../...

\* Le franchising est un système de distribution selon lequel une entreprise personnelle à capitaux propres est dirigée comme si elle était un élément d'une vaste organisation, avec une marque nationale, une enseigne, des équipements, des produits et des services standard.



Cette restructuration au niveau des unités de production entraînera de par elle-même une modification dans les unités produites. Au récent salon de la navigation de plaisance, 1 300 bateaux ont été présentés ; une telle dispersion dans les types de fabrication ne peut entraîner qu'une augmentation des coûts de production. Le bateau à toutes fins n'existe pas : d'une part la diversification des activités réclame des besoins spécifiques, d'autre part la différence existante entre les matières de fabrication crée des différences de normes de fabrication. Cependant une diminution des types de bateaux reste souhaitable. Les matériaux de construction utilisés varient eux-mêmes en fonction du type de bateaux :

Pourcentages des matériaux utilisés pour les voiliers :

plastique	bois	métal	pneumatique
73,2 %	22,5 %	0,6 %	3,7 %

Pourcentages des matériaux utilisés pour les bateaux à moteur :

plastique	bois	métal	pneumatique
55,7 %	16,1 %	0,7 %	26,5 %

Cette dispersion des matériaux de production peut être un frein aux actions de réduction du type des unités produites, ce qui n'est pas le cas pour l'industrie des loisirs sous-marins.

Réduction du type de produits ne veut pas dire unicité bien-entendu puisque chaque firme doit segmenter ces types de production en fonction des différentes caractéristiques, des types de clientèle qu'elle souhaite atteindre. Un effort de production déjà engagée dans l'industrie de la voile, pourrait s'efforcer de mettre sur le marché des produits à faible prix destinés aux couches les plus jeunes et très attirés par ce genre d'activité.

Une action peut continuer à se poursuivre dans les opérations de sous-traitance, dans cette branche où la multiplicité des équipements est grande. Les avantages de sous-traitance sont nombreux surtout pour des productions de produits de qualité et de pointe, qui peuvent se modifier.

.../...

Une restructuration peut être source d'avantages au point de vue commercial : la production en grandes unités favorise le développement des marques qui sont un très grand élément de vente surtout pour les produits d'équipement et techniques. De plus, les producteurs auront plus d'emprise sur le réseau de distribution, comme c'est le cas pour toutes les entreprises des produits de luxe ou de qualité possédant une marque. Par les liens qu'ils auront avec les distributeurs, ils auront une meilleure information du marché, et seront plus sensibilisés aux besoins de la clientèle. Au niveau du marché étranger enfin, des campagnes de promotion et des réseaux de distribution sont plus faciles à mettre en place, lorsque les unités de production sont importantes.

### 3. Les producteurs français face à la concurrence étrangère

Le marché français est assez bien placé face à la concurrence étrangère ; cependant il existe encore des créneaux qui sont aux mains des producteurs étrangers et que les fabricants français peuvent essayer de conquérir :

- les moteurs des bateaux : ce marché est essentiellement entre les mains des fabricants anglais et américains, les moteurs Renault et Couasch ne couvrent qu'un très faible pourcentage de ce marché (inférieur à 10 %) ; c'est ainsi que 29 805 moteurs hors bord représentant une valeur de douanes de 31 277 000 F. ont été importés en 1969 contre 37 261 unités en 1968.

- les palmes : les fabricants français se trouvent en position de faiblesse face aux constructeurs italiens notamment (50 % du marché).

- les détendeurs : il en est de même sur ce marché des détendeurs où les producteurs français doivent affronter la concurrence américaine.

Les actions d'offensive peuvent également être conduites à l'étranger où la qualité de nos produits peut nous assurer des chances de réussite. Mais ceci nécessite des actions d'implantation d'antennes commerciales à l'étranger. Ce problème rejoint celui de l'ensemble de la configuration de la distribution de ces produits.

.../...

III - Le réseau de distribution des équipements marins et sous-marins

1. La configuration

Pour l'industrie nautique

On pouvait recenser en 1969 :

- environ 50 importateurs de moteurs et d'accou-  
tillage,
- 300 négociants spécialisés et environ 1 000 ayant  
une activité "pluri-loisirs",
- une vingtaine de loueurs de bateaux à moteur  
(la location des voiliers revient à des clubs  
non commerciaux),
- environ 50 "bateaux écoles", privées.

Le Chiffre d'affaires réalisé grâce aux opérations de négoce  
s'établit comme suit de 1965 à 1969 (T.T.C.) pour l'ensemble  
métropole et exportation :

		dont métropole
1965	11 747 014 F	11 650 000 F
1966	13 450 000 F	13 250 000 F
1967	9 341 196 F	8 800 935 F
1968	17 854 800 F	15 766 800 F
1969	12 245 000 F	11 367 000 F

Pour l'industrie des loisirs sous-marins

La distribution est assurée par des détaillants qui  
sont directement en contact avec les producteurs par l'inter-  
médiaire d'agents commerciaux.

Deux facteurs entrent en jeu lorsqu'il s'agit d'éta-  
blir un réseau de distribution le plus efficace possible :

- les caractéristiques des unités de production
- les caractéristiques du produit

Ce sont ces critères qui influent sur le choix du  
réseau ou des réseaux de distribution.

.../...

## 2. Les réseaux de distribution adéquats

. selon les caractéristiques des unités de production

- Si la production reste entre les mains d'unités presque artisanales, un rôle d'intermédiaire, de centrale d'achats est indispensable pour assurer l'approvisionnement entre les différentes unités de production et la répartition du matériel entre les différents distributeurs. Cette formule peut favoriser l'établissement d'une centrale d'achats possédant sa propre marque de distribution comme c'est le cas à l'heure actuelle pour la Mutte qui a su créer un réseau de distribution sous sa marque à travers toute la France.

De plus, l'existence d'un important groupement d'achat créant son propre réseau de distribution peut faciliter une autre activité par exemple la location de matériel.

Lorsque les prix sont aussi élevés et l'usage dans le temps aussi limité, le développement de l'usage de la location peut être une bonne solution pour le développement de ce marché surtout au niveau de premiers contacts avec ces loisirs. En effet, le choix d'un matériel ne peut être fait sans risque si une première utilisation de ce type de matériel n'a pas été faite.

- si le marché de la production se concentre, un autre système de distribution peut se développer : celui du concessionnaire et du franchising. Ceux-ci peuvent également mettre au point un système de location et de réparation. Ce réseau n'est efficace que si les usines de production sont assez importantes pour créer un réseau de distribution et si elles possèdent un large éventail de types de produits déballés qui puisse permettre à chaque type de clientèle de trouver dans un même établissement le produit correspondant à ses besoins :

. selon les caractéristiques des produits :

. pour les produits de grande consommation, surtout si ils sont destinés aux débutants, on peut envisager la distribution de ces produits dans les nouveaux points de vente (type "hypermarché", "discount") qui s'approvisionneront soit dans une centrale d'achats, coiffant l'ensemble d'une chaîne de magasins à grande surface, soit auprès du producteur si celui-ci possède un pourcentage de ventes sur le marché assez important. Cette formule est la plus simple puisqu'en général, pour ce genre de produits, le prix est moins élevé, le matériel étant techniquement plus simple, les besoins de conseil, d'entretien et de réparation sont plus aléatoires. Les frais de commercialisation peu élevés correspondent à ce type de magasins,

.../...

. pour les produits plus élaborés qui s'adressent aux spécialistes de ces loisirs, cette formule est impropre car la commercialisation de ces produits nécessitent :

- une possibilité de grand choix,
- la présence de techniciens capables de conseiller la clientèle et d'assurer l'entretien et la réparation nécessaire,
- un stock de pièces détachées permettant d'assurer un bon service après-vente,

autant de contraintes qui pèseront trop lourdement dans la trésorerie de grands magasins non spécialisés. Dans ce cas, nous pouvons préconiser également un système de groupement d'achats possédant son propre réseau de distribution ou le réseau de concessionnaires (ex. automobiles).

En fait, à l'heure actuelle, étant donné la configuration disparate de l'industrie, la formule la plus adéquate semble être :

- celle d'une centrale d'achat possédant une marque,
- celle d'une distribution en grande surface se faisant également par l'intermédiaire d'une centrale d'achats, la production pouvant assumer difficilement les charges de commercialisation. Cette situation pourrait se modifier vers un système de concessionnaires si la configuration des unités de production se modifie.

De toutes façons, il est impensable de prétendre mettre en place un seul type de réseau de commercialisation ; tous les types de réseaux sont représentés en général pour la commercialisation d'un même type de produit ; il ne s'agit ici que d'analyser une tendance où tel ou tel réseau serait privilégié, afin d'assurer la meilleure distribution possible, avec le maximum d'efficacité commerciale et au moindre coût de commercialisation.

En assurant une meilleure production et commercialisation du matériel nécessaire à la pratique des loisirs marins et sous-marins, des diminutions d'investissements peuvent se produire au bénéfice des consommateurs. D'autres actions peuvent contribuer au même résultat, celles-ci sont à mener dans le cadre des activités des clubs et des écoles.

.../...

### C - Les clubs et les écoles

Nous avons vu que les propriétaires des équipements ne sont pas les seuls à pratiquer les loisirs marins et sous-marins. Ces sports sont également pratiqués à l'intérieur des écoles, clubs, fédérations et autres organismes qui regroupent dans leur sein les pratiquants de ces loisirs.

Les avantages de ces clubs sont nombreux et peuvent offrir des chances de démocratisation et de développement des loisirs marins et sous-marins si leur action est bien menée et mieux, si ils peuvent bénéficier d'une aide des Pouvoirs Publics dans le cadre d'une politique de démocratisation des loisirs.

Une étude sur la situation actuelle de ces organismes est nécessaire avant d'étudier les avantages qu'ils procurent et les possibilités de développement qu'ils peuvent offrir.

#### I - Configuration actuelle

Une distinction doit être faite entre ces groupements :

- les fédérations : regroupent l'ensemble des clubs qui pratiquent une même activité de loisirs. Les adhérents à ces fédérations paient une cotisation annuelle (15 F. par an à la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins), en échange l'adhérent est assuré, il bénéficie souvent d'un abonnement à une revue, a la possibilité de passer les brevets fédéraux, peut participer à des compétitions,

- les clubs : en s'inscrivant à un club, l'adhérent bénéficie des avantages, de conférences, enseignement, prospections, sorties, possibilité de leçons à des prix forfaitaires,

- les écoles : en payant une cotisation, les participants reçoivent des leçons qui sont souvent organisées au sein des clubs et bénéficient du matériel possédé par ces écoles. La charge d'investissement en matériel est donc minime et souvent nulle.

##### 1. Dans le domaine de la voile

La Fédération Française du Yachting à voile regroupe presque la totalité des clubs de voile après procédure d'homologation. Elle a pour but de développer le goût de la navigation à voile et pour mission d'encourager et de soutenir les efforts de toutes les associations sportives ou de plein air s'intéressant à la navigation de la voile.

.../...

Dans les clubs les particuliers apportent leur matériel qui est souvent gardé et entretenu par les clubs. Ils ont la possibilité de se perfectionner dans la pratique de leurs loisirs.

Dans les écoles, les équipements à louer sont mis à la disposition des affiliés.

- Les clubs

La Fédération française de yachting à voile comptait en 1969, 364 clubs côtiers avec une moyenne de 93 licenciés par club. La répartition géographique de ces clubs est la suivante :

Manche	109 clubs
Méditerranée	95 "
Atlantique	149 "
Outre-mer	11 "

soit un nombre d'adhérents côtiers d'environ 36 000 (contre 60 000 pour l'ensemble de la France).

Selon le Ministère d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la jeunesse des Sports et des Loisirs, la progression des écoles de voile, homologuées ou non à la F.F.Y.V. et autres a été la suivante :

	Nombre	Indice
1965	350	100
1966	400	114
1967	440	125
1968	450	128
1969	450	128
1970	540	154

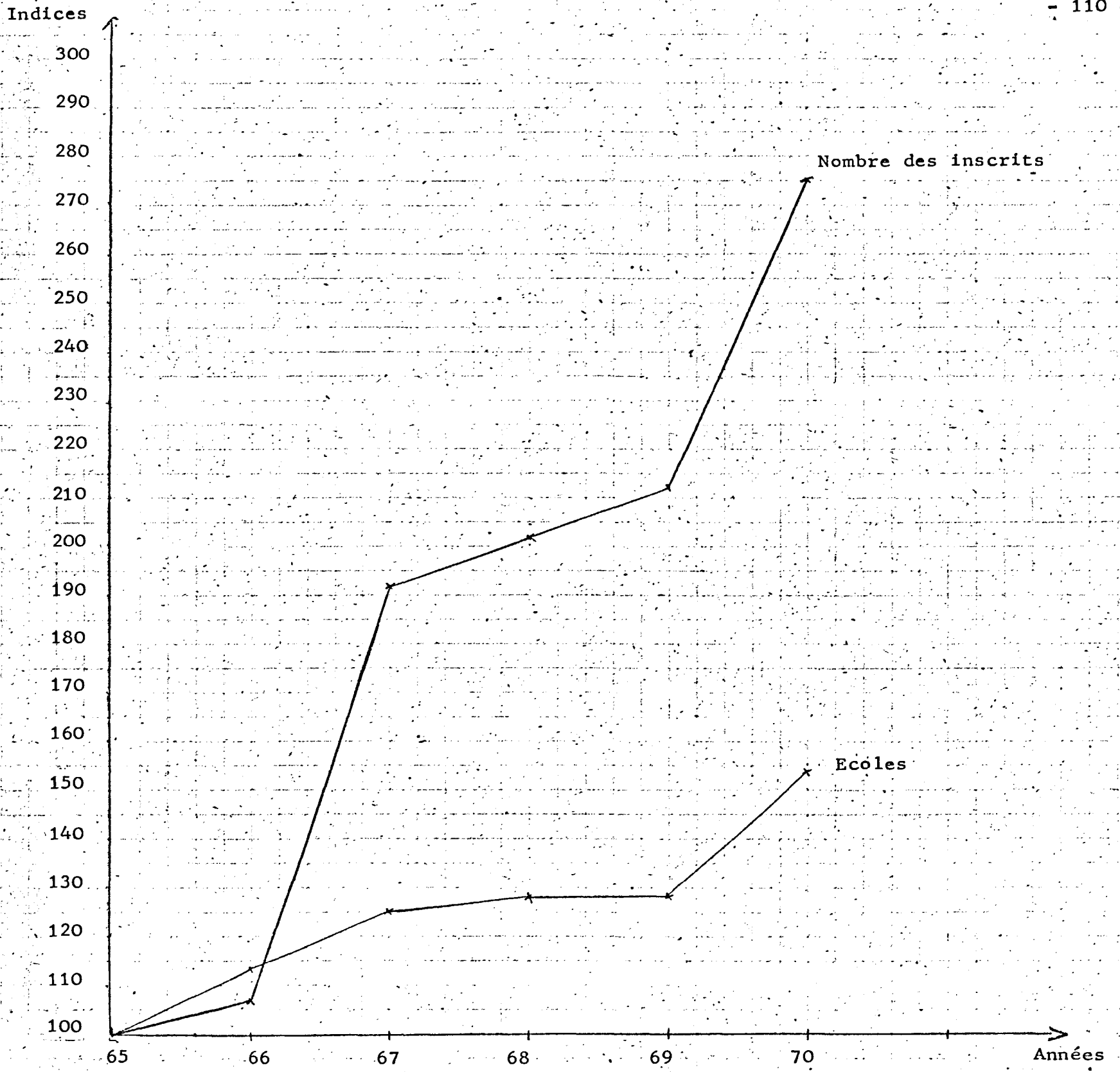
Ces chiffres recensent la totalité des écoles sur l'ensemble du territoire national, cependant nous pouvons estimer à 60 % environ le nombre des écoles côtières, soit 330 puisque la F.F.Y.V. qui peut être estimée comme représentative compte 60 % de ces membres dans les clubs côtiers.

L'évolution des inscrits dans ces écoles de voile a été la suivante :

	Nombre	Indice
1965	47 000	100
1966	50 000	106
1967	90 000	192
1968	95 000	202
1969	100 000	212
1970	132 000	281

A l'aide de ces données, nous pouvons constituer le graphique suivant relatif à l'évolution de l'indice des écoles et des inscrits :

.../...





Nous assistons donc à une croissance limitée en nombre des écoles, mais une importance croissante du nombre des inscrits, puisque en 1970 l'indice à base 100 en 1965 des écoles, est de 154 contre 281 pour les inscrits, soit un quasi doublement des inscrits par école, ce qui ne peut être que profitable, si les équipements et le personnel d'encadrement a pu suivre cette évolution.

C'est ainsi qu'en 1969, 100 000 Jeunes ont été accueillis dans les 450 écoles existantes et plus d'un million de journées d'enseignement a pu leur être dispensé.

- Nautisme

Il n'existe pas d'école qui assure les leçons et la location du matériel, tout au moins dans un but non commercial.

2. Dans le domaine des loisirs sous-marins :

La Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins regroupe tous les clubs officiels à cette Fédération, au nombre de 450 environ à l'heure actuelle.

L'évolution de ces clubs depuis 1965 a été la suivante :

	<u>Nombre</u>	<u>Indice</u>
1965	244	100
1966	259	106
1967	299	122
1968	340	139
1969	390	160
1970	450	184

L'évolution des adhérents a suivi la tendance suivante :

	<u>Nombre</u>	<u>Indice</u>
1965	26 245	100
1966	29 370	112
1967	31 231	119
1968	29 819	113
1969	33 260	127
1970	37 250	142

Ces tendances sont transcrites dans le graphique suivant :

.../...

Indices

300  
290  
280  
270  
260  
250  
240  
230  
220  
210  
200  
190  
180  
170  
160  
150  
140  
130  
120  
110

65

66

67

68

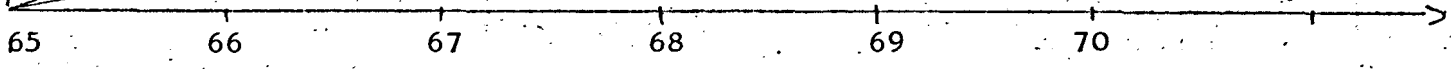
69

70

Années

Clubs

Adhérents



Contrairement aux écoles de voile, les clubs de sports sous-marins se développent plus rapidement que le nombre des adhérents. Or il est préférable d'avoir des clubs à effectifs importants afin d'assurer une meilleure rentabilité des équipements.

On peut estimer que 90 % de ces clubs fonctionnent comme des écoles, avec le concours de moniteurs de plongée, dont le brevet délivré par la F.F.E.S.M. permet d'accéder à l'examen du Brevet d'état de moniteur de plongée sous-marine. Les écoles donnent des cours de plongée soit au bord de la mer, soit dans des piscines à l'intérieur des terres, étant entendu qu'une profondeur de 5 mètres est suffisante pour faire les exercices avec bouteilles. Il existe en France peu de piscines aménagées pour la plongée : les piscines de Charenton, Nice, et de l'Ile d'Yeu, propriété de la F.F.E.S.M., propres à la formation des moniteurs de plongée.

Dans les écoles, les pratiquants, souvent au nombre de 5 par cours prennent leur leçon avec un moniteur; pour une heure d'entraînement 3 personnes peuvent travailler sur une bouteille de 2 m3 .

Pour profiter de ces leçons les adhérents ont dû souscrire un droit d'inscription au club, droit qui varie d'environ 25 à 80 F. selon le club, son emplacement, les possibilités qu'ils ont ou non de pratiquer ces loisirs en mer ou en piscine. De plus, pour bénéficier de ces leçons, les adhérents doivent verser ou non un forfait dont le montant n'est pas identique pour chacune de ces écoles. Quelques fois, les pratiquants n'ont qu'à payer les frais de recharge des bouteilles en air, variables de 2 à 6 F. par m3.

### 3. Le ski nautique

De tels clubs et écoles existent également, mais nous n'avons eu de la part de la Fédération Française que de très maigres informations. Cette fédération regroupe 5 000 licenciés, alors que le nombre des pratiquants peut être estimé à 150 000 ; les leçons sont données dans des écoles privées ou par l'intermédiaire des clubs affiliés à cette fédération.

.../...

## II - Les avantages

L'existence de tels écoles et clubs procure des avantages au niveau du pratiquant et au niveau de l'intérêt général.

### 1. Au niveau du particulier

Moyennant une somme assez modique pour leur inscription à la Fédération et aux clubs, les adhérents trouvent la possibilité :

- à l'intérieur des clubs de laisser leurs bateaux, de profiter d'un plan d'eau, d'être conseillés et surveillés, de pouvoir participer à des concours, de louer du matériel ...

- à l'intérieur des écoles, de profiter de l'équipement des écoles, de prendre des leçons, de tester un matériel et de profiter des possibilités d'excursions offertes.

Les avantages au niveau individuel sont doubles dans les écoles :

- avantages du matériel loué ou prêté,  
- avantages de la formation, initiation données par des moniteurs compétents.

Cependant, il ne faut pas oublier que pour satisfaire les besoins de leurs adhérents, les clubs et écoles doivent faire les investissements nécessaires, et qui sont difficilement financés par les cotisations payées par les affiliés à la Fédération et aux clubs.

### Coût d'une école de voile :

Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports estime qu'un centre d'initiation et de perfectionnement de 100 jeunes donnant la possibilité d'offrir à 72 jeunes une initiation, à 28 un perfectionnement, à 10 une initiation à la croisière côtière, nécessite :

des frais d'installation	- un investissement en bateaux de 177 400 F
	- un dispositif de sécurité de 41 180 F
des frais de fonctionnement	- des frais de moniteurs
	- des frais d'entretien

Il faut donc dépenser 2 200 F environ par élève en frais d'installation.

.../...

Coût d'une école de plongée :

Ces écoles au nombre de 20 à 25 en France doivent obéir à certaines normes :

- moniteur fédéral breveté d'Etat
  - encadrement suffisant
  - un bateau
  - présence médicale
- entre autres.

L'investissement nécessaire à l'initiation de 20 personnes se compose :

- de frais d'installation technique :
  - . 20 équipements 40 000
  - . 1 bateau 40 000
  - (2 de préférence :
    - 1 rapide pour l'intervention
    - 1 à plus large capacité)
  - . 1 compresseur 10 000

---

90 000

- de frais d'encadrement et d'entretien ,  
soit un investissement en matériel de 4500 F. par personne.

Ces frais très lourds ne pourront être supportés que si les pouvoirs publics viennent en aide à ces fédérations.

2. Au niveau général

Si le nombre des écoles se développe, cette éclosion entraînera de leur part une demande croissante en matériel qui, sur le marché, peut faciliter une diminution des prix par le jeu du phénomène d'économie d'échelle dont nous avons déjà parlé.

De plus ces écoles attireront un plus grand nombre de pratiquants dans leur sein, offrant ainsi les mêmes avantages à un coût moindre puisque les charges seront réparties sur un plus grand nombre d'adhérents.

.../...

Il serait peut-être déjà bon de procéder à une restructuration des clubs ; en gonflant les effectifs des clubs on pourra concentrer les moyens en équipements, les possibilités de pratique en mer et abaisser le coût de fonctionnement par adhérent. Ces écoles et clubs possèderaient, tant sur le plan technique que sur celui de la sécurité un potentiel important, qui pourrait leur permettre de faire des actions de prospection et d'initier les non-pratiquants. A l'heure actuelle ces actions sont vouées à l'échec, car les adhérents potentiels prospectés ne trouvent pas dans ces clubs l'équipement suffisant pour prendre les premiers contacts avec ces activités.

### 3. Au niveau national

Les Fédérations qui sont fort heureusement assez puissantes et représentatives dans chacun des types d'activités, peuvent établir des actions de promotion et de publicité. Il semble que ces actions n'aient pas connu en France l'ampleur que l'on attendait, d'autant que ces campagnes promotionnelles pourraient être facilitées par les succès remportés par nos champions nationaux, tant au niveau mondial qu'euro-péen.

Il faut noter le peu de retentissement que connaissent ces résultats dans la Presse. Une action pourrait donc être envisagée, ce qui contribuerait à développer la pratique de ces activités en France. On a vu que les résultats des skieurs français ont certainement aidé au développement du ski en France, chaque skieur amateur rêvant à imiter Killy ou un autre champion.

Les résultats très brillants obtenus par les champions français, par exemple en chasse sous-marine où la France se place très souvent seconde dans des compétitions pourraient fournir l'occasion de mener des campagnes d'information et de promotion organisées par les Fédérations concernées.

Face aux pouvoirs publics ces fédérations jouissent d'un monopole dans les discussions qui s'engagent avec les pouvoirs publics surtout au niveau des subventions accordées par le Secrétariat d'Etat auprès de la Jeunesse et des Sports. Ces fédérations peuvent entrer en pourparlers pour obtenir de nouveaux équipements (type école nationale de plongée), des subventions pour les écoles qui diminueraient le coût des participations des adhérents lors de l'apprentissage et l'exercice de ces activités, l'obtention et la formation des moniteurs indispensables à l'éducation des participants, faire de ces activités des loisirs plus démocratiques.

.../...

Pour aider à la démocratisation de ces loisirs, des actions ont été déjà conduites par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, qui favorise le développement de ces activités par le biais d'aides techniques et de subventions accordées aux fédérations :

Pour la voile :

- mise en place de conseillers techniques nationaux et régionaux,
- mise en oeuvre dans les directions départementales de la jeunesse, des ports et des loisirs, d'une politique tendant à favoriser l'initiation d'un grand nombre de jeunes,
- développement d'expériences "optimists" ; essai de mettre la voile à la portée des plus jeunes,
- développement des classes de mer depuis 1967,
- création de l'Ecole Nationale de la voile à la pointe du "Beg Rohu" en Saint-Pierre de Quiberon, qui a pour objets :
  - . l'élaboration d'une doctrine en matière d'enseignement de la voile dans des milieux de jeunesse,
  - . la formation et le perfectionnement d'éducateurs qualifiés en matière de nautisme (délivrance du Brevet d'Etat de Moniteur de voile - 1800 brevets ont été délivrés depuis sa création en 1965
  - . l'entraînement des jeunes espoirs
  - . des études de recherche en matière de sécurité et de technique.

Ce centre connaît un très rapide essor puisque le nombre des stagiaires est passé de 243 à 1103 de 1966 à 1970.

	<u>Stagiaires</u>	<u>Indice</u>
1966	243	100
1967	394	165
1968	614	252
1969	870	358
1970	1 103	454

.../...

Cet effort n'est peut-être pas assez important quoique la voile semble être, à l'intérieur de toutes les activités de loisirs marins et sous-marins, l'activité la plus favorisée. De nombreuses actions ont été conduites en particulier pour en faciliter sa pratique parmi les jeunes. La situation n'est pas la même à l'intérieur des loisirs sous-marins.

Pour les loisirs sous-marins :

L'effort des Pouvoirs Publics porte :

- sur les subventions qui ont été d'environ 12 millions en 1970 (Secrétariat d'Etat auprès de la Jeunesse et des Sports),
- sur la création d'un Brevet d'Etat de moniteur de plongée subaquatique en 1964,
- sur la création d'une école nationale de plongée subaquatique actuellement à l'étude, et qui pourrait être réalisée en 1972-1973.

Toutes ces actions peuvent paraître insuffisantes étant donné l'importance des investissements nécessaires à de telles infrastructures et les besoins en moniteurs.

Le développement des loisirs marins et sous-marins semble probable du côté de l'offre si :

- des équipements sont mis en place
- des actions d'information sont réalisées
- des modifications interviennent dans la configuration de l'industrie et de la distribution
- les clubs et les écoles ont la possibilité d'accueillir un plus grand nombre d'adhérents
- le concours des Pouvoirs Publics s'avère efficace.

Ce n'est que si ces conditions sont remplies que la demande pourra, sur le marché des loisirs marins et sous-marins, trouver les possibilités de son épanouissement.



CONCLUSION

## C O N C L U S I O N

---

La demande potentielle pour les loisirs marins et sous-marins ne fera qu'augmenter dans les années à venir par la poussée des trois facteurs suivants : marché des loisirs croissant, tourisme en expansion, attrait de plus en plus vif pour des séjours temporaires ou définitifs sur la côte ; cette demande potentielle viendra s'ajouter avec une augmentation prévisible de 10 à 15 % par an aux 800 000 plaisanciers et aux 100 000 plongeurs sous-marins actuels, si du côté de l'offre un certain nombre de problèmes sont résolus au niveau :

- des infrastructures côtières
- du marché des producteurs et des distributeurs des équipements de loisirs marins et sous-marins
- des écoles et des clubs

Dans ces activités, une infrastructure de l'environnement très onéreuse étant obligatoire, on ne pourrait juger des perspectives sans faire état de la politique d'aménagement de la France et de la politique sociale qu'elle entend mener ; donc aucune action au niveau des particuliers ne peut être faite.

L'ampleur de ce marché ne peut être définie si un préalable important n'est pas résolu : le marché des loisirs marins et sous-marins est un marché nouveau, d'addition, c'est-à-dire qu'il ne se trouve pas en rivalité avec un domaine existant, le principe de substitution n'existant pas, il nécessite pour se développer la naissance de nouvelles habitudes et surtout de la part des consommateurs des revenus supplémentaires, ce qui veut dire que si les choses restent en état, ce marché ne sera abordé que par les classes aux revenus les plus élevés, puis par effet d'accroissement du niveau de vie par de nouvelles classes, mais ce développement risque d'être lent.

On peut imaginer un développement plus rapide de ces activités avec l'aide des pouvoirs publics ; cette orientation n'est pas impossible car cette activité bénéficie de l'existence d'écoles qui, avec des subventions, pourraient permettre un essor rapide de ces activités en attirant un éventail de consommateurs plus large. Ceci ne sera réalisé que lorsqu'on sera sûr que ces activités correspondent bien à un besoin et ne se développent pas uniquement par effet de snobisme.

.../...

D'ores et déjà, certaines actions sont possibles pour faciliter l'épanouissement de ce marché :

- action d'information auprès du grand public, ceci est d'autant plus utile pour les loisirs sous-marins du fait qu'ils s'exercent dans un milieu qui n'est pas fait pour l'homme,

- étude de motivations concernant l'accueil du public aux loisirs sous-marins actuels et futurs,

- promotion de ces sports auprès du large public, qui peut être réalisée lors des matches et compétitions. Cette action n'est possible que si l'on est assuré du concours d'organismes d'information comme l'O.R.T.F., car il ne faut pas oublier que la pratique de ces sports ne permet pas, pour certains d'entre eux, la présence de supporters sur les lieux de compétition .

- modifications dans la configuration des entreprises de production, fusions notamment, et dans les modes de fabrication, diminution des espèces.

Le développement de ces loisirs, propice à l'épanouissement des hommes, ne peut être que favorable à notre économie car il engendrera des activités et donc des revenus dans un ensemble de domaines (hôtellerie, commerce) ; de plus, il contribuera à l'augmentation du CA de l'océanologie, dont les loisirs ne sont qu'une activité, mais combien utile et agréable.

\* \*  
\*